

LE SAPEUR POMPIER DE LOT-ET-GARONNE



**UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE LOT-ET-GARONNE**

Revue éditée au profit de ses Œuvres Culturelles et Sociales

LE SAPEUR-POMPIER de Lot-et-Garonne

LA SEULE REVUE
OFFICIELLE
TECHNIQUE
ET D'INFORMATION

éditée par
**L'UNION DEPARTEMENTALE
DE SAPEURS-POMPIERS
DE LOT-ET-GARONNE**

**AU PROFIT DE
SES ŒUVRES SOCIALES**

Adresser les textes et
photographies ainsi que la
correspondance concernant le
**"Sapeur-Pompier de
Lot-et-Garonne"**
au Capitaine
James DREGE
Secrétaire de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers
de Lot-et-Garonne
Service Départemental d'Incendie
et de Secours
Hôtel du Département
47016 AGEN
Tél. : 53.96.49.47 poste 3503

Réalisation, Photocomposition :



Société Française de Diffusion
E.P.U.R.E.
73, rue Lafayette
75009 PARIS
Tél. : (1) 42.85.17.07 +

UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LOT-ET-GARONNE

Affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français.

Siège social : Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours - 47000 AGEN

CONSEILLER TECHNIQUE

Lieutenant-Colonel Pierre DUFUST, Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne
7, avenue des Pyrénées - 47520 Le Passage - Tél. : 53.96.49.47
Hôtel du Département - 47016 Agen - Tél. : 53.96.49.47

BUREAU

Président :

Capitaine Jacques PERE, Rue du Château - Meilhan-sur-Garonne
47200 Marmande - Tél. : 53.94.31.34

Vice-Président Délégué :

Lieutenant Gilbert CAZALIS,
Rue Maurice Dupuy - 47160 Damazan - Tél. : 53.79.43.07

Secrétaire :

Capitaine James DREGE, Résidence du Pont de la Garde
Résidence 0 - rue Cortète de Prades - 47000 Agen - Tél. : 53.98.05.35
Service Départemental d'Incendie et de Secours - 47000 Agen -
Tél. : 53.96.49.47 - Poste 3503

Secrétaire Adjoint :

Lieutenant Jean-Pierre SUAREZ,
19, avenue Maurice Rontin - 47600 Nérac - Tél. : 53.65.26.44
Centre de Secours de Nérac - Tél. : 53.65.00.18

Trésorier :

Lieutenant Alain DARQUE, Rue de la Fontaine - 47250 Cocumont -
Tél. : 53.94.52.22 - 53.94.51.13

Trésorier Adjoint :

Adjudant-Chef Roland BOUSSIERES,
Chef de Corps du C.P.I. - Mas d'Agenais 47430
Tél. : 53.89.50.15

Vice-Présidents d'Arrondissement

AGEN :

Lieutenant Alain LACRAMPE-MOINE, Chef de Corps du Centre de
Secours d'Aiguillon - Tél. caserne : 53.79.60.18

MARMANDE :

Capitaine Marcel DUCHENE, Chef de Corps du Centre de Secours
Principal de Marmande - 47200 - Tél. : 53.64.23.80

NERAC :

Lieutenant Francis GLIZE,
Centre de Secours - 47170 Mézin - Tél. : 53.65.70.18

VILLENEUVE-SUR-LOT :

Lieutenant Pierre CALVET, Chef de Corps du Centre de Secours
de Monflanquin - 47150 - Tél. : 53.36.43.18

Délégué aux Sports

Adjudant-Chef Johann PARISON, 15, impasse des Tourterelles
47300 Villeneuve-sur-Lot - Tél. : 53.49.11.62
Caserne des Sapeurs-Pompiers - 47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél. : 53.70.07.43

Sommaire



Préfecture de Lot-et-Garonne

Le Préfet de Lot-et-Garonne, M. ASTRUC 5

Conseil Général de Lot-et-Garonne

Editorial de M. Jean FRANÇOIS-PONCET 7



Union Départementale

Le Président de l'Union Départementale
Capitaine Jacques PERE 11

Libre pensée : la solidarité
par le Capitaine James DREGE 13



Le Congrès de l'Union Départementale à
Nérac

le 8 avril 1990 19

La doctrine Fédérale 41

Conseil d'Administration de l'Union

Départementale du 26 avril 1990 :

Elections 49

Les statuts de l'Union Départementale . 53

Réception des Sapeurs-Pompiers à l'Elysée

le 18 avril 1990 59

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours



Le mot du Directeur, Lt-Colonel Pierre DUFUST 9

Etat-Major du S.D.I.S. et D.F.C.I. de Lot-et-Garonne ... 60

Organisation départementale

du S.D.I.S. de Lot-et-Garonne 63

Membres titulaires et suppléants de la Commission

Administrative de la D.D.S.I.S. 71

Médaille d'honneur

des Sapeurs-Pompiers :

- Promotion du 14 Juillet 1989 73

- Promotion du 4 décembre 1989 76

Interventions 1989 :

Statistiques générales 77

Les équipes cynophiles 81

L'équipe cynophile de l'A.D.P.C. 47 ... 83





D.F.C.I. de Lot-et-Garonne

Le sauvetage déblaiement	85
Renforts feux de forêts - Été 1989	87

Secourisme

Journées sécurité routière	91
----------------------------------	----



Interventions

Important feu de blanchisserie à Fumel	95
Accident de la route à Agen le 13 octobre 1989	97

Formation

La prévention et la prévision au niveau d'un Corps de Sapeurs-Pompier : le rôle de l'Officier	101
---	-----



Sports

Finale zonale "Sud-Ouest" du parcours sportif	103
Réception amicale des Sapeurs-Pompier et Cadets sportifs à la D.D.S.I.S. le 27 juin 1990	105



Vie des Corps

Le Centre de Secours Principal de Nérac	15
Georgette JEAN	107
Centre de Secours Principal de Marmande	111
Centre de Secours de Cocomont	113
Centre de Secours de Duras	120
Le cyclone de Duras	121
Centre de Secours de Lavardac	123
Centre de Secours de Meilhan-sur-Garonne	125
Centre de Secours de Mézin	127
Centre de Secours de Monflanquin	129
Centre de Secours La Sauvetat-de-Savères	131
Centre de Première Intervention de Moncrabeau	132



Historique

Port-Sainte-Marie	133
Sainte-Barbe vengée par la foudre	134

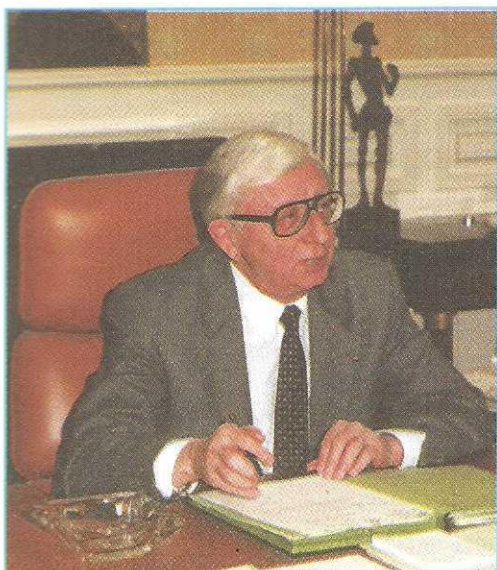


Carnet

Deux beaux mariages	135
---------------------------	-----



Le Préfet de Lot-et-Garonne



L'édition maintenant traditionnelle de la revue annuelle de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers m'offre l'occasion malheureusement trop rare, de m'adresser à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels de Lot-et-Garonne.

Je peux ainsi témoigner de la satisfaction que j'ai de leur action, les féliciter pour l'efficacité dont ils font preuve quotidiennement, fruit d'abord de leur dévouement et des efforts réalisés en matière d'organisation et de formation.

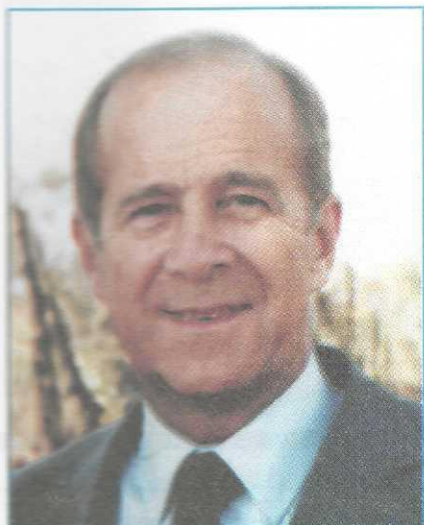
Nous avons en commun le souci de la sécurité et de la protection de la population mieux informée des risques auxquels elle est exposée et donc plus exigeante en même temps qu'elle est plus inquiète.

Mon message est donc aussi un encouragement pour demain ; les missions sont toujours délicates puisque les Sapeurs-Pompiers constituent le premier maillon de la longue chaîne des secours.

Adaptation, modernisation et formation seront encore à l'ordre du jour des années futures et viendront conforter ce "courage de la vie quotidienne qui est peut-être le plus nécessaire en ce monde".

Jean-Charles ASTRUC
Préfet de Lot-et-Garonne

Editorial



Les Sapeurs-Pompiers ont toujours été au cœur des sinistres ou des fléaux de toute nature à la fois pour les endiguer ou pour en atténuer les conséquences.

Si le dévouement et la compétence les ont de tout temps caractérisés, aujourd'hui les conditions d'exercice de leurs missions ont évolué de façon très significative et font désormais d'eux des Techniciens du risque très avertis.

Bien entendu l'organisation administrative a traduit cette évolution. Elle marque en Lot-et-Garonne une volonté de placer ce grand Service Public au centre d'un réseau de collaborations étroites avec le Conseil Général et toutes les collectivités locales afin de faire face avec la plus grande efficacité possible à la multiplicité des problèmes rencontrés.

Le Conseil Général ne pourra que continuer, comme par le passé, à faire écho aux sentiments de la population et à rendre hommage aux qualités de courage et à l'abnégation des Sapeurs-Pompiers Lot-et-Garonnais.

Jean FRANÇOIS-PONCET
Président du Conseil Général
de Lot-et-Garonne

Le mot du Directeur



Le Service d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne est fort de plus de 1000 hommes répartis dans 45 Centres d'Interventions hiérarchisés en Corps de Première Intervention, Centres de Secours, Centres de Secours Principaux et une Direction Départementale siège du C.O.D.I.S. (Centre Opérationnel d'Incendie et de Secours), chargé de coordonner les opérations importantes et de gérer les situations de crise.

Ces Sapeurs-Pompiers composés à 90 % de Sapeurs-Pompiers Volontaires, exerçant une profession par ailleurs, et de 10 % de Sapeurs-Pompiers Professionnels, ont effectué plus de 14 000 sorties en 1989 pour 3 000 il y a à peine plus de vingt ans, avec un effectif de Sapeurs-Pompiers comparable.

Cette situation engendre un besoin croissant en Sapeurs-Pompiers Professionnels et une plus grande disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires, la solution à ces problèmes dépend essentiellement des possibilités financières des collectivités locales et de mesures nationales, prises pour préserver et rendre compatible emploi et intervention des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Souhaitons que ces problèmes soient résolus équitablement pour maintenir la protection de la population à un haut niveau d'efficacité.

Je ne doute pas un seul instant du dévouement et de la compétence des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne, qu'ils soient Volontaires ou Professionnels, et de leur volonté d'acquérir un maximum d'efficacité en suivant une formation adaptée aux risques du département.

Nous savons avoir l'appui toujours bienveillant du Conseil Général, qui nous donne les moyens d'accomplir notre tâche et est attentif à résoudre nos problèmes, ainsi que la confiance de l'autorité préfectorale dans l'accomplissement de nos missions.

Enfin, je tiens à souligner combien les relations franches et amicales que j'entretiens avec notre Président d'Union, le Capitaine PERE, nous permettent d'œuvrer dans les meilleures conditions possibles dans l'intérêt de tous les Sapeurs-Pompiers.

Nous devons poursuivre notre action commune, car nous avons encore tant de choses à faire ensemble.

Lieutenant-Colonel P. DUFUST
Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours

MAISON DE RETRAITE DE FLEURY

Route de Tonneins - 47320 Clairac

Tél. : 53.79.13.87



*Etablissement privé spécialisé depuis 1965
Résidence d'accueil
pour personnes âgées en perte d'autonomie.*

Le Président de l'U.D.



Avec l'aide du bureau exécutif et du Conseil d'Administration pour son soutien sans réserve, voici venu le moment de vous présenter la nouvelle édition de notre revue "Le Sapeur-Pompier de Lot-et-Garonne".

Mon devoir est de remercier en votre nom, la Société d'édition (Société Française de Diffusion) en particulier M. AYACHE, et tous les annonceurs publicitaires dont la générosité et la fidélité ont contribué à la réalisation de ce bel ouvrage.

J'insiste encore une fois de plus, pour que dans la prochaine édition les annonceurs des Corps de Sapeurs-Pompiers soient encore plus nombreux de façon que tout le département soit bien représenté aux yeux de la population où notre objectif est lié à la prévention et la sécurité.

La création de plusieurs Commissions m'a permis de déléguer à leur Président, une charge qui m'incombait entièrement. Nous avons notamment travaillé à l'amélioration du statut social des Sapeurs-Pompiers Volontaires, principalement en matière d'assurances Hors Service.

Notre souhait est de voir s'ouvrir tout Sapeur-Pompier Volontaire ou Professionnel désireux d'apporter des suggestions et des idées nouvelles.

Unissons-nous pour l'avenir, pour faire de l'Union Départementale une véritable chaîne de transmission entre les Sapeurs-Pompiers et la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours d'une part, et les élus d'autre part.

A l'occasion de la publication de cette revue, je me permets de souligner l'honneur, la fierté et la conviction que je mets aux services des intérêts des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne et j'espère être toujours à la hauteur et de ma tâche et de la confiance que vous me témoignez, dont je vous suis redevable.

Capitaine Jacques PERE
Président de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne

Libre pensée



La solidarité

La solidarité est une règle chez les Sapeurs-Pompiers.

L'Article 1^{er} de notre statut précise :

1) de resserrer les liens d'amitié qui doivent unir les membres des Corps de Sapeurs-Pompiers et de rechercher les moyens propres à améliorer leur situation,

7) de venir en aide dans la mesure de ses moyens à ceux de ses membres ou de leur famille dans le besoin par suite de maladies ou d'accidents.

RENAN présentait la solidarité comme une dépendance mutuelle entre les hommes, qui fait que les uns ne peuvent-être heureux et se développer que si les autres le peuvent aussi.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne est donc une grande solidarité.

Il faut distinguer la solidarité, fait naturel, de la solidarité vertu.

La vertu appelée solidarité est l'union des "Volontaires" et le dévouement réciproque des hommes.

Voilà bien ce que recherchent les Sapeurs-Pompiers.

La solidarité comme fait naturel, est à la fois, physique, biologique, économique, politique, intellectuelle et morale.

Par suite de l'existence de la solidarité naturelle, l'individu a selon certains moralistes une dette envers la société.

Cette dette crée pour chaque individu à l'égard des autres et de la collectivité, des devoirs de dévouement et d'abnégation qui ne sont que des devoirs de simple justice.

La vertu de solidarité, c'est la justice intégrale.

Solidarité-fait, solidarité-devoir.

Ne confondons jamais l'une et l'autre, mais il est indispensable de constater la première, pour apercevoir la nécessité morale de la seconde.

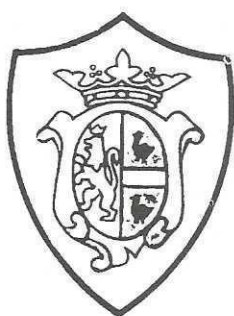
C'est ainsi qu'est née grâce à la lucidité de certains membres de notre Union, une Commission des affaires sociales, structure opérative de notre grande association qui apporte en toute occasion aide et assistance sur les plans financiers et moraux aux membres affiliés et à leur famille, ainsi que l'a rappelé à maintes reprises son dévoué Président, le Capitaine Jacques PERE.

Aidons-la dans ses entreprises diverses et dans ses expressions multiples. Elles sont toutes d'une haute valeur morale et de grande signification unioniste.

*Le bonheur ?
C'est le dévouement à ses devoirs
Ernest RENAN*

*Le sage est celui qui s'étonne de tout.
André GIDE*

Capitaine James DREGE
de la D.D.S.I.S. 47
et Secrétaire Général de l'U.D.S.P. 47



**LES VIGNERONS
DE BUZET**
VIN D'APPELLATION
D'ORIGINE CONTROLEE

Visite de la Cave
et sa propre tonnellerie
Musée de la vigne et du vin
Chai de 4 000 barriques



DEGUSTATION BUZET/BAISE 47160 BUZET/BAISE
TOUS LES JOURS

Télécopie : 53.84.74.24 - Tél. : 53.84.74.30

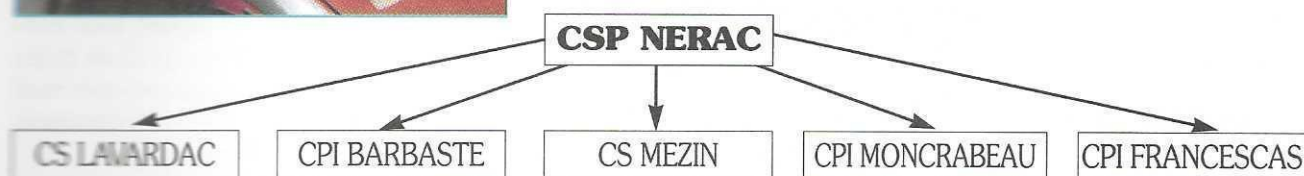
Le C.S.P. de Nérac



ORGANIGRAMME

Le C.S.P. de Nérac travaille en étroite collaboration avec les C.S. et C.P.I. implantés dans sa périphérie.

Au total, 120 Sapeurs-Pompiers couvrent le secteur du C.S.P. Nérac.



Les dimanches et jours fériés, une garde opérationnelle composée de six Sapeurs-Pompiers est en caserne de 8 h à 18 h.

Son rôle :

- Réceptionner les appels 18.
- Garantir un minimum d'effectif et assurer les premiers secours.
- Vérifier systématiquement tous les matériels roulants ou non.
- Effectuer un exercice d'entraînement.
- Nettoyer le casernement.

Les Sapeurs-Pompiers des Centres périphériques participent à ces gardes.



Au-delà des interventions et des gardes, l'esprit du Corps règne, et la meilleure preuve a été faite par l'Adjudant SARTOR et le Sapeur-Pompier FERRO, Sapeurs-Pompiers au Centre de Première Intervention de Francescas, intégrés au service de garde opérationnelle, qui ont carrelé en une journée les 80 m² de la salle de réunion du Centre de Secours Principal, aidés par l'effectif Néracais.

Un grand bravo à tous les Sapeurs-Pompiers qui ont participé à ce travail et félicitations à vous tous Messieurs, pour votre esprit de Corps qui vous fait réaliser des prouesses en et hors interventions.

Le Lieutenant SUAREZ
Commandant le Centre de
Secours Principal de Nérac

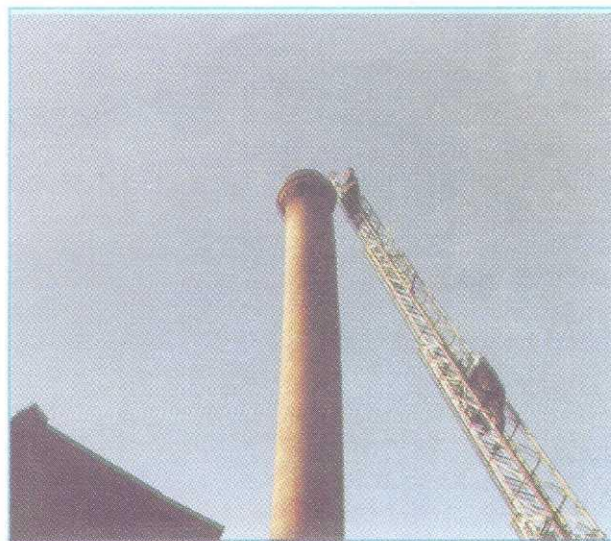


De gauche à droite : le Sapeur FERRO, l'Adjudant ALTZ, l'Adjudant SARTOR.

Destruction expéditive et fumante d'un essaim de frelons.

Installée sur la commune de Barbaste, une Usine de bouchons logeait dans le haut de sa cheminée (25 m), un gigantesque essaim de frelons.

Ces redoutables insectes venaient en leurs heures, perturber le repos paisible des pêcheurs, qui



affectionnent les rives de Dame Gélise, pittoresque cours d'eau de l'Albret.

Trop haute pour l'E.P.S.A. 24 m du Centre de Secours Principal de Nérac ?

Hé oui, la sécurité n'a pas de prix : la solution.

Bilan :

Plus de frelons.

Plus d'Usine, donc plus de cheminée, donc plus de bouchons ;... pauvres pêcheurs.

Oui, cela aurait pu être vrai, mais en fait c'est une menterie.

En effet, l'entreprise Baudequin de Lausseignan, commune de Barbaste, a été chargée par le propriétaire des lieux, de démolir cette cheminée désaffectée, qui menaçait de s'effondrer sur les bâtiments voisins.

A l'aide de l'E.P.S.A. 24 m du Centre de Secours Principal de Nérac, le Sergent Jean-Claude GROSDÉCEUR et le Sapeur-Pompier Christian BAUDEQUIN, Sapeurs-Pompiers du Centre de Première Intervention de Barbaste, accédèrent en haut de la tour pour y amarrer un filet de traction.

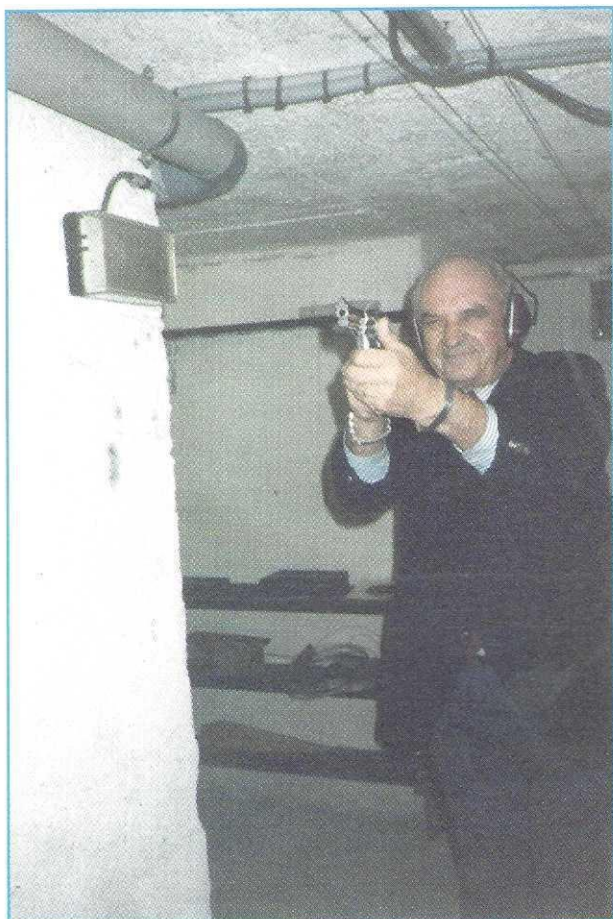
Le Centre de Première Intervention de Barbaste au complet participait à cette intervention insolite

sous le regard étonné de la population Barbastaise venue nombreuse assister à cet événement.

A l'issue de cette manœuvre particulière, sous la houlette du Sergent-Chef Daniel DUPRAT du Centre de Secours Principal de Nérac, tous les Sapeurs-Pompiers de Barbaste montèrent à l'E.P.S.A. déployée à 24 m place de la Mairie.

Après ces sensations fortes, Monsieur BORDIGNON, Maire de Barbaste et son Conseil, nous recevaient en Mairie pour nous offrir un vin d'honneur qui clôturait cette journée mémorable.

Le Lieutenant SUAREZ

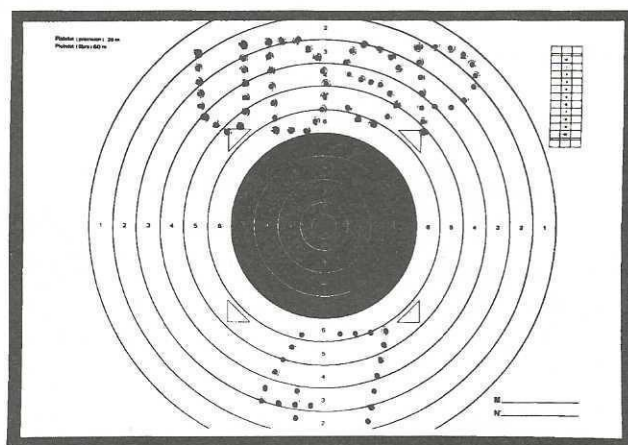


Armé d'un revolver calibre 357 magnum, notre cher Président, le Capitaine PERE, a fait un remarquable carton au stand de tir souterrain du Centre de Secours Principal de Nérac, situé à proximité immédiate de la Caserne et réalisé par les Sapeurs-Pompiers Néracais.

A 25 mètres, 86 balles blindées tirées à une cadence infernale et le résultat est surprenant.

Jugez vous-même.

Le Lieutenant SUAREZ



Centre de Secours Principal de Nérac, le 1er avril, la nouvelle sirène.

Congrès départemental

des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne à Nérac le 8 avril 1990

Journée mémorable que ce dimanche 8 avril 1990 pour le Congrès annuel de l'Union Départementale.

Nérac accueillait près de 250 Sapeurs-Pompiers représentant leurs collègues du département pour renforcer leur unité. De nombreuses personnalités étaient présentes, tant pour montrer leur attachement et leur soutien aux Sapeurs-Pompiers, que pour renforcer et expliquer les différentes actions menées pour améliorer le statut de la profession et surtout faire le point sur la protection sociale des Sapeurs-Pompiers Volontaires en particulier.

Nous avons remarqué, parmi ces invités : Mlle ORZECOWSKI, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, représentant M. le Préfet de Lot-et-Garonne, M. le Sénateur SOUCARET, Conseiller Général, représentant M. le Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne, M. le Conseiller Général, Maire de Nérac, le Lieutenant-Colonel DUFUST, Directeur des Services d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne, le Colonel HASSELWEILER, représentant le Colonel JANVIER, Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français, le Colonel JAMAIN, Président de l'Œuvre des Pupilles, le Lieutenant-Colonel VERGE, Président de l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine-Limousin, des Directeurs Départementaux des Services d'Incendie et de Secours de départements voisins et des Présidents d'Unions Départementales, le Commandant ROUSSEAU, venu de l'Ain et le Capitaine CHAIGNEAU de la Vienne ainsi que le Commandant MOU-

CHARD, Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français.

Au cours de l'Assemblée Générale dont nous relatons les principales allocutions dans les pages suivantes, les élections du tiers sortant donnaient le résultat suivant :

Inscrits : 970

Votants : 867

Blancs ou nuls : 17

Exprimés : 850

1 - Lieutenant Francis GLIZE : 696 voix

2 - Lieutenant Alain DARQUE : 688 voix

3 - Lieutenant Jean-Pierre CALVET : 662 voix

4 - Capitaine Jacques PERE : 652 voix

5 - Lieutenant Alain LACRAMPE : 594 voix

6 - Adjudant-Chef Roland BOUSSIERES : 575 voix

7 - Lieutenant René DUBON : 555 voix

8 - Sergent-Chef Jean-Marie DUTHURON : 456 voix

9 - Capitaine Bernard LE MORVAN : 433 voix

Toutes nos félicitations.

Pour clôturer cette rencontre annuelle, après la prise d'armes et le dépôt de gerbes au monument aux morts, un imposant défilé traversait la ville sous le regard très attentif des personnalités civiles et militaires présentes et de très nombreux Néracais venus soutenir leurs Sapeurs-Pompiers.

Ils ont pu voir :

MODULE 1

Inondations

V.L.R. S.D.I.S. Chef de Groupe

Zodiac Aiguillon + Tracteur V.L.R.

B.R. 420 Damazan + Tracteur

B.R. 500 Nérac + Tracteur D.F.C.I.

Hydrojet D.F.C.I. + Tracteur D.F.C.I.

MODULE 2

Accidents

V.L.R. Nérac

V.S.A.B. Nérac

V.S.A.B. Casteljaloux

V.S.A.B. Damazan

V.S.R. Nérac

MODULE 3

Feux Urbains

V.L.R. Casteljaloux

F.P.T. Casteljaloux

F.P.T. Lavardac

F.P.T. Tonneins

C.C.F. double cabine Port-Sainte-Marie

E.P.S.A. District agglomération agenaise

E.P.S.A. Nérac 24 m

MODULE 4

Feux de forêts

V.L.R.T.T. Nérac

C.C.F. Léger Villeneuve

C.C.F. Moyen D.F.C.I.

C.C.F. G.M.C. Moncrabeau

C.C.F. Damazan

C.C.F. Nérac

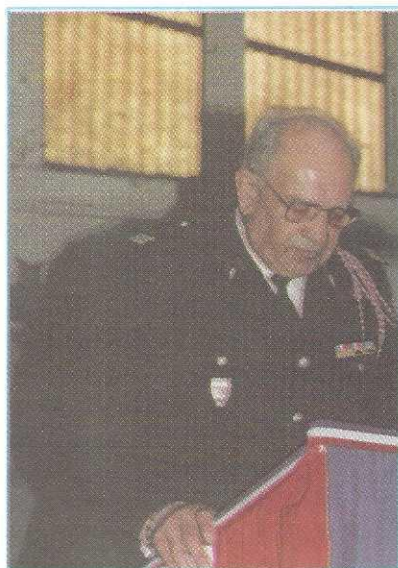
C.C.F. Nérac

3 C.C.F. Simpar D.F.C.I.

C.C.G.C. 28 000 litres D.F.C.I.

Véhicule atelier S.D.I.S.

Le Lieutenant SUAREZ, Chef de Corps de Nérac, et tout son personnel sont à féliciter chaleureusement pour l'excellente organisation de cette journée.

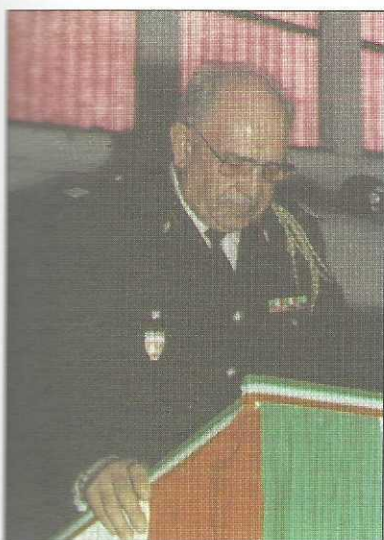


(Photos Marc AYACHE)

Allocution du Président de l'Union Départementale, le Capitaine PERE

Madame le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne, Monsieur le Sénateur, Conseiller Général, représentant Monsieur le Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne, Monsieur le Conseiller Général, Maire de Nérac, Monsieur le Lieutenant-Colonel DUFUST, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Directeur de la Protection Civile, Monsieur Le Colonel HASSELWEILER représentant le Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers, Monsieur le Colonel JAMAIN, Président National de l'Œuvre des Pupilles, Monsieur le Colonel VERGÉ, Président de l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine-Limousin, ainsi que les Présidents des Unions, Monsieur le Commandant MOLLE, Directeur des Services d'Incendie et de Secours du Tarn-et-Garonne, Monsieur le Commandant, représentant le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de Lot-et-Garonne,

Mesdames, Messieurs, mes chers Camarades,



Madame le Sous-Préfet, en vous accueillant à Nérac, Capitale de l'Albret, riche d'un passé ancien et récent, je pense au bon roi Henri IV.

L'Union Départementale mesure pleinement l'honneur que vous lui faites et se montre particulièrement sensible à l'intérêt que vous portez aux Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels.

La Presse écrite Lot-et-Garonnaise en a d'ailleurs fait l'écho depuis votre arrivée à la Préfecture du Lot-et-Garonne.

Madame le Sous-Préfet, les Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne se montreront dignes de votre confiance. Les 1 000 hommes et femmes que nous représentons ont pour seule ambition, celle de servir. J'adresse ma reconnaissance très particulière à Monsieur le Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne et à l'Assemblée Départementale qui contribue financièrement à l'action sociale de notre Union au profit des Sapeurs-Pompiers du département, notamment en ce qui concerne :

- l'allocation de vétérance,
- la mutuelle des Sapeurs-Pompiers de midi-Pyrénées,
- l'assurance Hors Service.

Au nom de tous les Pompiers du département, je vous exprime mes très sincères remerciements, en particulier à Monsieur CHOLLET Président de la Commission Administrative du S.D.I.S. et à Monsieur SOUCARET Vice-Président du Conseil Général.

J'aurais mauvaise grâce d'oublier Monsieur le Conseiller

Général, Maire de Nérac, qui a bien voulu mettre à notre disposition les installations techniques pour la réussite de ce Congrès.

Je tiens à rendre hommage à Monsieur le Colonel HASSELWEILER représentant la Fédération Nationale et le remercie avec sincérité. Il saura être attentif à nos problèmes et les transmettra à l'exécutif Fédéral pour essayer de faire progresser les Services d'Incendie et de Secours.

Nous savons que dans une période de rigueur tout n'est pas facile, que tout est prioritaire, aussi souhaitons-nous que, jour après jour, tous ceux qui sont placés sous la tutelle du Ministre de l'Intérieur, Direction de la Sécurité Civile, fassent aux Sapeurs-Pompiers la place qui doit leur revenir, en fonction de leur nombre, de leur potentiel, de leurs qualités, et que ce capital de dévouement, de compétence et de moyens que nous représentons au service des départements, des régions, de la France et des populations, soit utilisé sans aucune réserve.

La qualification des techniciens du risque est devenue une nécessité, une vocation, et continuons à garder la règle de vie de SAINT-EXUPÉRY qui affirme : "Voici mon secret, il est simple, on ne vit bien qu'avec son cœur".

L'Union Départementale se réjouit de la présence du Lieutenant Colonel VERGÉ, Président de l'Union Régionale Aquitaine-Limousin qui a toujours entretenu des relations confiantes et amicales avec notre Union, pour le plus grand profit des Sapeurs-Pompiers.



(Photos Marc AYACHE)

Je remercie de sa présence le Colonel JAMAIN, Président de l'Œuvre des Pupilles, avec qui j'entretiens la plus fraternelle amitié.

Cher Président vous œuvrez sans ménagement pour une noble cause à laquelle j'adhère sans réserve, et par ma voix tous les Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne.

Je salue également Messieurs les Présidents des Unions Départementales qui ont bien voulu assister à notre Congrès en toute amitié, en particulier mon ami le Commandant ROUSSEAU qui a effectué un long déplacement pour nous apporter le cordial salut de nos camarades de l'Union de l'Ain.

Je citerai également la présence du Commandant MOLLE, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Tarn-et-Garonne, et du Capitaine MASSAT, Chef de Corps de Castelsarrazin avec qui j'entretiens de cordiales relations.

Je remercie Monsieur Marc AYACHE de sa présence parmi nous, puisqu'il assure le reportage de notre Congrès ; il est l'éditeur de notre revue que les Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne apprécient (2 000 exemplaires). Merci Cher Ami AYACHE, vous avez ma confiance et celle du Conseil d'Administration.

Je me dois également d'adresser notre très grande reconnaissance à tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la réussite de cette importante manifestation :

- le Lieutenant SUAREZ, Chef de Corps de Nérac et son équipe,
- le personnel des Corps de Sapeurs-Pompiers rattachés au C.S.P. de Nérac et ceux participant à cette manifestation,

- les Services techniques de la Ville,
- le Conseil d'Administration de l'Union,
- le Colonel de groupement de Gendarmerie, ainsi que la Compagnie et la Brigade de Nérac.

Enfin je tiens à rendre un hommage particulier à Monsieur le Lieutenant-Colonel DUFUST, Directeur du Service Départemental d'Incendie de Lot-et-Garonne. Avec élégance et sérieux il conduit nos affaires, attentif à nos problèmes, disponible pour nous recevoir, pour nous écouter... Nous apprécions les relations confiantes entretenues avec votre Direction. Mon Colonel vous êtes notre Chef, nous serons à vos côtés pour mener à bien les missions que vous nous confiez. Notre soutien est entier...

Plutôt que de rappeler l'acquis des autres années, je vais aborder les préoccupations des Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels.

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Que les accidents et maladies contractés en service commandé soient pris en charge en accident de travail et non en maladie. Cela exige que l'Administration sorte de son immobilisme en ce domaine et que toutes les demandes soient enfin entreprises et conduites à leur terme.

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires veulent que leur formation technique opérationnelle et administrative fasse l'objet d'adaptation et d'aménagement, afin d'atteindre le niveau souhaité. Face aux contraintes de la vie économique, ils ne peuvent actuellement consacrer davantage de temps pour se former au niveau qu'ils souhaitent atteindre.

Les conditions d'instruction, d'avancement, sont liées à l'organisation et la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires, à l'incitation des employeurs dont ils relèvent.

En ce qui concerne l'allocation de vétérance, les Sapeurs-Pompiers Volontaires du département expriment à nouveau leur désaccord sur les modalités de calcul de cette allocation.

Ils demandent que soit abrogé l'arrêté ministériel de 1981 substituant un plafond à cette allocation, dont la charge a toujours été assurée par les Conseillers Généraux.

Avant l'application de cet arrêté, l'assemblée départementale accordait trois vacations par année de service.

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires du département demandent que soit reconsidérée cette situation.

VOEUX

Les Sapeurs-Pompiers du Lot-et-Garonne émettent le vœu que les Jeunes Volontaires aient la possibilité de servir dans un Corps de Sapeurs-Pompiers pendant leur service militaire, comme la gendarmerie et la police.

Cette question qui est à l'étude n'a toujours pas été solutionnée à l'échelon national.

SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Les Pompiers Professionnels souhaitent que leur nouveau statut en cours d'élaboration soit bien réfléchi, dans lequel seront prises en compte les légitimes aspirations des intéressés.

Ce statut devra inclure des idées nouvelles correspondant bien aux réalités et à l'intérêt général.



(Photos Marc AYACHE)

En conclusion, gardiens des villes et des villages, les Sapeurs-Pompiers sont au premier rang en permanence, qu'ils soient Volontaires ou Professionnels. Ils ne peuvent choisir ni l'heure, ni le lieu. En leur nom je renouvelle leur reconnaissance à tous ceux qui détiennent le pouvoir de décision, à tous les Élus attentifs à leurs problèmes, et à tous ceux qui leur donnent les moyens nécessaires et le soutien moral.

Chers Sapeurs-Pompiers, le Président que vous avez élu à deux reprises à votre tête vous dit sa fierté.

Madame le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, représen-

tant Monsieur le Préfet, Monsieur le Sénateur, représentant le Conseil Général, Colonel DUFUST, en vous assurant de l'estime et de la confiance que je vous apporte, je vous demande de tout mettre en œuvre afin que le département du Lot-et-Garonne que nous aimons dispose d'un Service d'Incendie encore plus performant et opérationnel pour la protection des populations.

SAINT-EXUPÉRY disait : "La grandeur de l'homme c'est de se sentir responsable".

Avant de terminer, je voudrais féliciter les Sapeurs-Pompiers qui sont intervenus lors de la

tempête du 6 juillet 1989 à Meilhan et Duras, et pour éteindre les feux de forêts de l'année passée et de cette année.

Je remercierai également les Cadets pour leur participation à ce Congrès.

Que ce Congrès Départemental soit pour nous tous un moment d'amitié et de fraternité, et que vous emportiez avec mes plus cordiaux encouragements les meilleurs souvenirs.

Bon Congrès.

Merci de m'avoir écouté.

Rapport moral, présenté par le Capitaine DREGE, Secrétaire Général



Chers Camarades,

Une fois n'est pas coutume, mon rapport sera un peu plus court que celui des années précédentes.

Depuis notre dernière Assemblée Générale à Villeréal le dimanche 9 avril 1989 quelques mois se sont écoulés et pourtant nous avons dû mettre les "bouchées doubles" comme on dit pour réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés.

Le premier concerne le projet du Préfet DUPUIS pour la formation des Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels.

Le Président PERE a assisté au siège de la Fédération Nationale à Paris à la discussion et à la mise en forme de ce projet. Auparavant, une réunion régionale s'est tenue à Meilhan-sur-Garonne, présidée par le Lieutenant-Colonel VERGE à laquelle assistaient également deux représentants de notre Union.

Ce projet fera l'objet dans quelques minutes de commentaires de la part du Lieutenant SUAREZ à la suite des observations formulées lors des réunions d'arrondissement de ces dernières semaines.

Le deuxième intéresse la protection sociale des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Le Capitaine DUCHENE rapporteur de notre Union, vous exposera dans un instant les revendications émises par

l'ensemble des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne à la suite des réunions d'arrondissements.

A ce sujet, je voudrais remercier sincèrement les Chefs de Corps, les Présidents d'Amicales et leurs Trésoriers d'avoir participé à ces réunions fructueuses et enrichissantes pour tous.

Les responsables que vous avez élus au Conseil d'Administration n'ont pas ménagé leurs peines.

Quatre réunions ont été organisées au cours de l'année 1989/1990. Les sujets traités ont été variés tels que :

- la Mutuelle des Sapeurs-Pompiers de Midi-Pyrénées. L'augmentation des cotisations de 15%,
- la revue du Sapeur-Pompier de Lot-et-Garonne,
- le secourisme au sein de l'Union (accord entre l'U.D.S.P. 47 et l'A.D.P.C. 47),
- la création d'une Médaille de

l'U.D.S.P. 47,
 - la formation des Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels (rapport DUPUIS),
 - la mise en place d'une Commission Musique au sein de l'U.D.S.P. en vue d'une éventuelle création d'une fanfare départementale des Sapeurs-Pompiers,
 - l'organisation des épreuves sportives relevant de l'U.D.S.P. au titre de 1990,
 - l'U.D.S.P. 47 a fait des actions individuelles sous forme d'aides à des familles de Sapeurs-Pompiers en détresse,
 - notre Union a accordé des subventions notamment pour la création d'école de Cadets à Tonneins et à Fumel,
 - une subvention de 1 000 F a été accordée à l'Œuvre des Pupilles,
 - le point sur le Centre de Vacances de Saint-Lary (2 Mobil-Home) ouvert toute l'année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voilà brossé rapidement le bilan d'activité du Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne.

Je vous rappellerais la constitution du Conseil d'Administration depuis le Congrès de Ville-
 réal à ce jour.

A - Le Bureau

Président :
 - Capitaine PERE
 Vice-Président délégué :
 - Lieutenant CAZALIS
 Vice-Présidents :
 - Lieutenant GLIZE,
 - Capitaine DUCHENE,
 - Adjudant-Chef PARISON.

Secrétaire Général :
 - Capitaine DREGE.

Secrétaire Adjoint :
 - Lieutenant SUAREZ.

Trésorier :
 - Lieutenant DARQUÉ.

Trésorier Adjoint :
 - Sergent-Chef DAVID.

Conseiller Technique :
 - Lieutenant-Colonel DUFUST,
 D.D.S.I.S.

B - Les Présidents de Commissions :

- Affaires sociales : Capitaine DUCHENE,
 - Section Sport : Lieutenant THEMISTA,
 - Musique : Lieutenant COURANT,
 - Cadets : Lieutenant GLIZE.

C - Les Administrateurs :

- Lieutenant MEROT,
 - Lieutenant COURANT.

ADHESIONS

Je voudrais vous dire mon entière satisfaction de voir la quasi totalité des Corps de Sapeurs-Pompiers du département de Lot-et-Garonne adhérer à notre Union.

ÉVOLUTION :

- 1985 : 750
 - 1990 : 950

sur un effectif total de 995 Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires.

JEUNES SAPEURS-POMPIERS

(4 formations)

- Duras
 - Tonneins
 - Fumel
 - Mézin

Félicitations Messieurs les Chefs de Corps, vous êtes les garants de la relève.

Souhaitons que ce que vous avez fait avec beaucoup de qualité de cœur soit une preuve d'encouragement pour ceux qui devraient démontrer qu'ils sont capables d'engager des jeunes

sur le chemin de l'avenir du Sapeur-Pompier.

L'ŒUVRE DES PUPILLES

Elle apporte des secours à plus de 400 orphelins sur le plan national. Je réitère une nouvelle fois mon appel pour que tous les Corps de Sapeurs-Pompiers du département contribuent financièrement à cette grande œuvre dirigée par le Colonel JAMAIN que je salue respectueusement pour sa présence à notre Congrès.

*
 * *

Mon Cher Lieutenant et Ami Jean-Pierre SUAREZ, permets-moi de te rendre un hommage très amical auquel j'associe tous les personnels placés sous ton autorité et qui ont collaboré à la réussite de cette journée. Vous n'avez pas ménagé votre peine pour que tous nos camarades Sapeurs-Pompiers soient reçus dans un climat d'amitié et de cordialité les plus franches.

Président Jacques PERE, je manquerais à tous mes devoirs si j'omettais de vous présenter toute l'amitié que je vous porte et permettez-moi de vous réaffirmer tout le respect que je donne à vos actes et à vos grandes qualités humaines.

Bénévolat, solidarité, fraternité, ce sont les maîtres-mots de votre conduite au sein de notre Union, dans la plus pure tradition au service des autres.

Vous êtes notre Président et je souhaite très vivement que vous restiez à la tête de notre Union. Vous devez également être fier de l'équipe qui vous entoure. Soyez assuré de ma parfaite collaboration et je reste à vos côtés pour vous aider dans la tâche que les Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne vous ont confiée.

Mon Colonel DUFUST, merci de me laisser le temps de prendre quelques heures sur mon travail pour assurer le Secrétariat de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers. Sans cette belle amitié qui vous lie au Capitaine PERE Président, il serait fort difficile d'assurer la gestion de cette importante Association qui groupe près de

950 Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels.

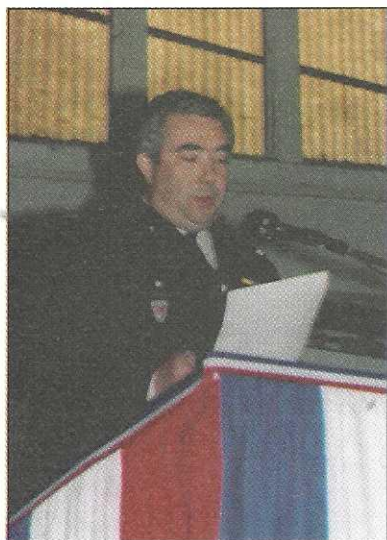
J'adresse également un mot d'amitié aux Lieutenant-Colonel HORDERN, Médecin-Chef et CALAS Pharmacien-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui s'occupent avec grande sagesse et compétence du Service Médical Dépar-

temental des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne. Ils viennent d'ailleurs d'être nommés Conseillers Techniques au sein de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Lot-et-Garonne.

Bon Congrès et merci de m'avoir écouté.



Rapport financier, présenté par le Lieutenant DARQUE, Trésorier



Monsieur le Président,
Chers Camarades

Avant de vous donner lecture du Bilan Financier 1989, je tiendrai à remercier et féliciter au nom de l'Union Départementale l'ensemble des Corps du département présents ici par leurs

Chefs de Corps ou leurs représentants. Car c'est la première fois, depuis la création de l'Union Départementale que tous les Corps de Sapeurs-Pompiers du département ont cotisé à notre Union.

Ce qui nous donne un total de 970 adhérents. En ce qui concerne les subventions des communes du département à l'Union Départementale, certaines s'en sont acquittées ; une lettre de relance a été envoyée mais elle est parvenue à leurs destinataires après les votes du budget. J'espère que cette année elles ne seront pas oubliées.

Pour l'assurance en et hors service, où l'on compte déjà plus de 650 adhérents, il serait souhaitable que tous les Corps y adhèrent, et d'autant plus les Corps qui ont des sportifs qui participent à différentes compé-

titions, où cette assurance est obligatoire.

Après l'installation définitive et l'aménagement complet des mobil-home à Saint-Lary, un bon démarrage des locations a été enregistré cette année avec un total d'une douzaine de locations. Le Président des Affaires Sociales vous donnera de plus amples détails.

Après les réunions préparatives d'arrondissement pour le Congrès de Nérac, la majorité du département a donné avis favorable pour l'augmentation des cotisations 1990 à l'Union Départementale ; cotisations qui passent :

- Centre de Secours Principal : 100 F
- Centre de Secours : 90 F
- Centre de Première Intervention : 60 F



(Photos Marc AYACHE)

UNION DEPARTEMENTALE

Recettes pour l'année 1989

- Cotisations F.D. :	27 357 F
- Cotisations U.R. :	14 996 F
- Cotisations U.D. :	70 180 F
- Subventions communes :	3 055 F
- Vente insignes de poitrine :	3 920 F
- Vente écussons :	6 936 F
- Intérêts livrets Caisse d'Epargne :	13 106,83 F
- Tombola :	15 606 F
- Centre de vacance (locations mobil-home à Saint-Lary) :	10 076,90 F
- Don Sté CAMIVA :	1 500 F
- Subvention de l'Union Régionale triathlon Casteljaloux :	3 000 F
- Engagement triathlon Casteljaloux :	840,80 F
- Vente tee-shirts CX :	120 F
- Remboursement repas A.D.P.C. 47 :	623 F
- Encaissement provisoire assurances en et hors-services "Le Gan" :	33 426 F
- Règlement définitif de la Société de Diffusion AYACHE pour la 2 ^e revue départementale :	6 339 F
- et acompte pour la 3 ^e revue, celle qui va sortir après le Congrès de Nérac :	20 000 F
Total :	231 081,63 F

Subventions communes 1989

- Le Mas d'Agenais	100 F
- Clairac	400 F
- Pujols	300 F
- Miramont	460 F
- Saint-Sernin-de-Duras	100 F
- Sauveterre-Saint-Denis	150 F
- Astaffort	300 F
- Buzet	165 F
- Saint-Pierre-sur-Droft	100 F
- Cocumont	200 F
- Monflanquin	600 F
- Lérignac	180 F

En caisse à ce jour

Livret : Caisse Nationale Epargne : 284 369,81 F
Compte chèque : 44 669,28 F

Total : 329 039,09 F
soit 33 millions de centimes.

Dépenses pour l'année 1989

- Versement cotisations à la F.D. :	27 357 F
- Versement cotisations à l'U.R. :	14 996 F
- Acompte assurances Le Gan en et hors-service :	20 000 F
- Frais réunions, réception de l'Union Départementale, déplacements, réunion U.R. et F.D. :	10 936,20 F
- Frais de participation Congrès Villeréal :	12 950 F
- Frais de déplacement, hébergement, Congrès Régional à Carcous (Capitaine PERE, Lieutenant THEMISTA, Lieutenant MEROT) :	1 860 F
- Frais de déplacement, hébergement, Congrès National La Baule (Capitaine PERE, Lieutenant GLIZE, Lieutenant THEMISTA) :	8 162 F
- Achat blasons U.D.S.P. 47 :	2 075,50 F
- Achat écussons :	9 768 F
- Achat Médailles à la F.D. :	3 115,03 F
- Achat coupes pour Finale Cadets à Duras et pour le sport en général :	773 F

Social

- Aide exceptionnelle à 2 Sapeurs-Pompiers :	3 500 F
- Aide aux enfants de Sapeurs-Pompiers décédés :	4 000 F
- Œuvres des Pupilles pour 1989 :	1 500 F
- Participation au cadeau pour départ à la retraite du Colonel SIBUE :	1 000 F
- Cadeau mariage fille du Colonel DUFUST :	525 F
- Gerbes de fleurs pour décès et cérémonies :	3 419 F

Sport

- Lavages maillots foot :	555 F
- Frais de participation pour matchs de foot : Oleron, Houeilles, Tonneins, Casteljaloux :	4 595 F
- Achat coupes triathlon Casteljaloux :	298 F
- Achat de tee-shirts :	5 545,74 F
- Subvention triathlon Lavardac :	1 000 F
- Subvention Challenge Geoffroy Villeneuve :	1 000 F
- Subvention cyclistes Ch. du Monde, Ch. de France :	5 500 F
Ces subventions sont attribuées :	
Cavaillé, A. Riberot, Guiso, Gineste, ch. de France et du Monde :	1 000 F
Riberot, Javière, Duhas, ch. de France :	500 F
- Repas réception Villeneuve, remise coupes :	1 931 F
- Passage de Téléthon : Mézin :	519,35 F
Nérac :	450 F
- Mobil-home Saint-Lary : location terrain, assurances, aménagements :	20 578,04 F

Total : 167 888,87 F



(Photos Marc AYACHE)

Rapport des Commissions de l'Arrondissement par le Capitaine DUCHENE



PROTECTION SOCIALE AFFAIRES SOCIALES

La protection sociale n'a pas évolué chez les Sapeurs-Pompiers Volontaires, et il est nécessaire que les accidents en service commandé soient pris en compte dans le régime accident du travail et non plus en régime assurance maladie.

Il est demandé par les Sapeurs-Pompiers du département du Lot-et-Garonne :

- En cas d'incapacité physique suite à un accident du travail, que le Sapeur-Pompier Volontaire soit reclassé dans un emploi avec moins de difficultés qu'à l'heure actuelle.

- Reconnaissance de l'état en fin de carrière pour un Sapeur-Pompier Volontaire (Bonification de la retraite dans son emploi principal).

- Dégrèvement fiscal pour les commerçants, artisans, professions libérales pour compenser leur manque à gagner.

- Prise en charge intégrale des examens médicaux par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Lot-et-Garonne.

- Reconnaissance des maladies cardio-vasculaires et du

S.I.D.A. en maladies professionnelles.

ALLOCATIONS DE VETERANCE

- Que l'indemnité soit fixée à trois vacations horaires du grade d'Officier par année de service.
- Exonération fiscale de cette indemnité dans sa totalité.
- Augmentation de l'indemnité de Chef de Corps.

SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Les Sapeurs-Pompiers Professionnels sont informés du projet de statut et espèrent que celui-ci paraîtra prochainement.

Ils demandent :

- Que ce soit un texte adapté à leur spécificité, et non pas une simple actualisation de l'existant.

- L'augmentation et l'intégration de l'indemnité de feu dans le salaire.

- La structure des écoles de formation.

- L'uniformisation du temps de travail.

- Le classement en catégorie active du personnel des Directions.

SAPEURS-POMPIERS PERMANENTS

D'après le projet, seront intégrés les Sapeurs-Pompiers non professionnels détachés à temps complet avant le 6 mai 1988.

Les candidats devront satisfaire à un examen unique par catégorie suivant leur indice dans leur fonction communale.

Pour l'intégration en qualité de Lieutenant par exemple, elle

s'effectuera si l'intéressé est à l'indice brut 474, avec réussite à un concours externe fixé par le Ministre de l'Intérieur.

La carrière sera identique à celle des Sapeurs-Pompiers Professionnels, et maintien à titre exceptionnel des insignes de grade obtenu en qualité de Sapeur-Pompier Volontaire.

JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Afin d'acquérir une formation avant leur recrutement en qualité de Sapeurs-Pompiers Professionnels, il serait judicieux qu'ils effectuent leur service national dans un Corps de Sapeurs-Pompiers.

Au niveau de l'Union Départementale sera créée une Commission avec, comme Conseillers Techniques, les Chefs de Corps possédant une section de Cadets.

CENTRE DE VACANCES

Le nombre de locations au camping de Saint-Lary augmente sensiblement. Je demande aux Chefs de Corps d'informer leur personnel sur ce centre.

REPONSE A DES QUESTIONS DIVERSES

Question :

Pourquoi l'Union n'intervient pas davantage dans le choix du matériel ?

Réponse :

Ce n'est pas le rôle essentiel de l'Union, mais elle travaille en excellente collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'améliorer dans sa généralité.

Question :

Pourquoi un sujet unique n'est-il pas traité par une seule commission ?

Réponse :

Ceci n'est pas une bonne solution. Ce que nous faisons à l'heure actuelle oblige les Sapeurs-Pompiers à se documenter pour traiter plusieurs sujets.

N'oublions pas que pour faire avancer notre corporation, et surtout l'Union qui se consacre au social, il ne suffit pas de critiquer, mais de nous aider, avec compétence et disponibilité.

Question :

Peut-on nommer un responsable départemental pour suivre les dossiers des assurances et de la mutuelle ?

Réponse :

Pour les accidents du travail, si

les dossiers sont complets et envoyés en temps et en heure, les indemnités sont versées régulièrement. Pour la mutuelle également, et en cas de litige, il suffit de s'adresser : soit au Président ou au Secrétaire de l'Union, soit aux Administrateurs de la mutuelle, les Lieutenants CAZALIS ou GIROUX.

Question :

L'Union ne peut-elle pas prendre en compte la formation du secourisme chez les Sapeurs-Pompiers ?

Réponse :

Une réunion s'est déroulée en présence du Lieutenant-Colonel DUFUST et des membres de l'Union Départementale et l'A.D.P.C.

Si l'A.D.P.C. est composée en grande partie de Moniteurs Sapeurs-Pompiers, elle dispose

de 95 % du matériel pédagogique.

Un Centre de Secours Principal est autonome puisqu'il possède personnel et matériel. Ne le voyons pas sur le plan local, mais départemental.

L'achat du matériel représente un investissement très lourd et un amortissement très long, compte tenu que le bénéfice pour une année de formation est de 3 000 F.

Par contre, rien n'empêche qu'en fin d'année, le Service Départemental d'Incendie déclare à la Sécurité Civile, le nombre de secouristes formés en collaboration : Union Départementale et Association Départementale de la Protection Civile du Lot-et-Garonne.

Rapport de la Commission des Sports par le Lieutenant THEMISTA

Messieurs,

Dans ma rétrospective sportive pour l'Union Départementale je ne pourrai que vous encourager dans la continuité à parfaire votre entraînement physique, où nos fonctions de Sapeurs-Pompiers demandent de plus en plus de présence sur le terrain.

Pour être compétitif à tous les niveaux, il faut la condition physique, Dieu seul sait les sacrifices qu'il faut faire pour y parvenir - le travail, la formation, les interventions, il ne reste guère de place pour y loger l'entraînement.

Mais nous savons que vos Chefs de Corps, vos animateurs sportifs dans les Centres de Secours, mettent un point d'honneur à vous stimuler pour être au maximum, on peut leur rendre hommage.

- Dans l'évocation des sports collectifs pratiqués sous l'égide de l'Union Départementale, nous ne pouvons que louer les sportifs pour leurs magnifiques résultats, et les encourager à continuer.

- Le cyclisme est au maximum de sa forme, tant dans les courses locales, qu'au Championnat de France et du Monde. On ne peut que les féliciter pour leur saison 1989. Et nous savons qu'ils préparent très sérieusement 1990, où les Championnats de France se déroulent à Mont de Marsan, et qu'ils nous réservent d'agréables surprises... Pourquoi pas un podium, au Championnat du Monde en Belgique ? Messieurs merci de votre représentativité sous le maillot de l'Union Départementale.

- Pour le rugby, nous espérons dans le tournoi qui doit se dérouler les 12 et 13 mai 1990, une brillante prestation.

Messieurs nous poussons avec vous...

- Quant aux footballeurs, ils sont en train de conquérir leurs titres de noblesses à l'échelon départemental. En 1989 à Oloron, ils ont été battus seulement par nos amis Landais (vainqueurs en finale) sur six départements présents.

En 1990, plusieurs matches ont été disputés (5) 4 victoires. Le 5 mai doit se dérouler à Saint-Astier en Dordogne, le Challenge ERGANT, nous souhaitons que les nouveaux maillots offerts par le sponsor Villeneuvois MAMMOUTH, leur permettent d'écraser leurs adversaires et de jouer la Finale.

- L'épreuve de Cross Départementale à Castillonnès a été parfaite nous ne pouvons que féliciter le Chef de Corps, et son équipe pour cette magnifique journée et les vainqueurs... sans oublier la technicité de l'Adjudant-Chef PARISON qui n'oublie pas Pierre de COUBERTIN pour la participation, et sa sensibilité personnelle pour récompenser tous les participants...

- Tout de même un vœu de l'Union : qu'il y ait davantage de concurrents dans ces sports de masse, c'est le seul et unique moyen de mieux se connaître, de s'apprécier et de démontrer que malgré nos diverses activités, les Sapeurs-Pompiers sont aussi des sportifs.

- Le parcours sportif 1989 a hélas démontré un certain désenchantement. Nous souhaitons que le 28 avril à Casteljalous, le nombre de concurrents sera plus nombreux. Une grande ouverture sera faite pour que tous les Centres de Secours soient présents. Donc, nous encourageons nos Champions qui représenteront le département, le 19 mai 1990 à Limoges, à s'entraîner plus fortement, et qui sait à un exploit qui nous sortirait un peu de notre classement habituel en

Finale Régionale. Messieurs vous en êtes capables, nous le savons, à vous de courir...

En conclusion de cet inventaire sportif, pour l'année écoulée nous ne pouvons passer sous silence, et féliciter Mlle Georgette JEAN pour le titre de Championne du Monde de lutte conquis en Suisse. Pour les représentants du sexe fort que nous représentons, il me semble entendre dire "Pourquoi tu tousses TONTON..." ; cette brillante performance, situe le niveau athlétique de notre collègue et Championne qui est restée toujours modeste, dans ses activités quotidiennes, avec son entourage... Mlle JEAN votre retraite prématurée laisse

un grand vide. Les derniers Championnats de France de lutte qui se sont déroulés à Agen, le démontrent amplement.

Si la lutte a perdu une Championne en votre personne, vous nous avez fait découvrir, à l'encontre de sportifs de haut niveau, que l'on peut atteindre les sommets, sans gros moyens à condition d'avoir du caractère, et rester soi-même.

Nous sommes heureux que vous soyez venue renforcer nos rangs et vous mettre au service de la collectivité.

Encore Merci !



L'équipe de foot-ball de l'U.D.S.P. 47 créée par le Lieutenant THEMISTA.



Intervention sur la formation par le Lieutenant SUAREZ

Mesdames, Messieurs, mes Chers Caramades

Le Gouvernement de la République considère à juste titre et le rappelle, que la formation est une priorité.

C'est également depuis toujours la conception de la Fédération Nationale des Sapeurs-

Pompiers qui en a donné tant de preuves.

La formation est un droit pour chaque citoyen.

Elle représente pour les Services d'Incendie et de Secours de notre pays une garantie :

- de compétence,
- de capacité d'adaptation,

- de maîtrise des risques d'aujourd'hui et de demain.

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires, pleinement conscients de l'absolue nécessité d'améliorer leur formation ont examiné avec attention un projet de statut préparé par la Direction de la Sécurité Civile.

Ils considèrent que cette esquisse fixe quelques principes de valeur. En revanche, ils constatent que les moyens de l'ambition affichée étant totalement occultés, la rendent inapplicable.

C'est pourquoi, l'ensemble des Présidents d'Unions Départementales et Régionales réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 12 novembre 1988 et le Conseil d'Administration de la Fédération demandent avec insistance que toutes modifications, en particulier celles qui concernent les conditions d'instruction et d'avancement soient liées à l'organisation de la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires et à l'incitation des employeurs dont ils relèvent.

Face aux contraintes de la vie économique, ils ne peuvent actuellement consacrer davantage de temps pour amener leur formation aux niveaux qu'ils souhaitent atteindre.

La Nation a le devoir de leur en donner les moyens.

En conséquence, les Sapeurs-Pompiers Volontaires veulent que leur instruction technique, opérationnelle et administrative fasse l'objet d'adaptations et d'aménagements assortis des moyens correspondants afin d'atteindre le niveau souhaité.

Aussi, avant de poursuivre dans une voie qu'ils estiment irréaliste, ils demandent à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

d'inviter ses Services à reconsidérer ce projet prévu pour plusieurs décennies en lui faisant donner les moyens de ses ambitions afin qu'à chaque niveau de responsabilités corresponde le cycle de formation nécessaire et réaliste.

FORMATION

Alors rassurez vous : il y a 25 ans que l'on entend parler d'amélioration et de facilités à accorder aux Sapeurs-Pompiers Volontaires, mais on se rend compte que l'effort de formation se fait, mais que tous les intéressés ne peuvent en bénéficier parce qu'il n'y a pas eu les améliorations souhaitées.

POURQUOI ?

Déjà les directives Ministérielles, concernant la formation et la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires, ne sont pas appliquées depuis 1971, et en particulier dans les administrations telles que l'Éducation Nationale, P.T.T., S.N.C.F., employés communaux et j'en passe.

Cette disponibilité ne doit pas être dépendante de la volonté d'un Chef de Service, mais doit être l'émanation de la volonté nationale sous directive ministérielle.

Mais va-t-on nous donner les moyens en personnel formateur, les locaux, le matériel adapté, les moyens sociaux pour la protection de l'emploi, les avantages fiscaux, dont pourraient bénéficier les entreprises employant des Sapeurs-Pompiers Volontaires ?

Cette formation des Sapeurs-Pompiers Volontaires, en particulier, doit être assurée par l'École Régionale et non pas par l'École Zonale, car cette première

re détient depuis quelques décennies, les structures financières et techniques.

La formation de base peut être assurée par une École Départementale.

Pour les nouvelles recrues, il est proposé de faire des prises de garde dans les autres Centres importants de façon à ce que ces jeunes puissent se former sur le terrain.

Il est demandé également qu'il faudrait prendre en considération le fait que certains Sapeurs-Pompiers détiennent des spécialités, et ne sont pas pour autant toujours employés, lors des missions correspondant à ces spécialités.

Cela étant dit, pour intervenir en général, il faut que les Sapeurs-Pompiers Volontaires soient disponibles, tant pour l'intervention que pour la formation.

Certains employeurs refusent que leurs personnels quittent leur lieu de travail quand l'alerte est donnée ou pour partir en stage pendant quelques jours, imputés alors sur les congés annuels, au détriment des loisirs et des vacances familiales.

Mais il faut comprendre ces employeurs, ces chefs d'entreprises...

Comment sont-ils dédommés actuellement des absences intempestives de leurs employés partis en intervention ?

Qui paie lorsque la chaîne de l'usine est arrêtée ?

Quelle loi pourrait encourager ces patrons à laisser partir les Sapeurs-Pompiers Volontaires, quand y aura-t-il des textes allégeant leurs impôts, leurs charges sociales, afin que les artisans,

commerçants, chefs d'entreprise, acceptent volontiers de libérer leurs employés et aussi et surtout, et avant tout les embaucher !

Car en 1990, si vous êtes malheureusement à la recherche d'un emploi, en général, ne dites pas que vous êtes Sapeur-Pompier Volontaire !

POURQUOI ?

Vous le savez bien.

Il est Pompier, il sera appelé quand le client sera là, quand il sera en train de faire du béton

ou en haut du toit, alors prends-le mais surtout dis lui qu'il ne faudra par qu'il parte en intervention pendant les heures de travail, sauf bien sûr si ton dépôt brûle, et qu'il n'y a pas de conducteur disponible au Centre.

Alors le Sapeur-Pompier Volontaire, content d'avoir trouvé un emploi, accepte bien sûr les conditions, mais, combien de fois lorsque l'alerte sonne, il a un pincement au cœur et le regard triste parce qu'il ne peut pas partir ?

Alors, Messieurs les décideurs,

faites en sorte que ces valeureux Soldats du Feu, qui eux sont en guerre sur tout le Territoire National et tous les jours, puissent aller au combat et non pas à l'abattoir.

Vous avez besoin de ces hommes, encouragez-les, motivez-les et prouvez votre volonté non équivoque d'améliorer réellement leur sort, donc d'améliorer le sort de leurs employeurs est logique.

Donnez-nous les moyens, et n'attendez pas 25 ans de plus, car DUPUIS le temps.

Allocution du Colonel JAMAIN, Président de l'Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers Français



Chers Amis Sapeurs-Pompiers,

Je tiens tout d'abord à remercier le Capitaine PERE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne et les Membres de son Conseil d'Administration pour l'aimable invitation qu'ils m'ont adressée.

Je suis heureux, également, de pouvoir saluer votre Direc-

teur, le Colonel DUFUST et lui dire combien j'apprécie de me trouver aujourd'hui à ses côtés.

Votre invitation, placée sous le signe de l'amitié, doit se situer également au niveau du travail.

En effet, me trouvant aujourd'hui parmi vous, à l'occasion de ce Congrès qui regroupe la plus grande partie des Sapeurs-Pompiers du département, il m'appartient de vous transmettre des informations sur le fonctionnement de l'Œuvre.

Voici tout d'abord quelques chiffres qu'il m'apparaît souhaitable de vous communiquer :

Année 1989 :

- 26 décès
- 32 orphelins

Depuis le 1^{er} janvier 1990 :

- 8 décès
- 13 orphelins (moyenne 3 par mois).

Au total c'est 405 orphelins qui sont inscrits sur les registres de l'Œuvre et pour lesquels

nous intervenons régulièrement sur le plan financier.

Enfin, je me permettrai de rappeler, mais vous n'êtes pas sans l'ignorer, que lors des derniers feux de forêts de la Gironde, la semaine dernière, plusieurs Sapeurs-Pompiers ont été blessés et deux ou trois d'entre eux ont failli connaître un destin cruel.

C'est donc dire que nous exerçons un métier difficile et dangereux, et que souvent des camarades qui étaient partis en intervention le cœur léger, ne sont malheureusement pas revenus.

Donc, si l'on s'en tient aux quinze derniers mois écoulés, le destin a frappé à **34 reprises** ; alors que 45 enfants se sont retrouvés subitement privés du soutien paternel.

Comme vous le savez, c'est à ce moment que l'Œuvre des Pupilles se manifeste.

COMMENT ET DE QUELLE FAÇON ?

1) Premier secours à la veuve et aux enfants.

2) Allocations trimestrielles aux enfants.

Le montant de ces aides est variable. Il tient compte de l'âge des enfants et de leur scolarité.

La prise en charge s'effectue lors du décès, les avantages se poursuivent jusqu'à l'âge de 24 ans.

Si les études supérieures continuent au-delà de cette limite, le Conseil d'Administration vient de décider de poursuivre les versements jusqu'à la fin des études, sous certaines réserves ; cependant les jeunes en fin de scolarité et sans travail (à 16 ans) peuvent bénéficier d'une aide particulière étalée sur trois années, tandis que leurs aînés, après l'accomplissement du Service National, s'ils sont en difficulté, peuvent recevoir eux aussi une aide spéciale exceptionnelle.

Voir tableau des allocations en annexe à compter du 1^{er} janvier 1990.

Je vous rappellerai aussi que depuis deux années, le Conseil d'Administration de l'Œuvre s'est intéressé à la situation des familles dont les ressources très modestes ne permettaient pas, dans de nombreux cas, d'avoir des conditions de vie décentes.

Je rappellerai pour mémoire que la mise en application de la "**Citation à l'Ordre de la Nation**" appliquée depuis 1983 aux Sapeurs-Pompiers victimes d'un décès en Service commandé, a permis une revalorisation intéressante des pensions de reversion.

Néanmoins, 121 familles ne sont pas concernées par ces dis-

positions et il était devenu indispensable, compte tenu des difficultés de vie actuelles, de s'intéresser à leur sort.

Le projet élaboré a donc été soumis à l'avis des commissions et des Présidents d'Unions Départementales, pour finalement être adopté par le vote de l'Assemblée Générale de La Baule, la mise en application étant prévue à compter du 1^{er} janvier 1990.

La pierre d'achoppement de cette opération intéressait bien entendu son financement.

Or vous savez que les recettes de l'Œuvre sont essentiellement basées sur les sommes versées par les Unions Départementales et les Amicales de Sapeurs-Pompiers, par des subventions extérieures provenant de l'État, des Communes, des Départements; j'en profite pour souligner l'intérêt permanent que manifeste le Conseil Général de Lot-et-Garonne à l'égard de nos orphelins.

La mise en œuvre de notre projet implique bien entendu des ressources supplémentaires dont les moyens de financement ont été largement développés au cours des réunions et Assemblées. Un appel a donc été adressé à tous. D'une façon générale, les Sapeurs-Pompiers de France ayant approuvé la mise en œuvre du projet ont pour certains, dès 1989, pris des dispositions pour améliorer les versements à l'Œuvre. L'action devrait se poursuivre en 1990. La couverture du budget nécessaire pour mener l'opération devrait pouvoir s'étaler sur deux, voire trois ans, dans le but d'éviter de grever brutalement les finances des Amicales et des Unions. Le budget total s'élève à 7 500 000 F. Une augmentation importante des allocations ayant été décidée en 1990, il

devrait se tenir stable durant plusieurs années.

Les Sapeurs-Pompiers en général, conscients de la nécessité d'améliorer les conditions de vie des familles, ont déjà répondu à notre appel en grand nombre, puisqu'en 1989 c'est un surplus de 600 000 F de versement qui a été enregistré par rapport à 1988.

D'après les estimations raisonnables qui ont été faites, l'effort à accomplir porterait sur une contribution de **30 F par Sapeur-Pompier et par an**, suffisante pour constituer le global devant être versé ensuite à l'Œuvre par chaque Union Départementale. C'est-à-dire que chaque Union devrait pouvoir collecter autant de fois 30 F qu'il y a de Sapeurs-Pompiers dans le département et pour le Lot-et-Garonne :

$$1\ 050\ S.P. \times 30\ F = 31\ 500\ F.$$

A notre époque, que représentent 30 F par an ?

Je vous laisse le soin d'y réfléchir.

Enfin, pour votre information, de nombreux départements ont adopté ou se dirigent vers une contribution individuelle portant sur le montant d'une vacation horaire, au tarif Sapeur.

Profitant de ma présence parmi vous, je pense qu'il serait opportun que nous parlions de la situation de votre département au regard de l'Œuvre, tout à fait amicalement s'entend.

Je m'excuse devoir vous développer ces quelques chiffres, mais comme je l'ai dit précédemment c'est très amicalement, et je pense qu'il était de mon devoir d'attirer votre attention sur cette situation. Une fois de plus, il

faut savoir que le destin cruel peut frapper l'un ou l'autre d'entre nous, à n'importe quel moment du jour ou de la nuit.

Il faut aussi méditer sur le fait que les enfants de nos camarades disparus, auraient pu être nos propres enfants.

Enfin, il me serait agréable que vous accomplissiez l'effort qui s'impose en précisant toutefois qu'il est possible de le réaliser progressivement en l'étalant sur deux ou trois ans.

Je vous remercie de votre attention.

Dons et collectes versés à l'Œuvre des Pupilles par le département :

- Année 1987	4.800 F
- Année 1988	10.460 F
- Année 1989	4.324 F
Total	19.584 F

Allocations versées aux Orphelins du département :

- Année 1987	29.100 F
- Année 1988	23.600 F
- Année 1989	26.800 F
Total	79.500 F

Versements prévus pour l'année 1990 :

- Allocations	31.600 F
- Complément Familial d'Indemnisation	18.000 F
(nouvelle disposition)	
- soit un versement total pour l'année	49.600 F



CENTRE HOSPITALIER
SPECIALISE DE LA

CANDELIE

PSYCHIATRIE ADULTE ET ENFANT
LOT-ET-GARONNE

47480 PONT-DU-CASSE - **53 66 31 85**

Code Postal : 47016 AGEN Cedex

Télécopie : **53 95 82 68**



Les Cordeliers - C. de Jour Agen

5 secteurs adultes

2 secteurs infanto-juvéniles Sud-Nord

4 Centres de jours adultes

- "Les Cordeliers" (secteur II)

AGEN **53 66 00 11**

- Centre de Soins (secteur III)

MARMANDE **53 64 60 88**

- "Saint Etienne" (secteur IV)

VILLENEUVE/LOT **53 40 10 67**

- Centre d'Hygiène Mentale (secteur V)

FUMEL Ouverture Septembre 1990

4 Centres de jour enfants

- "Les Trois Rosiers" - AGEN (Sud) **53 96 06 91**

- "L'Araucaria" - VILLENEUVE-SUR-LOT **53 70 66 03**

- "Les Oyats" - MARMANDE (Nord) **53 64 65 45**

- "Les Cafanihs" - FUMEL (Nord) **53 71 23 68**



Œuvre des Pupilles

des Sapeurs-Pompiers Français

A) Montant des allocations versées à compter du 1^{er} janvier 1990

Catégorie des bénéficiaires et nature des allocations	Taux trimestriels 1990	Taux trimestriels 1989	Taux trimestriels 1988
• Allocations d'ENTRETIEN pour les enfants âgés de 0 à 5 ans	2 400 F	2 000 F	1 940 F
• Allocations d'ETUDES PRIMAIRES du CP au CM2	3 000 F	2 500 F	2 200 F
• Allocations d'ETUDES SECONDAIRES de la 6 ^{ème} à la Terminale ou apprentissage	3 700 F	3 100 F	2 700 F
Ces trois catégories bénéficient d'une allocation annuelle :			
Etrences	500 F	500 F	500 F
Vacances	500 F	500 F	500 F
Sur présentation du certificat de scolarité			
• Allocations d'ETUDES SUPERIEURES ou formation professionnelle après le BAC (3 trimestres) (Maximum 24 ans)	4 200 F	3 500 F	3 150 F
Certificat d'inscription en Faculté et tous les 3 mois, certificat d'assiduité aux cours.			
SERVICE NATIONAL - Certificat de Présence aux Corps	1 700 F	1 500 F	1 500 F

B) Prime unique d'établissement - Fiche d'État Civil

Catégorie des bénéficiaires et nature des allocations	Taux trimestriels 1990	Taux trimestriels 1989	Taux trimestriels 1988
PRIME D'ÉTABLISSEMENT Catégorie des bénéficiaires - Versement à l'âge de 24 ans, - ou à la date du Mariage, - en situation de mère ou de père célibataire.	30 000 F	21 000 F	20 000 F
Nota : Les sommes versées pour les Etudes Supérieures ou la formation professionnelle sont déduites de la prime d'établissement.			

C) Secours immédiat lors du décès du Sapeur-Pompier

Catégorie des bénéficiaires et nature des allocations	Taux trimestriels 1990	Taux trimestriels 1989	Taux trimestriels 1988
- Secours unique à la veuve	8 000 F	7 000 F	7 000 F
- Secours unique à chaque orphelin	1 000 F	750 F	750 F

D) Secours exceptionnels aux jeunes en fin de scolarité et sans emploi (sur fiche d'inscription à l'A.N.P.E. tous les 3 mois)

Par trimestre	(Avant Service National)	: 2 000 F - la 1 ^{ère} année (2 trimestres)
		: 1 750 F - la 2 ^e année (4 trimestres)
		: 1 500 F - la 3 ^e année (4 trimestres)
	(Après Service National)	: 1 000 F
Suppression en cas d'insertion dans la vie professionnelle.		

La doctrine fédérale

VOULOIR FAIRE...

SAVOIR FAIRE...

LE FAIRE SAVOIR...

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS FRANÇAIS considère comme essentielle la réorganisation des Services de Prévention et de Secours de notre pays pour les adapter à la réalité des risques et au niveau de sécurité attendu par la population de l'an 2000.

Les cadres archaïques dans lesquels se débattent les Sapeurs-Pompiers, contre leur volonté, ne peuvent changer qu'avec l'aide et la détermination des élus et du gouvernement.

LES SAPEURS-POMPIERS SONT DÉCIDÉS À ÉVOLUER ET A S'ADAPTER.

LES ÉLUS ET LE GOUVERNEMENT ONT LE POUVOIR DE MODIFIER LES STRUCTURES D'ORGANISATION.

A l'heure européenne, c'est un travail en commun qui permettra de forger le grand Service de Prévention et de Secours de demain digne de la France.

Vouloir faire...

Des structures et des hommes

Le cadre d'action

Constat : les hommes,
les risques,
l'organisation administrative ont changé.

EVOLUTION DU RISQUE - LES RISQUES MAJEURS

LE RISQUE SOCIOLOGIQUE

La solidarité, l'entraide, la spontanéité et plus généralement les vertus morales et civiques qui servirent de bases fondamentales à l'organisation légale des Secours de la fin du siècle dernier, ont profondément évolué.

Le recours au service public est devenu la règle, souvent l'abus.

Le comportement isolationniste, voire égoïste, de certains, principalement développé dans les grandes concentrations humaines des cités plus qu'en zone rurale désertée, conduit à codifier une société qui n'admet plus la fatalité, devient indifférente ou assistée.

Aussi, chaque incident technologique entraîne un désarroi col-

lectif, en exemple, une privation momentanée d'énergie ou de communications révèle les faiblesses d'un système sociologique qui manque de caractère, de remèdes et d'organisation sécurisante.

Le développement des loisirs dans l'espace et le temps amène des mouvements de populations saisonniers considérables au sein du territoire comme de l'Europe entière. Les transports vont plus vite et plus loin, le temps libre s'accroît. La mobilité touche toutes les catégories d'âge et sociales.

LE RISQUE NATUREL

Nos structures, nos plans, nos hommes, leur formation et leurs équipements sont-ils de nature à

nous permettre de faire face à des risques majeurs d'exceptionnelle ampleur ?

La fatalité n'est plus de mise, s'y substitue outre une recherche de responsabilité systématique, une critique trop souvent exploitée par des médias.

LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

Il n'est pas nouveau car lié au progrès dans les techniques industrielles, à l'exploitation des énergies et pourtant il nous trouve encore trop souvent désarmés, voire désarmés par manque de coordination, de moyens adaptés, de personnels formés.



La chaîne du secours

LE CITOYEN

De lui émane la souveraineté...

Il a le droit de savoir
et le devoir de participer.

LA COMMUNE

Une collectivité à la dimension de
l'homme où l'on doit se sentir
aidé et protégé.

Il s'y exerce encore
une naturelle solidarité.

LE DÉPARTEMENT

Un recours tout proche qui aide
et corrige les inégalités,
complète ou supplée.

Une entité fondamentale dans
l'organisation du secours.

LA RÉGION

Un point de rencontre privilégié des
initiatives et actions locales dans le
respect des orientations nationales.

Un lieu géographique apte à la
coordination.

LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE ZONALE

L'ÉTAT

Une volonté politique
assortie de moyens.

AU-DELÀ

La solidarité
n'a pas de frontières.

Une doctrine sous forme d'affirmation

Quelle que soit la nature du sinistre, où qu'il survienne...

Nous voulons être présents et agir.

"Nos statuts, nos règles d'emploi, notre formation doivent le permettre dans le cadre de structures adaptées."

"Prévenir et combattre des risques sociologiques, naturels ou technologiques d'une exceptionnelle ampleur pour la Nation dans le cadre de la Décentralisation."

Nous lançons ce défi à la démocratie."

EDF INDUSTRIE
Electricité de France

EDF-INDUSTRIE, UNE ENTREPRISE AU SERVICE DES ENTREPRISES

Des correspondants pour le Lot-et-Garonne

J.-L. SALASC53.69.50.80

J.-P. GAUTHIER53.69.50.81

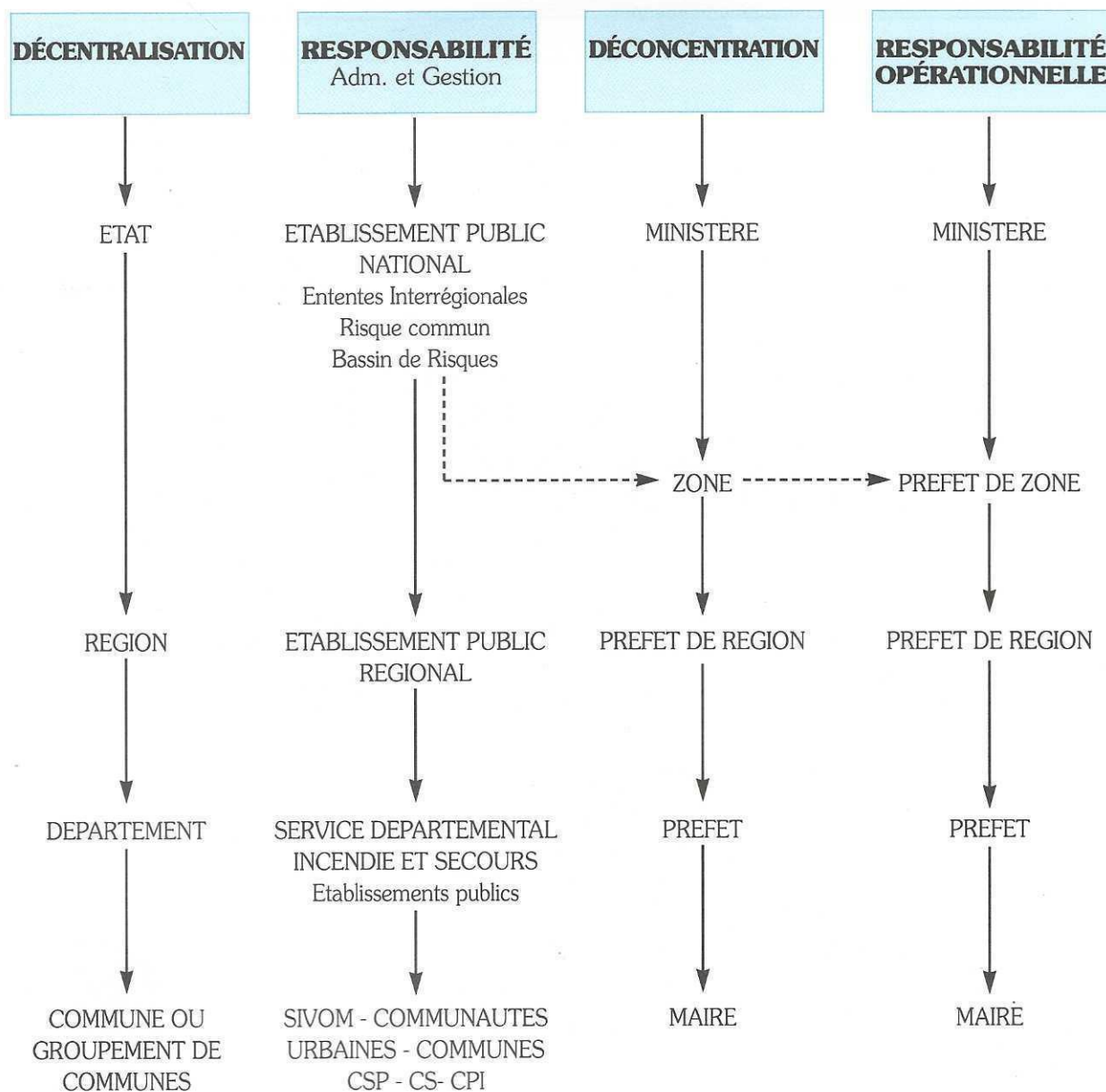
EDF INDUSTRIE

L'organisation structurelle

"Les Sapeurs-Pompiers considèrent que sans être les seules parties prenantes des missions de sécurité et de Défense civiles, ils en sont l'élément opérationnel permanent."

Pour cela une structure pyramidale s'impose et passe par la succession d'Etablissements publics formant le grand service de prévention et de secours associant Etat et Collectivités Territoriales, dans le cadre d'un partenariat bien compris, aussi bien en matière de responsabilités que de charges financières.

Schéma Général d'Organisation



Doctrine

UN NOUVEAU SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SECOURS

- qui clarifie les structures et améliore la répartition des financements
- qui assure l'égalité de chaque citoyen devant le secours comme devant sa charge fiscale
- qui prépare les ripostes aux contraintes opérationnelles des temps de crise et qui institue une véritable unité de commandement.

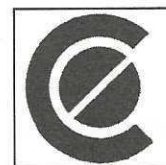
NOUS NE VOULONS PAS ETRE LES ACCUSÉS

COMPAGNIE DES EAUX et DE L'OZONE

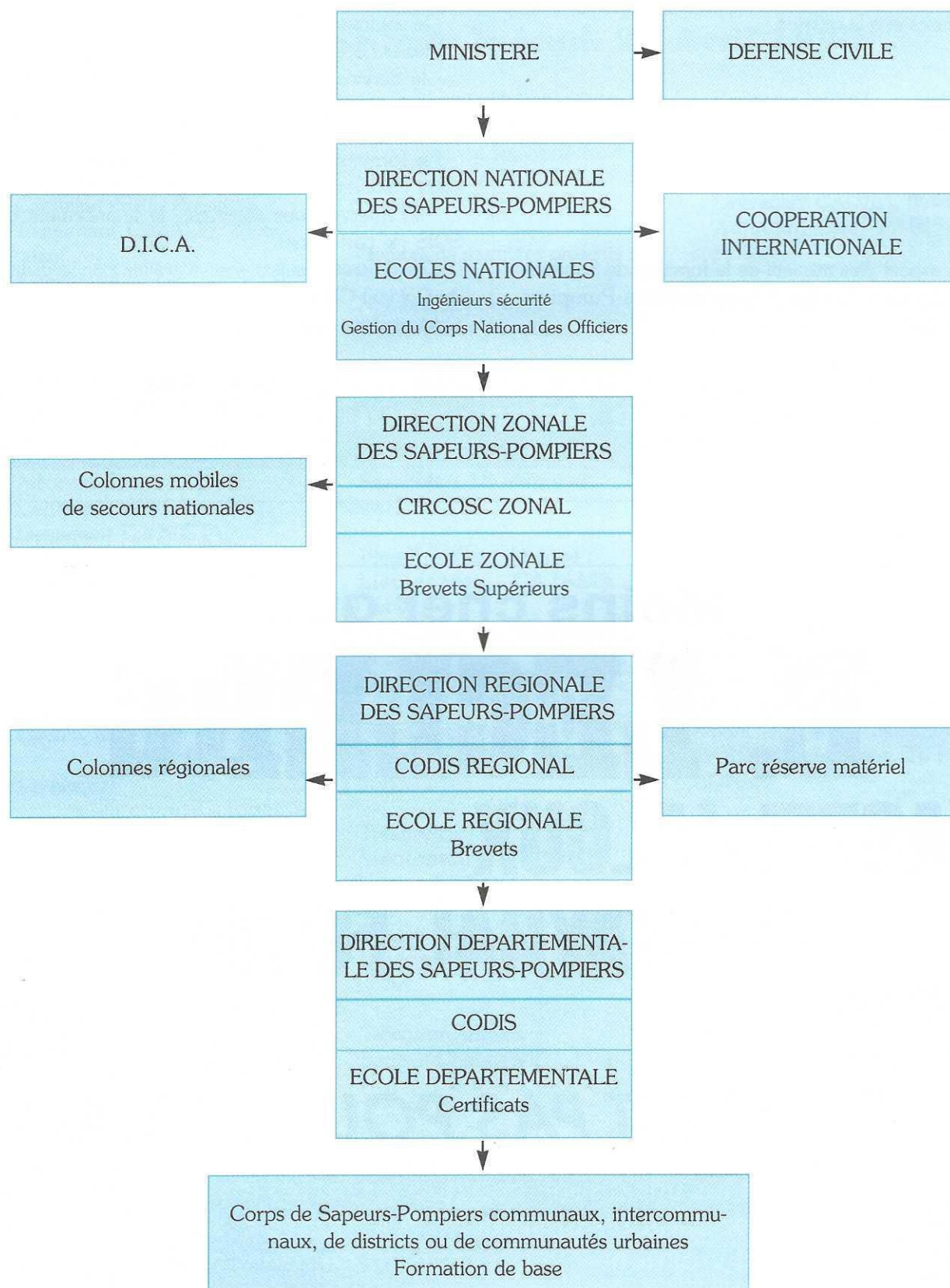
GESTION DES SERVICES PUBLICS
EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

DIRECTION REGIONALE : 26, AVENUE JEAN JAURES
47000 AGEN - Tél. : 53.96.35.26

SERVICE ASSURE 24 H SUR 24
DIMANCHE ET JOURS FERIES



L'unité de commandement et de formation



Savoir faire...

Des statuts et des règles d'emploi adaptés aux structures et à la mission.

Une formation spécifique et continue des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Un aspect plus attractif de la fonction de Sapeurs-Pompiers Professionnels ou Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Les points suivants s'inscrivent dans ce chapitre :

- le volontariat,
- les U.I.S.C.
- le Service National Civil et les Jeunes Sapeurs-Pompiers,
- le vieillissement des Corps,
- la formation → la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires,
- les interventions abusives - le financement des SDIS - le partenariat.

Ces différents sujets sont à traiter par le groupe du Colonel GRENIER, plus éventuellement quelques Commissions spécialisées.

Le faire savoir

Moins cher que

E. LECLERC

CASTELJALOUX

MONTAYRAL-FUMEL



TONNEINS

C'EST PAS POUR DEMAIN

Quoique les uns disent, quoique les autres fassent...
Les consommateurs affirment : "A la caisse E. Leclerc
c'est vraiment le moins cher toute l'année"

Conseil d'Administration

de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne tenu le jeudi 26 Avril 1990

PRÉSENCE

Etaient présents :

- Capitaine PERE, Président,
- Lieutenant CAZALIS, Vice-Président,
- Capitaine DREGE, Secrétaire Général,
- Lieutenant DARQUE, Trésorier,
- Lieutenant SUAREZ, Secrétaire Adjoint,
- Lieutenant GLIZE,
- Capitaine DUCHENE,
- Adjudant-Chef PARISON,
- Lieutenant MEROT,
- Lieutenant THEMISTA,
- Lieutenant LACRAMPE,
- Lieutenant DUBON,
- Sergent DUTHURON,
- Capitaine LE MORVAN,
- Adjudant-Chef BOUSSIÈRES,
- Lieutenant CALVET,
- Lieutenant-Colonel CALAS.

Excusés :

- Lieutenant-Colonel DUFUST,
- Lieutenant-Colonel HORDERN,
- Lieutenant COURANT,
- Sergent-Chef DAVID.

Pouvoirs :

- Lieutenant COURANT : Capitaine PERE,
- Sergent-Chef DAVID : Capitaine PERE.

*
* *

Ouverture de la séance à 21 h par le Président PERE qui adresse ses félicitations aux nouveaux élus suite au Congrès de Nérac.

Lieutenant DARQUE, Trésorier, faisant fonction de Président commence les élections du Conseil d'Administration pour l'exercice 1990/1991.

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre total de votants : 19

Candidature à la présidence :
Capitaine PERE.

Elections à bulletin secret.
Résultats : 18 voix pour - 1 blanc.

Vice-Président délégué :
Lieutenant CAZALIS : 17 voix.
Capitaine LE MORVAN : 1 voix.
Lieutenant SUAREZ : 1 voix.

Secrétaire Général :
Capitaine DREGE : 18 voix - 1 blanc.

Trésorier :
Lieutenant DARQUE : 18 voix - 1 blanc.

Secrétaire Adjoint :
Lieutenant SUAREZ : 18 voix - 1 blanc.

Trésorier Adjoint :
Sergent-Chef DAVID : 3 voix.
Adjudant-Chef BOUSSIÈRES : 14 voix.
Lieutenant CALVET : 1 voix.
1 bulletin blanc.

Vice-Président d'arrondissement d'Agen :
Lieutenant LACRAMPE à l'unanimité titulaire.

Capitaine DREGE, suppléant.

Vice-Président d'arrondissement de Villeneuve :
Lieutenant CALVET, titulaire.
Adjudant-Chef PARISON, suppléant.

Vice-Président d'arrondissement de Marmande :
Capitaine DUCHENE.
Capitaine LE MORVAN, suppléant.

Vice-Président d'arrondissement de Nérac :
Lieutenant GLIZE.
Lieutenant SUAREZ, suppléant.

Membres :

Lieutenant COURANT, Lieutenant MEROT, Capitaine LE MORVAN, Lieutenant THEMISTA, Sergent-Chef DAVID, Lieutenant DUBON, Adjudant-Chef PARISON, Sergent DUTHURON.

Commission affaires sociales :
Président : Capitaine DUCHENE.

Secrétaire : Adjudant-Chef BOUSSIÈRES

Membres : Lieutenant CALVET, Lieutenant SUAREZ, Lieutenant LACRAMPE, Sergent DUTHURON.

Membres de droit : Capitaine PERE, Capitaine DREGE, Lieutenant DARQUE.

Commission sportive :
Excepté le Parcours et le Cross Départemental (charge de la D.D.S.I.S.).

Président : Lieutenant THE-
MISTA.

Secrétaire : Lieutenant
MEROT.

Membres : Lieutenant
DUBON, Sergent-Chef DAVID,
Lieutenant CALVET.

Conseillers Techniques : Adju-
dant-Chef PARISON, Sergent-
Chef TEULIERE.

**Commission revue S.P.
U.D.S.P. 47 :**

Président : Lieutenant-Colo-
nel DUFUST.

Secrétaire : Capitaine
DREGE.

Membres : Lieutenant SUA-
REZ, Lieutenant CALVET, Cap-
itaine DUCHENE, Lieutenant
LACRAMPE, Lieutenant GLIZE.

**Commission Mutuelle Midi-
Pyrénées :**

Président : Capitaine PERE.

Secrétaire : Capitaine
DREGE.

Membres : Lieutenant CAZA-
LIS, Lieutenant CALVET, Ser-
gent DUTHURON.

**Commission des Jeunes
Sapeurs-Pompiers :**

Président : Lieutenant GLIZE.

Secrétaire : Capitaine LE
MORVAN.

Membres : Lieutenant COU-
RANT, Lieutenant DUBON.

**Commission des Sapeurs-
Pompiers Professionnels :**

Président : Colonel DUFUST.

Secrétaire : Sergent-Chef
DAVID.

Membres : Adjudant-Chef
PARISON, Capitaine DREGE,
Capitaine DUCHENE.

**Commission des Sapeurs-
Pompiers Volontaires et des
Sapeurs-Pompiers non profes-
sionnels.**

Président : Capitaine LE
MORVAN.

Secrétaire : Lieutenant
CAZALIS.

Membres : Lieutenant
DUBON, Lieutenant THEMIS-
TA, Lieutenant GLIZE, Lieute-
nant LACRAMPE, Lieutenant
DARQUE, Capitaine PERE,
Lieutenant SUAREZ, Lieutenant
MEROT, Adjudant-Chef BOUIS-
SIERES, Sergent DUTHURON,
Lieutenant CALVET.

Commission Musique :

Lieutenant GLIZE, Lieutenant
LACRAMPE, Lieutenant
DUBON.

UNION REGIONALE

Délégués Union :

Capitaine PERE, Lieutenant
MEROT, Lieutenant COU-
RANT.

Suppléants : Lieutenant
CAZALIS, Lieutenant THEMIS-
TA, Sergent DUTHURON.

**Représentants de la Com-
mission des Sapeurs-Pompiers
Volontaires :**

Capitaine LE MORVAN.

Suppléant : Lieutenant CAL-
VET.

**Commission Présidents
Unions :**

Capitaine PERE.

Suppléants : Lieutenant

CAZALIS, Lieutenant DUBON.

Sport :

Titulaire : Lieutenant THE-
MISTA.

1^{er} suppléant : Lieutenant
MEROT.

Suppléants : Adjudant-Chef
PARISON, Sergent-Chef
DAVID.

Médical :

Titulaire : Colonel HOR-
DERN.

Suppléant : Capitaine LE
MORVAN.

Jeunes Sapeurs-Pompiers :

Titulaire : Lieutenant GLIZE.

Suppléant : Capitaine LE
MORVAN.

**Sapeurs-Pompiers Profes-
sionnels :**

Titulaire : Sergent-Chef
DAVID.

Suppléant : Adjudant-Chef
PARISON.

**Mutuelle des Sapeurs-Pom-
piers de Midi-Pyrénées à Tou-
louse :**

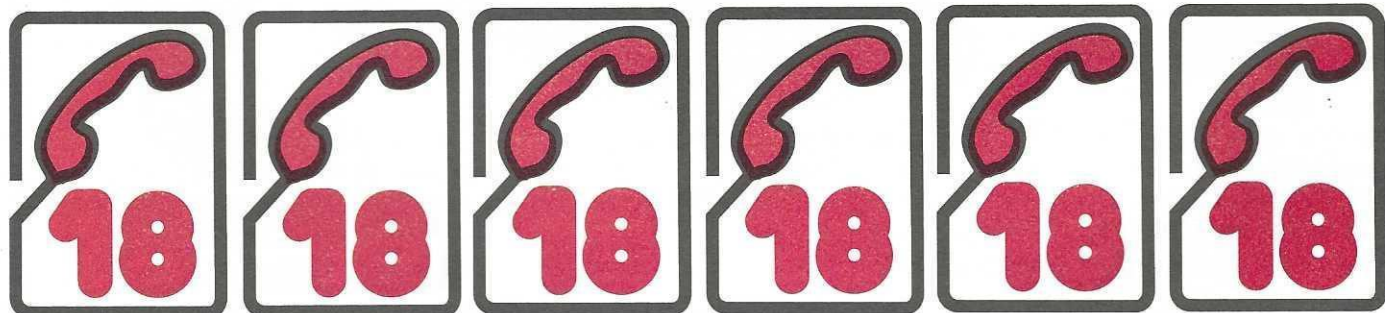
Titulaires : Capitaine PERE,
Sergent DUTHURON, Lieute-
nant CAZALIS.

Suppléants : Lieutenant CAL-
VET, Lieutenant MEROT.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé la
séance est levée à 23 h.

Le Président
Capitaine PERE



Statuts

de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne

CHAPITRE I FORMATION ET OBJET DE L'UNION

ARTICLE 1

Une Association dite "Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne" est formée entre les Sapeurs-Pompiers de tous grades du département.

ARTICLE 2

Cette Association a pour but :

1) De resserrer les liens d'amitié qui doivent unir les membres des Corps de Sapeurs-Pompiers et de rechercher les moyens propres à améliorer leur situation.

2) De favoriser et de provoquer au besoin l'organisation de concours dans le département.

3) De compléter et de soutenir l'Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers en même temps que de participer aux activités de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers.

4) D'encourager et de favoriser par tous moyens l'instruction technique et l'enseignement du secourisme.

5) De développer et de récompenser l'entraînement physique du personnel des Corps de Sapeurs-Pompiers.

6) D'étudier toutes questions se rattachant à l'organisation des Sapeurs-Pompiers, au développement et à l'amélioration du Service Public dont ils ont la charge dans le domaine du secours, de la Prévention et de l'Incendie, du temps de paix et du temps de guerre, dans le cadre communal et départemental ainsi qu'à l'intérieur des "districts" ou des communautés urbaines.

7) Enfin de venir en aide dans la mesure de ses moyens à ceux de ses membres ou de leurs familles dans le besoin par suite de maladie ou d'accidents.

ARTICLE 3

Le siège de l'Association est fixé à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours - Hôtel du Département - 47000 Agen.

ARTICLE 4

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers se compose de :

- Membres Actifs,
- Membres Honoraires,
- Membres d'Honneur,
- Membres Bienfaiteurs.

CHAPITRE II SECTION I

CONDITIONS D'ADMISSION

ARTICLE 5

Peuvent être Membres : tous les Officiers, Sous-Officiers, et Sapeurs-Pompiers en activité de service ou en retraite dans le département, à jour de leur cotisation.

Les Membres Honoraires se composent de toutes personnes s'intéressant à l'Union et lui prêtant leur appui sous forme de cotisation ou de dons.

Toute personne ayant rendu des Services éminents à l'Union, peut être nommée Membre d'Honneur. Cette décision étant prise en Assemblée Générale.

Peuvent être nommés Membres Bienfaiteurs, toutes personnes physiques ou morales contribuant à l'essor de l'Œuvre.

Les Membres Actifs seuls prennent part aux délibérations et peuvent bénéficier des avantages assurés par la Société.

Les Membres Actifs absents peuvent se faire représenter par un de leur camarade à l'aide de pouvoirs.

Les Membres d'Honneur Bienfaiteurs et Honoraires sont admis aux Assemblées Générales, mais n'ont pas voix délibératives.

ARTICLE 6

Pour adhérer à l'Union, il y a lieu d'adresser la demande au Président, celle-ci entraînant l'acceptation des statuts.

Le Conseil d'Administration statue à la majorité des voix sur l'admission, et l'adhésion devient définitive.

SECTION II DEMISSION - RADIATION - EXCLUSION

ARTICLE 7

La démission est donnée par écrit soit individuellement soit collectivement.

Peuvent être exclus les Membres qui auraient causé volontairement aux intérêts de l'Union un préjudice dûment constaté.

Le Membre, le Corps de Sapeurs-Pompiers ou le Président d'une Amicale, dont l'exclusion est proposée pour ce motif est convoqué devant le Conseil d'Administration pour être entendu sur les faits qui lui sont reprochés. S'il ne se présente pas au jour indiqué, une nouvelle convocation lui est adressée par lettre recommandée. S'il s'abstient encore d'y déférer, son exclusion peut être prononcée par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 8

La démission, la radiation et l'exclusion ne donnent pas droit au remboursement des cotisations versées.

ARTICLE 9

Aucune prestation sociale réglementaire ne peut être servie après la date d'effet de la démission ni après la décision de radiation ou d'exclusion, sauf celles pour lesquelles les conditions d'ouverture du droit étaient antérieurement réunies.

SECTION III ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ARTICLE 10

L'Assemblée Générale statue sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil d'Administration. Elle délibère sur les rapports qui lui sont présentés par celui-ci, par la Commission de Contrôle.

Elle se prononce sur le rapport moral et le compte rendu de la gestion financière du Conseil d'Administration. Elle est informée des perspectives financières et des orientations en matière de réalisations sociales et d'investissements.

L'Assemblée Générale procède à l'élection des Membres du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle.

Elle est obligatoirement appelée à se prononcer sur :

- 1) les statuts et leurs modifications,
- 2) le règlement intérieur ainsi que ses modifications,
- 3) l'adhésion à d'autres associations ou de retrait d'une Union,
- 4) la fusion, la scission ou la dissolution volontaire de l'Union,
- 5) l'acquisition, la construction ou l'aménagement d'immeubles pour l'installation des œuvres sociales,
- 6) l'aliénation des biens immobiliers affectés aux œuvres sociales de l'Union.

Les compétences énumérées aux alinéas 1 à 5 ne peuvent pas être déléguées.

ARTICLE 11

Toute proposition soumise à la décision de l'Assemblée Générale ayant pour compétence une augmentation des dépenses ou une diminution des recettes de l'Union doit être accompagnée de l'évaluation de son incidence financière et de l'exposé des moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la

proposition du Conseil d'Administration ou sur celle du quart au moins des Membres de l'Union. Dans le dernier cas, la proposition est soumise au Conseil deux mois avant la séance de l'Assemblée Générale.

ARTICLE 12

L'Assemblée Générale annuelle aura lieu dans la ville qui sera désignée par l'Assemblée Générale précédente.

Les convocations aux Assemblées Générales seront adressées aux Chefs de Corps et Présidents d'Amicales, Membres de l'Union, au moins 30 jours avant la date fixée pour la réunion par le Conseil d'Administration.

La convocation indiquera l'ordre du jour et la liste du tiers sortant établis par le Conseil d'Administration de l'Union.

Les questions et vœux émanant de l'initiative des Membres, ne seront portées à l'ordre du jour qu'autant qu'ils auront été adressés par écrit au Président, au moins 1 mois avant l'Assemblée Générale.

Les délibérations de l'Assemblée Générale seront prises à la majorité des Membres délégués par le Conseil d'Administration de leurs Corps de Sapeurs-Pompiers.

Peuvent être également délégués, représentant un Corps de Sapeurs-Pompiers adhérent à l'Union, le Chef de Corps ou son représentant ou le Président de l'Amicale du Corps.

CHAPITRE III CONSEIL D'ADMINISTRATION SECTION I COMPOSITION - ELECTIONS

ARTICLE 13

L'Union est administrée par un Conseil dont les Membres sont élus parmi les Membres participants, à jour de leurs cotisations.

Pour être éligibles au Conseil d'Administration, les Membres doivent être âgés de 18 ans accomplis, gradés ou non.

ARTICLE 14

Le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs au nombre de 21 au total dont 3 Membres de droit :

- 1 Président,
- 1 Vice-Président délégué,
- 4 Vices-Présidents d'arrondissements,
- 1 Secrétaire Général,
- 1 Secrétaire Général Adjoint,
- 1 Trésorier,
- 1 Trésorier Adjoint,
- 8 Administrateurs,

TOUS ELIGIBLES.

- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est Membre de droit à ce Conseil avec voix délibérative.

Sont également Membres de droit sans voix délibératives : **A TITRE DE CONSEILLER TECHNIQUE :**

- Le Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou son représentant,

- Le Pharmacien-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou son représentant.

Ils sont élus à bulletin secret par l'Assemblée Générale pour trois ans et renouvelés par tiers tous les ans, sauf les Membres de droit.

Nul n'est élu au premier tour de scrutin, s'il n'a réuni la majorité des suffrages exprimés. L'élection a lieu à la majorité relative. Dans le cas où les candidats obtiendraient un nombre égal de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Les Membres du Conseil sont rééligibles.

Sur proposition du Conseil d'Administration, le titre d'Administrateur Honoraire peut être conféré par l'Assemblée Générale aux anciens Membres du Conseil d'Administration totalisant au moins 10 années d'un mandat au sein dudit Conseil ou par référence à des services exceptionnels rendus à l'Union.

Ils peuvent être appelés à donner, à titre de Conseiller Technique, leur avis sur les problèmes intéressant l'Union.

ARTICLE 15

Lors de la constitution initiale du Conseil ou en cas de renouvellement complet, le Conseil procède par voie de tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel ses Membres seront soumis à réélection.

ARTICLE 16

En cas de vacance en cours de mandat par décès, démission ou toute autre cause d'un Administrateur, il peut être pourvu provisoirement par le Conseil à la nomination d'un ou plusieurs Administrateurs ayant obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections à l'Assemblée Générale annuelle sous réserve de l'application de l'article 14, dans les sièges devenus vacants, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée Générale.

Si les nominations faites par le Conseil d'Administration n'étaient pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par lui n'en seraient pas moins valables.

L'Administrateur ainsi désigné achève le mandat de son prédécesseur.

**SECTION II
REUNIONS****ARTICLE 17**

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président et au moins trois fois par an.

La convocation est obligatoire quand elle est demandée par le quart au moins des Membres du Conseil.

ARTICLE 18

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

En cas de partage des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est établi un procès-verbal de chaque réunion qui est approuvé par le Conseil d'Administration lors de la séance suivante.

ARTICLE 19

Les Membres du Conseil d'Administration peuvent, par décision de ce Conseil, être déclarés démissionnaires d'office de leurs fonctions en cas d'absence sans motif valable à trois séances consécutives.

Cette décision est ratifiée par l'Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs sortants expire à la clôture de l'Assemblée Générale annuelle. Celui des Administrateurs élus ou réélus commence au même moment.

**SECTION III
ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****ARTICLE 20**

Le Conseil dispose, pour l'administration et la gestion de l'Union, de tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale et les présents statuts.

ARTICLE 21

Le Conseil d'Administration adopte annuellement les budgets prévisionnels de l'Union.

ARTICLE 22

Le Conseil peut déléguer, sous sa responsabilité et son contrôle, partie de ses pouvoirs soit au Bureau, soit au Président, soit à un ou plusieurs Administrateurs, soit à une ou plusieurs commissions temporaires ou permanentes de gestion dont les Membres sont choisis parmi les Administrateurs de l'Union.

**SECTION IV
OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS****ARTICLE 23**

Les fonctions d'Administrateur sont gratuites.

Toutefois, les frais de représentation, de déplacement et de séjour exposés dans l'intérêt de l'Union peuvent leur être remboursés sur justifications ou définis par le Conseil.

Il est interdit aux Membres du Conseil d'Administration de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ayant traité avec l'Union.

ARTICLE 24

Il est interdit aux Administrateurs de recevoir à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, une commission, rémunération ou ristourne sous quelque forme que ce soit.

Il leur est également interdit de se servir de leurs titres en dehors des fonctions qu'ils sont appelés à exercer en application des statuts.

**CHAPITRE IV
PRESIDENT ET BUREAU**

**SECTION I
ELECTION - COMPOSITION - REUNIONS**

ARTICLE 25

Le Président et les Membres du Bureau sont élus à bulletins secrets pour un an par le Conseil d'Administration au cours de la première réunion qui suit l'Assemblée Générale annuelle.

ARTICLE 26

Le Bureau est composé de la façon suivante :

- 1 Président,
- 1 Vice-Président délégué,
- 4 Vices-Présidents d'arrondissements,
- 1 Secrétaire Général,
- 1 Secrétaire Général Adjoint,
- 1 Trésorier Général,
- 1 Trésorier Général Adjoint.

**SECTION II
ATTRIBUTIONS DES MEMBRES
DU BUREAU**

ARTICLE 27

Le Président représente l'Union en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il veille à la régularité du fonctionnement de l'Union conformément aux statuts.

Il préside les réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

Il engage les dépenses.

ARTICLE 28

Le Président peut, sous sa responsabilité et son contrôle et avec l'autorisation du Conseil d'Administration, confier au Secrétaire Général de l'Union l'exécution de certaines tâches qui lui incombent et déléguer sa signature pour des objets nettement déterminés.

Le Vice-Président délégué seconde le Président qu'il supplée en cas d'empêchement avec les mêmes pouvoirs dans toutes ses fonctions.

Le Vice-Président d'arrondissement le plus ancien dans le grade le plus élevé assurera la même fonction en cas d'empêchement du Président ou du Vice-Président délégué.

ARTICLE 29

Le Secrétaire Général est responsable des convocations, de la rédaction des procès-verbaux, de la conservation des archives ainsi que de la tenue du fichier des adhérents.

Le Secrétaire Général peut, sous sa responsabilité et son contrôle et avec l'autorisation du Conseil d'Administration, confier au Secrétaire Général Adjoint de l'Union l'exécution de certaines tâches qui lui incombent et lui déléguer sa signature pour des objets nettement déterminés.

Le Secrétaire Général adjoint seconde le Secrétaire Général qu'il supplée en cas d'empêchement avec les mêmes pouvoirs dans toutes ses fonctions.

ARTICLE 30

Le Trésorier Général effectue les opérations financières de l'Union et tient la comptabilité.

Il est chargé du paiement des dépenses engagées par le Président et fait encaisser les sommes dues à l'Union.

Il fait procéder, selon les directives du Conseil d'Administration, à l'achat, à la vente et d'une façon générale, à toutes les opérations sur les titres et valeurs.

Il présente à l'Assemblée Générale un rapport annuel sur la situation financière de l'Union.

Le Trésorier Général peut, sous sa responsabilité et son contrôle et avec l'autorisation du Conseil d'Administration, confier au Trésorier Général Adjoint de l'Union l'exécution de certaines des tâches qui lui incombent et lui déléguer sa signature pour des objets nettement déterminés.

Le Trésorier Général Adjoint seconde le Trésorier Général qu'il supplée en cas d'empêchement avec les mêmes pouvoirs dans toutes ses fonctions.

**CHAPITRE V
ORGANISATION FINANCIERE
SECTION I
RECETTES ET DEPENSES**

ARTICLE 31

Les recettes de l'Union comprennent :

- 1) les droits d'admission et les cotisations des Membres participants,
- 2) les cotisations des Membres Honoraires,
- 3) les produits résultant de l'activité de l'Union,
- 4) plus généralement, toutes autres recettes non interdites par la loi.

ARTICLE 32

Les dépenses comprennent :

- 1) les diverses prestations servies aux Membres participants ,
- 2) les dépenses nécessitées par l'activité de l'Union,
- 3) les versements faits aux Unions et Fédérations,
- 4) plus généralement, toutes autres dépenses non interdites par la loi.

ARTICLE 33

Les dépenses de l'Union sont engagées par le Président et payées par le Trésorier Général ou par les personnes habilitées dans les conditions prévues aux articles 28 et 30 des présents statuts.

Le responsable de la mise en paiement s'assure préalablement de la régularité des opérations et, notamment, de leur conformité avec les décisions des organes délibérants de l'Union.

**SECTION II
MODES DE PLACEMENT
ET DE RETRAIT DES FONDS
REGLES DE SECURITE FINANCIERE**

ARTICLE 34

Le Conseil d'Administration décide du placement et du retrait des fonds de l'Union compte tenu, le cas échéant, des orientations données par l'Assemblée Générale.

ARTICLE 35

Les excédents annuels de recettes sur les dépenses sont affectés, à raison de 50%, à la constitution du fonds de réserve.

Les sommes affectées à la constitution du fonds de réserve ainsi que le montant des provisions pour prestations à payer en fin d'exercice et le montant des cotisations perçues d'avance doivent être employées dans les conditions proposées par le Conseil d'Administration de l'Union

**SECTION III
COMMISSION DE CONTROLE**

ARTICLE 36

Une Commission de Contrôle est créée.

Elle est composée de deux Membres élus pour trois ans, choisis parmi les Membres de l'Union non administrateurs lors de l'Assemblée Générale.

Elle se réunit au moins une fois par an.

Elle vérifie la régularité des opérations comptables, contrôle la tenue de la comptabilité, la caisse et le portefeuille. Les résultats de ses travaux sont consignés dans un rapport écrit communiqué au Président du Conseil d'Administration avant l'Assemblée Générale et présenté à celle-ci.

Ce rapport est annexé au procès-verbal de la délibération de l'Assemblée.

ARTICLE 37

Un règlement intérieur spécifiera s'il y a lieu les modalités d'application des présents statuts.

ARTICLE 38

Le projet de statut a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne dans sa séance du 27 septembre 1988.

ARTICLE 39

Le présent statut est applicable à compter de la date de l'Assemblée Générale qui s'est tenue à Villereal, le 9 avril 1989, après avis favorable de la dite Assemblée conformément aux dispositions de son article 12.

Fait à Agen, le 9 avril 1989

Le Président de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne

Le Secrétaire Général
de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne

Réception des Sapeurs-Pompiers

à l'Elysée, le 18 avril 1990 Liste des participants méritants

Une délégation composée de cinq Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne a participé à une réception à l'Elysée à laquelle tous les départements ont été invités. Il s'agit de :

- Mademoiselle Georgette JEAN, Sapeur-Pompier Volontaire au Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot - 47300.

- Monsieur J.-François NERIA, Sapeur-Pompier Volontaire au Centre de Secours Principal d'Agen - 47000.

- Monsieur Michel LAVERGNE, Sapeur-Pompier Volontaire au Centre de Secours Principal de

Tonneins - 47400.

- Monsieur Gilles LESPES, Sapeur-Pompier Professionnel au Corps de D.F.C.I.

- Monsieur Patrice RIVIERE, Sapeur-Pompier Volontaire au Centre de Secours de Duras - 47120.

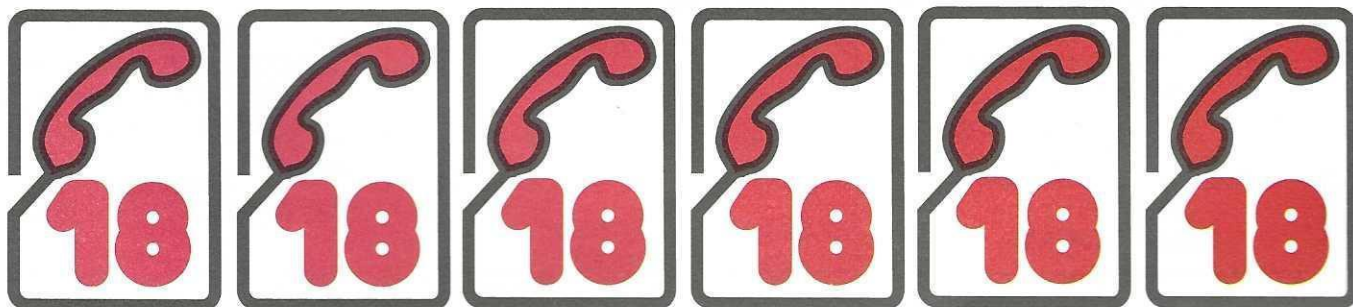
Les intéressés ont participé à la campagne feux de forêts 1989 en Gironde.

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
Pierre DUFUST

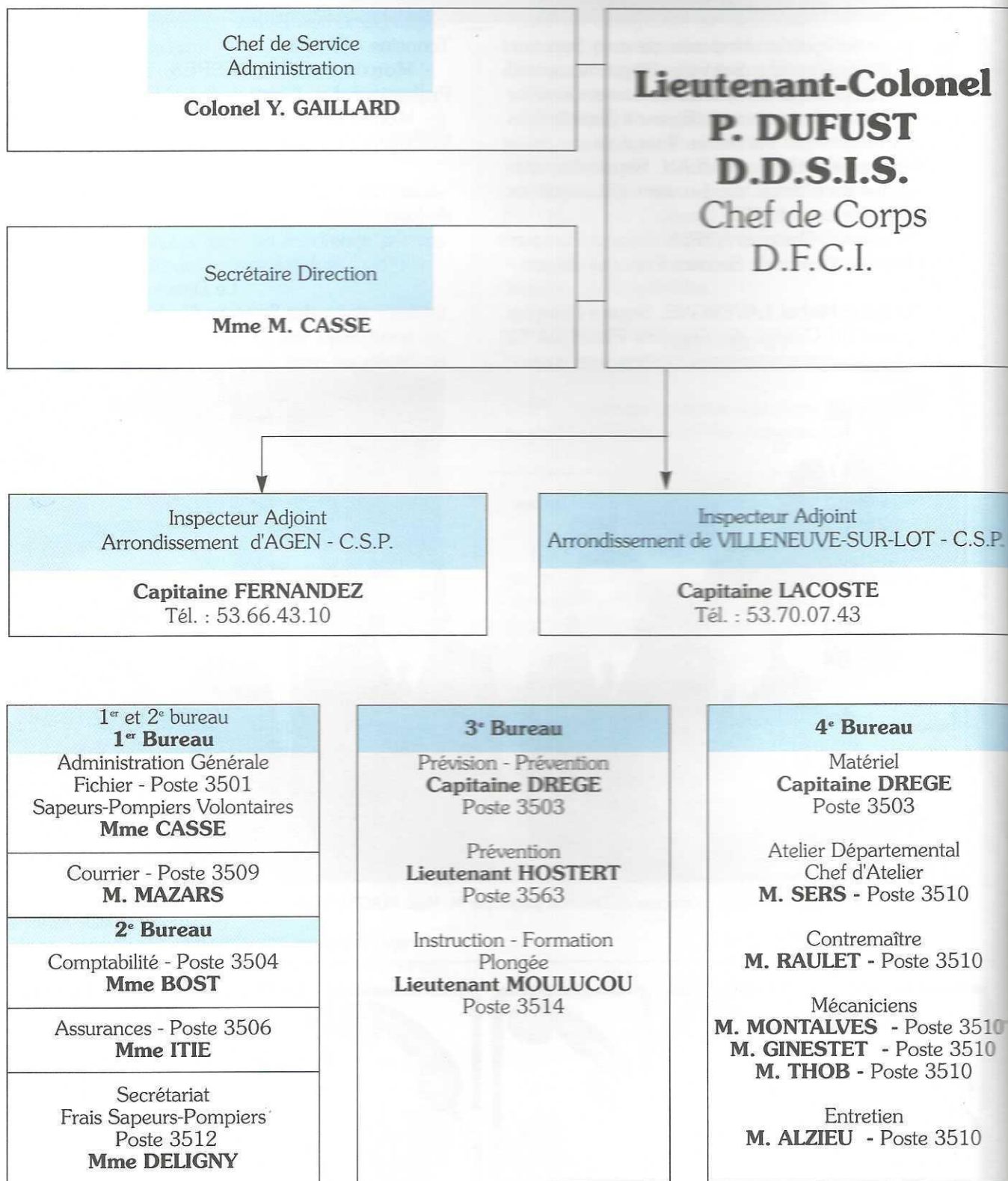


Réception à la rédaction de la Société Française de Diffusion dirigée par M. Marc AYACHE, éditeur de notre revue

(Photo M. Marc AYACHE)



du Service Départemental d'Incendie et



Major

de Secours et D.F.C.I. de Lot-et-Garonne



Tél. : 53.96.49.47

Adjoint Opérationnel
à la Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

Capitaine DREGE
Tél. : 53.96.49.47 - poste 3503

CENTRE OPERATIONNEL DEPARTEMENTAL
INCENDIE ET SECOURS - CODIS 47
- COMMANDEMENT -

Inspecteur Adjoint
Arrondissement de MARMANDE - C.S.P.
Capitaine DUCHENE
Tél. : 53.64.23.80
Capitaine LEMORVAN
C.S.P. TONNEINS - Tél. : 53.84.44.18

Inspecteur Adjoint
Arrondissement de NERAC
Capitaine GUIRAUDET
Tél. : 53.89.10.18
Lieutenant SUAREZ
C.S.P. NERAC - Tél. : 53.65.09.63

D.F.C.I.

CHEF DE ZONE
Capitaine GUIRAUDET

Chefs de Centres :

Casteljaloux	Adjudant-Chef PAMIES
Houilles	Adjudant-Chef PAVAN
Reaup	Adjudant-Chef JEAN
Xaintrailles	Adjudant-Chef LESPES
Transmissions	Sous-Lieutenant VENIER
Comptabilité	Mme RAULET
Secrétariat	Mme FALC
Atelier	Sergent-Chef PASCAL

P.C. ZONE D.F.C.I. HOUILLES
Tél. : 53.89.10.18

Organisation départementale

des Services d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne

ANNUAIRE

Chef-Lieu : AGEN
Code Postal : 47000 - Code Téléphonique : 53
Superficie : 535 788 hectares (65^e rang)
Population : 292 616 habitants (68^e rang)
4 arrondissements - 39 cantons - 311 communes

PREFECTURE

Préfet : M. Charles ASTRUC
Secrétaire Général : M. GARAULT
Directeur de Cabinet : Mlle ORZECOWSKI

Sous-Préfet de Agen : M. GARAULT
Sous-Préfet de Villeneuve : M. REUTER
Sous-Préfet de Marmande : M. BOULOC
Sous-Préfet de Nérac : M. BOULOC

Hôtel du département : Rue Etienne Dolet - 47016 Agen - Tél. : 53.96.49.47
Président du Conseil Général : M. Jean FRANÇOIS-PONCET

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE :

Directeur : Lieutenant-Colonel Pierre DUFUST - Tél. : 53.96.49.47
Adjoint opérationnel : Capitaine James DREGE
Inspecteurs Adjoints : Capitaine Christian FERNANDEZ - Capitaine Jean-Jacques LACOSTE
Capitaine Marcel DUCHENE - Capitaine Patrick GUIRAUDET
Adjoints techniques : Lieutenant Gérard HOSTERT - Lieutenant Alain MOULUCOU
Médecin-Chef : Lieutenant-Colonel Eric HORDERN
Médecin-Chef Adjoint : Lieutenant-Colonel J.-F. LORTIE
Pharmacien-Chef : Lieutenant-Colonel J.-F. CALAS

SERVICE DEPARTEMENTAL DE DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE : (D.F.C.I.)

Chef du Corps Départemental : Lieutenant-Colonel Pierre DUFUST
Chef de Zone : Capitaine Patrick GUIRAUDET
Chef des 4 Centres : Adjudant-Chef PAVAN - Adjudant-Chef LESPES - Adjudant-Chef JEAN
Adjudant-Chef PAMIES
Spécialiste radio : Lieutenant VENIER

UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LOT-ET-GARONNE :

Président : Capitaine Jacques PERE - Tél. : 53.94.31.34
Vice-Président délégué : Lieutenant G. CAZALIS - Tél. : 53.79.43.07
Secrétaire Général : Capitaine James DREGE - Tél. : 53.96.49.47
Trésorier : Lieutenant A. DARQUE - Tél. : 53.94.52.22

Arrondissement de Agen
Secteur du Centre
de Secours Principal d'Agen

C.S.P. du district de l'Agglomération Agenaise

Maire : Monsieur P. CHOLLET, Député.
Gendarmerie : 53.66.38.07
Police : 53.66.37.71

Chef de Corps : Capitaine C. FERNANDEZ
Téléphone Caserne : 53.66.43.10
Adjoints Chef de Corps : Lieutenant G. RAPIN,
Sous-Lieutenant THILL.
Médecins du Corps : Docteur BATBIE
Docteur VECEMBRE - Docteur LEVY
Docteur LEMOINE

Communes rattachées en 1^{er} appel :

Agen - Aubiac - Bajamont - Boé - Bon-Encontre -
Brax - Castelsulier - Colayrac-Saint-Cirq - Estillac -
Foulayronnes - Lafx - La Croix-Blanche - Le Passa-
ge - Moncaut - Montagnac/Auvignon - Pont-
du-Casse - Roquefort - Saint-Hilaire/Garonne - Saint-
Jean-de-Thurac - Sainte-Colombe - Sérignac.



Arrondissement de Agen
Secteur du Centre
de Secours Principal d'Agen

Centre de Secours de La Sauvetat de Savères

Maire : Monsieur MOYNIE

Gendarmerie : 53.95.71.17

Chef de Corps : Lieutenant BETOUILLERES
Téléphone Caserne : 53.95.30.18
Adjoint Chef de Corps : Adjudant CAYLA

Médecin du Corps : Docteur CAMY

Communes rattachées en 1^{er} appel :

Beauville - Blaymont - Cassignas - Cauzac - Cler-
mont-Soubiran - Dondas - Engayrac - Frespech -
Grayssas - Laroque-Timbaut - La Sauvetat de
Savères - Massels - Puymirol - Saint-Caprais-de-
Lerm - Saint-Martin-de-Beauville - Saint-Maurin -
Saint-Pierre-de-Clairac - Saint-Robert - Saint-
Romain-le-Noble - Saint-Urcisse - Sauvagnas - Tay-
rac.

Arrondissement de Agen
Secteur du Centre
de Secours Principal d'Agen

Centre de Secours de Layrac

Maire : Monsieur DRAPE

Gendarmerie : 53.67.10.17

Chef de Corps : Lieutenant GAUTHIER
Téléphone Caserne : 53.87.00.18
Adjoint Chef de Corps :

Médecins du Corps : Docteur MICHAUX
(Commandant)
Docteur VIANA (Capitaine)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

Astaffort - Caudecoste - Cuq - Fals - Lamontjoie -
Laplume - Layrac - Marmont-Pachas - Moirax -
Saint-Nicolas-de-la-Balmerme - Saint-Sixte - Saint-
Vincent-de-Lamontjoie - Sauveterre-Saint-Denis.

Arrondissement de Agen
Secteur du Centre
de Secours Principal d'Agen

Centre de Secours de Port-Sainte-Marie

Maire : Monsieur RICARD

Gendarmerie : 53.87.20.17

Chef de Corps : Lieutenant MAILLE
Téléphone Caserne : 53.87.21.19
Adjoint Chef de Corps :

Médecins du Corps : Docteur LABARDANT
(Capitaine)
Docteur BEZIAT (Capitaine)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

Bazens - Bruch - Clermont-Dessous - Montesquieu -
Port-Sainte-Marie - Saint-Laurent.

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
**Secteur du Centre de Secours
 Principal de Villeneuve-sur-Lot**

**Centre de Secours Principal
 de Villeneuve-sur-Lot**

Maire : Monsieur LARROCHE

Gendarmerie : 53.70.28.24

Police : 53.70.37.27

Chef de Corps : Capitaine J.-Jacques LACOSTE

Téléphone Caserne : 53.70.30.18 ou 53.70.07.43

Adjoint Chef de Corps : Lieutenant BOISSY

Médecins du Corps : Docteur SERRATE

(Capitaine)

Docteur PETTINI (Commandant)

Docteur GALAN (Capitaine)

Vétérinaire : LE DALLIC (Capitaine)

**Communes rattachées
 en 1^{er} appel :**

Auradou - Bias - Le Castella - Dausse - Hautefage-
 la-Tour - Massoulès - Monbalen - Penne d'Agenais -
 Le Lédar - Pujols - Saint-Antoine-de-Ficalba - Saint-
 Sylvestre-sur-Lot - Sainte-Colombe-de-Villeneuve -
 Sembas - Villeneuve-sur-Lot.



Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
**Secteur du Centre de Secours
 Principal de Villeneuve-sur-Lot**

**Centre de Secours
 de Fumel**

Maire : Monsieur BOTTEMANNE

Gendarmerie : 53.71.00.17

Chef de Corps : Lieutenant Serge MALOUIER

Téléphone Caserne : 53.71.10.18

Adjoint Chef de Corps : Sous-Lieutenant
 LUCQ-BALENCIE

Médecin du Corps : Docteur MEZERGUES
 (Capitaine)

**Communes rattachées
 en 1^{er} appel :**

Anthé - Blanquefort - Bourlens - Cazideroques -
 Condezaygues - Courbiac - Cuzorn - Fumel - Mas-
 quières - Monségur - Monsempron-Libos - Montay-
 ral - Saint-Aubin - Saint-Front-sur-Lémance - Saint-
 Georges - Saint-Vite - Sauveterre-la-Lémance - Thé-
 zac - Tournon d'Agenais - Trémons - Trentels.

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
**Secteur du Centre de Secours
 Principal de Villeneuve-sur-Lot**

**Centre de Secours
 de Castillonnès**

Maire : Monsieur YVENEC

Gendarmerie : 53.01.80.17

Chef de Corps : Lieutenant BIRGINIE

Téléphone Caserne : 53.36.80.18 ou 53.86.88.60

Adjoint Chef de Corps : Adjudant MARTIN

Médecin du Corps : Docteur ITHIER (Capitaine)

**Communes rattachées
 en 1^{er} appel :**

Cahuzac - Castillonnès - Cavarac - Douzains - Feren-
 sac - Lalandusse - Lougratte - Montauriol - Saint-
 Quentin-du-Dropt - Ségalas - Sérignac-Péboudou.



Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
**Secteur du Centre de Secours
 Principal de Villeneuve-sur-Lot**

**Centre de Secours
 de Monflanquin**

Maire : Monsieur Daniel SOULAGE

Gendarmerie : 53.36.40.17

Chef de Corps : Lieutenant P. CALVET

Téléphone Caserne : 53.36.43.18

Adjoint Chef de Corps : Adjudant TRAIGNEAU

Médecins du Corps : Docteur ROUQUIE
 Capitaine)

Docteur PETRYCK (Capitaine)

**Communes rattachées
 en 1^{er} appel :**

Boudy - Gavaudun - Lacapelle-Biron - La Sauvetat-
 sur-Lède - Laussou - Lacaussade - Monflanquin -
 Montagnac-sur-Lède - Paulhiac - Salles - Savignac-
 sur-Leyze.

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours de Cancon

Maire : Monsieur PILLOT

Gendarmerie : 53.01.60.17

Chef de Corps : Lieutenant Gérard ALBIGE

Téléphone Caserne : 53.01.61.78

Adjoint Chef de Corps :

Adjudant H. DELAGARDE

Médecin du Corps : Docteur BUECH (Capitaine)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

Beaugas - Cancon - Castelnaud-de-Gratecambe -
Saint-Pierre-de-Caubel - Pailloles - Monbahu -
Moulinet - Monviel - Saint-Pastour - Saint-Maurice-
de-Lestapel.

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours de Villeréal

Maire : Monsieur G. BERNY

Gendarmerie : 53.41.50.17

Chef de Corps : Lieutenant Christian PAJOT

Téléphone Caserne : 53.41.50.17

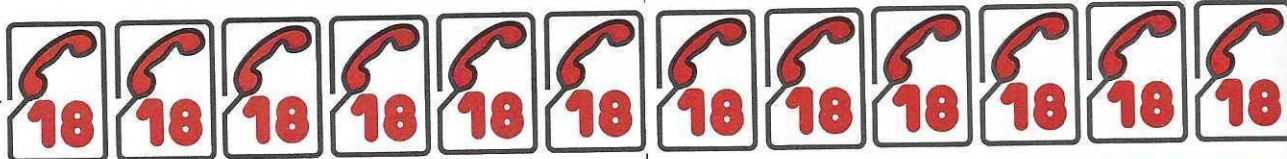
Adjoint Chef de Corps : Sergent BESSE

Médecin du Corps :

Docteur V. HANIN (Capitaine)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

Bournel - Doudrac - Mazières-Naresse - Montaut -
Parranquet - Rayet - Rives - Saint-Etienne-de-Ville-
réal - Saint-Europe-de-Born - Saint-Martin-de-Ville-
réal - Tourliac - Villeréal - Devillac.



Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours de Sainte-Livrade-sur-Lot

Maire : Monsieur Charles DE CACQUERAY

Gendarmerie : 53.01.00.17

Chef de Corps : Lieutenant Henry BONNAL

Téléphone Caserne : 53.01.04.18 ou 53.01.13.40

Adjoint Chef de Corps :

Médecin du Corps : Capitaine Pierre BARBES

Pharmacien :

Lieutenant-Colonel François CALAS,
Pharmacien-Chef du S.D.I.S.

Communes rattachées en 1^{er} appel :

Allez-et-Cazeneuve - Casseneuve - Montastruc -
Pinel-Hauterive - Dolmayrac - Monclar d'Agenais -
Le Temple-sur-Lot - Saint-Etienne-de-Fougères -
Sainte-Livrade-sur-Lot.

Corps de Première Intervention C.P.I.

A - **Astaffort** : Chef de Corps : Adjudant RIVIERE
N - **Barbaste** : Chef de Corps : Sergent-Chef MURET
A - **Beauville** : Chef de Corps : Adjudant GALAN
N - **Buzet** : Chef de Corps : Adjudant CASTERA
A - **Bruch** : Chef de Corps : Adjudant TOFFOLI
V - **Casseneuve** : Chef de Corps : Adjudant PASCOLAT
N - **Francescas** : Chef de Corps : Lieutenant CABAUP
V - **Granges/Lot** : Chef de Corps : Adj.-Chef PAVON
N - **Lamontjoie** : Chef de Corps : Adjudant GARCIA
A - **Laplume** : Chef de Corps : Lieutenant VILLEMUR
A - **Laroque-Timbaut** : Chef de Corps : Adj. ASTIER
M - **Lauzun** : Chef de Corps : Adjudant MICHIELS
M - **Mas d'Agenais** : Chef de Corps :
Adj. BOUSSIERES
N - **Moncrabeau** : Chef de Corps : Sergent SABADIN
V - **Monclar d'Agenais** : Chef de Corps :
Adjudant BORTOLINI
V - **Temple/Lot** : Chef de Corps : Adjudant PARREL
M - **Sainte-Bazeille** : Chef de Corps : Lieutenant CESA
M - **Tombeboeuf** : Chef de Corps : Adj. BOURNAC

A = Arrondissement d'Agen

M = Arrondissement de Marmande

N = Arrondissement de Nérac

V = Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot.

Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Marmande

**Centre de Secours Principal
de Marmande**

Maire : Monsieur GOUZES

Gendarmerie : 53.64.06.80

Police : 53.64.16.52

Chef de Corps : Capitaine DUCHENE

Téléphone Caserne : 53.64.23.80

Adjoint Chef de Corps : Lieutenant DUBON

Médecin du Corps : Docteur PATANCHON

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

Beaupuy - Birac-sur-Trec - Castelnaud-sur-Gupie -
Caubon-Saint-Sauveur - Escassefort - Fourque-sur-
Garonne - Jusix - Lagupie - Longueville - Caumont-
sur-Garonne - Marmande - Mauvezin-sur-Gupie -
Montpouillan - Puymiclan - Saint-Avit - Saint-Mar-
tin-Petit - Saint-Pardoux-du-Breuil - Sainte-Bazeille -
Samazan - Taillebourg - Virazeil - Sainte-Marthe.



Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Marmande

**Centre de Secours
de Miramont-de-Guyenne**

Maire : Monsieur Marcel MENECHET

Gendarmerie : 53.93.20.17

Chef de Corps : Lieutenant NERRIERE

Téléphone Caserne : 53.93.20.52

Adjoint Chef de Corps : Sergent-Chef BUENO

Médecin du Corps : Docteur BLIN

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

Agnac - Allemans-du-Dropt - Armillac - Bourgo-
gnague - Cambes - La Chapelle - Laperche - La
Sauvetat-du-Dropt - Lauzun - Lavergne - Miramont-
de-Guyenne - Monteton - Montignac-de-Lauzun -
Montignac-Toupinerie - Moustier - Peyrières - Puy-
serampion - Roumagne - Saint-Barthélémy-d'Age-
nais - Saint-Colomb-de-Lauzun - Saint-Pardoux-
Isaac - Seyches - Tombeboeuf - Tourtrès - Villebra-
mar.

Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Marmande

**Centre de Secours
de Duras**

Maire : Monsieur Lucien CHOLLET

Gendarmerie : 53.83.70.17

Chef de Corps : Lieutenant GIROU

Téléphone Caserne : 53.83.70.10

Adjoint Chef de Corps : Adjudant GUIGNARD

Médecins du Corps : Docteur CHAUVINEAU -
Docteur PENICAUD

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

Auriac - Baleyssagues - Duras - Escottes - Lévignac-
de-Guyenne - Loubès-Bernac - Pardaillan - Saint-
Astier - Saint-Géraud - Saint-Jean-de-Duras - Saint-
Pierre-du-Dropt - Saint-Sernin-de-Duras - Sainte-
Colombe-de-Duras - Savignac-de-Duras - Villeneu-
ve-de-Duras - Soumensac.



Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Marmande

**Centre de Secours
de Meilhan-sur-Garonne**

Maire : Monsieur Jean FENOUILLET

Gendarmerie : 53.94.50.17 (Cocumont)

Chef de Corps : Adjudant P. DANAY

Téléphone Caserne : 53.94.30.04

Adjoint Chef de Corps :

Médecins du Corps : Docteur FOUCHE -
Docteur GORSE

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

Couthures-sur-Garonne - Gaujac - Marcellus - Meil-
han-sur-Garonne - Saint-Sauveur-de-Meilhan.

Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Marmande

**Centre de Secours
de Cocumont**

Maire : Monsieur BOYANCE

Gendarmerie : 53.94.50.17

Chef de Corps : Lieutenant Alain DARQUE

Téléphone Caserne : 53.94.50.17 ou 53.94.52.22

Adjoint Chef de Corps : Serg.-Chef LESTRADE

Médecin du Corps : Docteur QUINQUIS
(Commandant)

Pharmacien : PROUZET (Capitaine)

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

Cocumont - Guérin - Romestaing - Montpouillan.

Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Tonneins

**Centre de Secours Principal
de Tonneins**

Maire : Monsieur J.-P. OUSTY

Gendarmerie : 53.79.08.17

Chef de Corps : Capitaine Bernard LE MORVAN

Téléphone Caserne : 53.84.44.18

Adjoints Chef de Corps : Lieut. COURANT
Lieutenant Christian JAMMET

Médecin du Corps : Docteur BERTOLASO

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

Agmé - Calonges - Fauguerolles - Gontaud-de-Nogaret - Hautesvignes - Labrétonie - Lagrère - Le Mas-d'Agenais - Senestis - Tonneins - Varès - Villeton - Fauillet - Saint-Gayrand.



Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Tonneins

**Centre de Secours
de Castelmoron-sur-Lot**

Maire : Monsieur Bernard GENESTOU

Gendarmerie : 53.84.90.17

Chef de Corps : Sergent-Chef Daniel FELTRIN

Téléphone Caserne : 53.84.90.18

Adjoint Chef de Corps : Adj.Guy QUENDOLO

Médecin du Corps :
Docteur GARRIGUES (Capitaine)

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

Brugnac - Castelmoron-sur-Lot - Coulx - Fongrave - Granges-sur-Lot - Grateloup - Laparade - Montpezat - Saint-Sardos - Le Temple-sur-Lot - Verteuil d'Agenais.

Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Tonneins

**Centre de Secours
de Clairac**

Maire : Monsieur Roger GUIBERT

Gendarmerie : 53.84.21.22

Chef de Corps : Lieutenant ROVEDA

Téléphone Caserne : 53.84.36.66

Adjoint Chef de Corps :
Adjudant-Chef R. TONIAZZI

Médecin du Corps :
Docteur Eric HORDERN (Lieutenant-Colonel)

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

Bourran - Clairac - Laffite-sur-Lot.

Arrondissement de Agen
Secteur du Centre de Secours
Principal de Tonneins

**Centre de Secours
de Aiguillon**

Maire : Monsieur P. ESPIAU

Gendarmerie : 53.79.60.17

Chef de Corps : Lieutenant Alain LACRAMPE

Téléphone Caserne : 53.79.60.18

Adjoint Chef de Corps :

Médecins du Corps :

Docteur Patrick LACOUME (Commandant)

Docteur REGINATO (Capitaine)

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

Aiguillon - Galapian - Lagarrigue - Nicole.

Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Tonneins

**Centre de Secours
de Damazan**

Maire : Monsieur DESCOMPS

Gendarmerie : 53.79.40.17

Chef de Corps : Lieutenant Gilbert CAZALIS

Téléphone Caserne : 53.79.40.17

Adjoint Chef de Corps :

Adjudant-Chef Jean-Pierre ESPAGNE

Médecins du Corps :

Docteur ANXOLABEHERE (Capitaine)

Docteur Pierre DE MONTBRUN (Capitaine)

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

Ambrus - Buzet-sur-Baïse - Damazan - Monheurt -
Puch d'Agenais - Caubeyres - Saint-Léon - Saint-
Pierre-de-Buzet - Thouars-sur-Garonne - Razimet -
Saint-Léger.



Arrondissement de Agen
Secteur du Centre de Secours
Principal du District de Agen

**Centre de Secours
de Prayssas**

Maire : Monsieur CASSANY

Gendarmerie : 53.95.00.17

Chef de Corps : Adjudant BARDINA

Téléphone Caserne : 53.95.00.33

Adjoint Chef de Corps :

Médecin du Corps :

Docteur SERVANT (Capitaine)

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

Cours - Fregimont - Lapede - Laugnac - Lusi-
gnan-Petit - Madaillan - Prayssas - Saint-Salvy.

Arrondissement de Nérac
Secteur du Centre de Secours
Principal de Nérac

**Centre de Secours
de Casteljaloux**

Maire : Monsieur José BES

Gendarmerie : 53.93.00.17

Chef de Corps : Lieutenant André THEMISTA

Téléphone Caserne : 53.93.00.18

Adjoint Chef de Corps :

Médecins du Corps : Docteur LASSALE

Docteur PAILLER-DULIN (Capitaine)

Docteur MAAKARON (Capitaine)

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

Antagnac - Anzex - Argenton - Beauziac - Bouglon
- Casteljaloux - Fargues - Grezet-Gavagnan - Labas-
tide - Castel-Amouroux - La Réunion - Leyritz-Mon-
cassin - Pindères - Poussignac - Ruffiac - Saint-Mar-
tin-de-Curton - Sainte-Gemme-Martailac - Ville-
franche-du-Queyras.

Arrondissement de Nérac
Secteur du Centre de Secours
Principal de Nérac

**Centre de Secours Principal
de Nérac**

Maire : Monsieur J.-Louis BRUNET

Gendarmerie : 53.65.00.17

Chef de Corps : Lieutenant Jean-Pierre SUAREZ
Téléphone Caserne : 53.65.00.18 ou 53.65.09.63
Adjoint Chef de Corps : Adjudant-Chef GALLIO

Médecin du Corps :
Docteur VALAY (Commandant)

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

Andiran - Calignac - Espiens - Fieux - Francescas -
Lasserre - Le Fréchou - Moncrabeau - Nérac - Nom-
dieu - Saumont.

Arrondissement de Nérac
Secteur du Centre de Secours
Principal de Nérac

**Centre de Secours Principal
de Lavardac**

Maire : Monsieur A. TOURON

Gendarmerie : 53.65.50.17

Chef de Corps : Adjudant ZAGNI
Téléphone Caserne : 53.65.50.18
Adjoint Chef de Corps :

Médecin du Corps :
Docteur BOUGES (Capitaine)

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

Barbaste - Feugarolles - Lavardac - Montgaillard -
Pompiey - Vianne - Xaintraillès.



Arrondissement de Nérac
Secteur du Centre de Secours
Principal de Nérac

**Centre de Secours
de Mézin**

Maire : Monsieur LARAIGNOU

Gendarmerie : 53.65.70.17

Chef de Corps : Lieutenant Francis GLIZE
Téléphone Caserne : 53.65.70.18 ou 53.65.70.01
Adjoint Chef de Corps :
Sergent-Chef DELOUBE

Médecins du Corps : Docteur CLERC (Capitaine)
Docteur DAVID (Capitaine)

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

Gueyze - Lannes - Lisse - Meylan - Sainte-Maure-
de-Peyrac - Sos - Mézin - Poudenas - Réaup - Saint-
Pé-Saint-Simon - Villeneuve-de-Mézin.

Arrondissement de Nérac
Secteur du Centre de Secours
Principal de Nérac

**Centre de Secours de Houeillès
et P.C. Zone D.F.C.I.**

Maire :

Gendarmerie : 53.89.10.17

Chef de Zone : Capitaine Patrick GUIRAUDET
Téléphone Caserne : 53.89.10.18
Adjoint Chef de Zone : Adjudant-Chef LESPES

Médecin du Corps : Docteur DULIN (Capitaine)

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

Allons - Boussès - Durance - Houeillès - Pompogne
- Saumejan.

Membres titulaires et suppléants

de la Commission Administrative de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours

Désignation

par arrêté du 29 novembre 1989
de Monsieur le Président du Conseil Général

ARTICLE 1^{er}

Sont désignés comme membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours :

PRÉSIDENT :

M. le Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne représenté par M. Lucien CHOLLET, Conseiller Général de Duras.

LES MEMBRES :

M. le Préfet de Lot-et-Garonne.

Quatre Conseillers Généraux élus pour une durée de trois ans :

Titulaires :

- M. Gilbert FONGARO,
- M. André TOURON,
- M. Bernard GENESTOU,
- M. Jean-Louis TEYSSIER.

Suppléants :

- M. Daniel SOULAGE,
- M. Guy SAINT-MARTIN,
- M. Claude BOYER,
- M. Jean BORDES.

Cinq représentants des communes élus pour une durée de 6 ans :

Titulaires :

- M. Francis DAROS, Maire de Sauméjean,
- M. Jean DALL'AGNOL, Maire du Mas d'Agenais,

- M. Marcel DESCOMPS, Maire de Damazan,
- M. Paul CHOLLET, Maire d'Agen,
- M. Pierre VINCENT, Vice-Président du S.I.V.O.M. de Duras.

Suppléants :

- M. Léandre DULIN, Maire de Pompiey,
- M. Christian LUSSAGNET, Maire de Moncrabeau,
- M. Daniel SOULAGE, Maire de Monflanquin,
- M. Jean-Louis BRUNET, Maire de Nérac,
- M. Guy BERNY, Maire de Villereal.

- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours : Lieutenant-Colonel DUFUST.

Deux Officiers de Sapeurs-Pompiers désignés pour une durée de trois ans par le Président de la Commission Administrative :

Titulaire :

- M. le Capitaine Jean-Jacques LACOSTE, Officier de Sapeurs-Pompiers Professionnels au Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot.

Suppléant :

- M. le Capitaine Christian FERNANDEZ, Officier de Sapeurs-Pompiers Professionnels au District de l'Agglomération Agenaise.

Titulaire :

- M. le Capitaine Bernard LE MORVAN, Officier de Sapeurs-Pompiers Volontaires au Centre de Secours Principal de Tonneins.

Suppléant :

- M. le Lieutenant Jean-Pierre SUAREZ, Officier de Sapeurs-Pompiers Volontaires au Centre de Secours Principal de Nérac.

Un Officier de Sapeurs-Pompiers Professionnels élu pour 4 ans :

Titulaire :

- M. Le Lieutenant Chef de Section Principal Patrick GUIRAUDET, Chef de zone de D.F.C.I.

Suppléant :

- M. le Lieutenant Chef de Section Principal Marcel DUCHENE, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Marmande.

Un Officier de Sapeurs-Pompiers non professionnels élu pour 4 ans :

Titulaire :

- M. le Lieutenant Serge MALOUVIER, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Fumel.

Suppléant :

- M. le Lieutenant Guy REY, du Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot.

Deux Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers élus pour 4 ans :

Titulaires :

- M. l'Adjudant-Chef Gilbert REBEL, du Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot.

- M. le Caporal-Chef Bernard RIOUS, du Centre de D.F.C.I. de Xaintrailles.

Suppléants :

- M. l'Adjudant Patrice CARRAT, du Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot.

- M. l'Adjudant Robert MATHIEU, du Centre de Secours Principal du District de l'Agglomération Agenaise.

Deux Sapeurs-Pompiers non Professionnels non Officiers élus pour 4 ans :

Titulaires :

- M. l'Adjudant-Chef Jean CROSSOIR, du Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot.

- M. l'Adjudant Jean-Pierre VERDIER, du Centre de Secours Principal du District de l'Agglomération Agenaise.

Suppléants :

- M. le Sergent Michel MERCIER, du Centre de Secours de Fumel.

- M. l'Adjudant Jean-Jacques BERMOND, du Centre de Secours Principal du District de l'Agglomération Agenaise.

- Le Médecin-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours, ou son Adjoint.

- Le Comptable de l'établissement assiste aux séances.

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours assure le Secrétariat de la Commission.

Jean FRANÇOIS-PONCET



Médaille d'honneur

des Sapeurs-Pompiers Promotion du 14 juillet 1989

Le Préfet de Lot-et-Garonne
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le décret 62-1073 du 11 septembre 1962
fixant les conditions d'attribution de la Médaille
d'Honneur des Sapeurs-Pompiers,

VU le décret 68-1055 du 29 novembre 1968
portant déconcentration en matière d'attribution de
la distinction susvisée,

ARRETE

ARTICLE 1er. - Des Médailles d'Honneur sont
décernées aux Sapeurs-Pompiers dont les noms sui-
vent et qui ont fait preuve de dévouement.

MEDAILLE de VERMEIL

- M. Louis BENOIST, Sapeur-Pompier Volontaire
au Corps de Première Intervention de Moncrabeau.

- M. Serge DEVRAIGNE, Caporal de Sapeurs-
Pompiers Volontaires au Centre de Secours Secon-
daire de Prayssas.

- M. Jean GIASI, Sergent de Sapeurs-Pompiers
Volontaires au Corps de Première Intervention de
Francescas.

- M. Eric HORDERN, Lieutenant-Colonel Méde-
cin des Sapeurs-Pompiers Volontaires au Centre de
Secours de Clairac.

- M. Hubert LAGUZAN, Sergent-Chef des
Sapeurs-Pompiers Volontaires au Corps de Premiè-
re Intervention de Laplume.

- M. Claude PIAI, Sapeur-Pompier Volontaire au
Corps de Première Intervention de Moncrabeau.

- M. Michel RAYMOND, Sapeur-Pompier Volontai-
re au Centre de Secours Secondaire de Cocumont.

- M. Roland THEVES, Sapeur Première Classe de
Sapeurs-Pompiers Volontaires au Centre de Secours
Secondaire de Meilhan-sur-Garonne.

MEDAILLE D'ARGENT

- M. Léon BARREAU, Sapeur-Pompier Volontai-
re au Centre de Secours Secondaire de Cancon.

- M. Jacques BARTHOU, Sapeur-Pompier Volon-
taire au Centre de Secours Secondaire de Cancon.

- M. Jean-Paul CASTERA, Adjudant-Chef de
Sapeurs-Pompiers Volontaires, Chef du Corps de
Première Intervention de Buzet-sur-Baise.

- M. Jean-Pierre DAUBA, Sapeur-Pompier Volon-
taire au Corps de Première Intervention de Bruch.

- M. Henri DELAGARDE, Sergent-Chef des
Sapeurs-Pompiers Volontaires au Centre de Secours
Secondaire de Cancon.

- M. Jacques GENTILLET, Sapeur-Pompier Volon-
taire au Centre de Secours Secondaire de Layrac.

- M. Abel GRAS, Sapeur-Pompier Volontaire au
Corps de Première Intervention de Moncrabeau.

- M. Robert GRISO, Sapeur-Pompier Volontaire
au Centre de Secours de Layrac.

- M. Alain LAFFARGUE, Sapeur-Pompier Volon-
taire au Corps de Première Intervention de Laplume.

- M. René LAGAROSSE, Sapeur-Pompier Volon-
taire au Centre de Secours Secondaire de Layrac.

- M. Jacques NOYE, Sapeur-Pompier Volontaire
au Corps de Première Intervention du Mas-d'Agenais.

- M. Henri OUSTRAIN, Sergent-Chef des
Sapeurs-Pompiers Volontaires au Centre de Secours
Secondaire de Layrac.

- M. Johann PARISON, Adjudant-Chef de
Sapeurs-Pompiers Professionnels au Centre de
Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot.

- M. Jean PARREL, Adjudant-Chef des Sapeurs-
Pompiers Volontaires, Chef du Corps de Première

Intervention du Temple-sur-Lot.

- M. André QUINTOIS, Sapeur-Pompier Volontaire au Centre de Secours Secondaire de Lavardac.

- M. André SANTALIESTRA, Caporal-Chef des Sapeurs-Pompiers Volontaires au Centre de Secours Secondaire de Cancon.

- M. Gilbert SEIGNOUREL, Sapeur-Pompier Volontaire au Corps de Première Intervention de Laplume.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Agen, le 28 juin 1989

Pour ampliation
Le Directeur de Cabinet par intérim,
P. BOUISSET

Le Préfet
Jean-Charles ASTRUC

Promotion du 4 décembre 1989

MEDAILLE D'OR

- M. Serge FERRASSE, Sergent de Sapeurs-Pompiers Volontaires au Corps de Première Intervention de Granges-sur-Lot.

MEDAILLE DE VERMEIL

- M. Michel BARRIEU, Sapeur-Pompier Volontaire au Centre de Secours Secondaire de Port-Sainte-Marie.

- M. Fernand BRIANTAIS, Sergent-Chef de Sapeurs-Pompiers Volontaires, Chef du Corps de Première Intervention de Lauzun.

- M. Henri GLORYS, Sergent de Sapeurs-Pompiers Volontaires Forestiers au Centre de Défense des Forêts contre l'Incendie de Houeilles.

- M. Raymond GOMBERT, Sergent de Sapeurs-Pompiers Volontaires au Corps de Première Intervention de Le Temple-sur-Lot.

- M. Michel MAILLE, Sous-Lieutenant de Sapeurs-Pompiers Volontaires, Chef de Corps du Centre de Secours Secondaire de Port-Sainte-Marie.

- M. Bernard MONGIS, Caporal-Chef de Sapeurs-Pompiers Professionnels Forestiers au Centre de Défense des Forêts contre l'Incendie de Casteljaloux.

- M. Henri POZZOBON, Caporal de Sapeurs-Pompiers Volontaires au Corps de Première Intervention de Lauzun.

- M. André QUINTOIS, Sapeur-Pompier Volontaire au Centre de Secours Secondaire de Lavardac.

MEDAILLE D'ARGENT

- M. Jean CRESSOIR, Adjudant-Chef de Sapeurs-Pompiers Volontaires au Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot.

- M. Henri DUFAU, Sapeur-Pompier Volontaire au Corps de Première Intervention de Le Temple-sur-Lot.

- M. Philippe GARBAY, Sergent de Sapeurs-Pompiers Volontaires Forestiers au Centre de Défense des Forêts contre l'Incendie de Houeilles.

- M. Pierre GARRIGOU, Caporal de Sapeurs-Pompiers Volontaires au Centre de Secours Secondaire de Fumel.

- M. Michel GUZY, Caporal de Sapeurs-Pompiers Volontaires au Corps de Première Intervention de Lauzun.

- M. Pierre HUGOU, Sapeur-Pompier Volontaire au Centre de Secours Secondaire de Villereal.

- M. Odé LANTIN, Sapeur-Pompier Volontaire au Corps de Première Intervention de Lamontjoie.

- M. Michel LAVERNY, Caporal de Sapeurs-Pompiers Volontaires Forestiers au Centre de Défense des Forêts contre l'Incendie de Houeilles.

- M. Gilbert PANDINI, Sapeur-Pompier Volontaire au Corps de Première Intervention de Granges-sur-Lot.

- M. Hubert POUCHES, Sapeur-Pompier Volontaire Première Classe au Corps de Première Intervention de Laplume.

M. Robert ROSSI, Sergent de Sapeurs-Pompiers Volontaires Forestiers au Centre de Défense des Forêts contre l'Incendie de Houeilles.

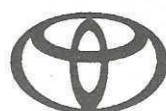


DARTUS AGEN

R.N. 113 Colayrac-Saint-Cirq

Tél. : 53.67.65.20

CONCESSIONNAIRE



TOYOTA

MA TOYOTA EST FANTASTIQUE

DES PRIX D'AMIS
pour
JEUNES PERMIS



Jean-Michel
GIRAUDON

21, place du 14-Juillet - Agen

53.47.07.47



Ets TEODORI

TOUS COMBUSTIBLES
Bois - Charbon - Fuel

4 bis, rue de la Passerelle

47400 TONNEINS

Tél. : 53.79.11.19

PARTICULIERS
INDUSTRIE
ADMINISTRATION

Statistiques générales 1989

des interventions

Statistiques générales
1989 des interventions
des Corps de Sapeurs-
Pompier dans le départe-
ment de Lot-et-Garonne
par Centres de Secours
Principaux, D.F.C.I., et
Corps de Première Inter-
vention (CPI)

Agen	4 007
Marmande	1 806
Nérac	1 606
Villeneuve/Lot	3 741
Tonneins	1 584
D.F.C.I.	1 106
Total	13 850
C.P.I.	336

Total général 14 186

Secteur du C.S.P. d'Agen

	Incendies	Accidents	Secours à victimes	Interv. spécif.	Sorties prév. accid.	Sorties diverses	TOTAL
Agen	294	517	449	81	998	1017	3356
Layrac	44	33	0	15	176	39	307
Port Sainte-Marie	24	44	20	0	34	15	137
La Sauvetat de S.	47	64	27	69	0	0	207

Total 4007

Secteur du C.S.P. de Marmande

	Incendies	Accidents	Secours à victimes	Interv. spécif.	Sorties prév. accid.	Sorties diverses	TOTAL
Marmande	196	211	77	23	249	218	974
Meilhan/Garonne	20	21	1	6	15	28	91
Duras	49	28	0	0	93	63	233
Miramont	85	50	59	10	23	139	366
Cocumont	33	7	2	7	33	60	142

Total 1806

Secteur du C.S.P. de Nérac

	Incendies	Accidents	Secours à victimes	Interv. spécif.	Sorties prév. accid.	Sorties diverses	TOTAL
Nérac	81	84	1	6	193	53	418
Casteljaloux	166	63	180	0	14	499	922
Lavardac	52	0	1	3	35	30	121
Mezin	35	19	21	0	63	7	145
						<u>sous total 1 606</u>	
D.F.C.I.	231	70	11	0	312	482	1106

Total 2712

Secteur du C.S.P. de Villeneuve/Lot

	Incendies	Accidents	Secours à victimes	Interv. spécif.	Sorties prév. accid.	Sorties diverses	TOTAL
Villeneuve	245	325	348	5	111	996	2030
Cancon	50	33	24	0	23	5	135
Castillonnes	36	30	6	1	23	8	104
Fumel	145	215	92	2	42	70	566
Monflanquin	51	40	23	0	25	56	195
Sainte Livrade	98	124	137	32	57	70	518
Villereal	55	30	55	1	35	17	193

Total 3741

Secteur du C.S.P. de Tonneins

	Incendies	Accidents	Secours à victimes	Interv. spécif.	Sorties prév. accid.	Sorties diverses	TOTAL
Tonneins	148	190	109	22	221	272	962
Aiguillon	36	56	6	1	98	36	233
Clairac	29	21	0	0	4	53	107
Castelmoron	33	19	3	1	12	30	98
Damazan	54	42	20	1	49	18	184

Total 1584

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne

Bilan évolutif des interventions des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne au cours des années 1987, 1988, 1989.

Nature des interventions	1987	1988	1989	Totaux
Incendies	1504	1492	2491	5487
Accidents	2301	2509	2356	7166
Sorties pour prévenir un accident	3328	3296	2972	9596
Sorties diverses	4292	3861	3989	12142
Secours à victimes	1162	1240	1682	4084
Interventions spécifiques	335	555	372	1262
Total Interventions	12922	12953	13862	39737 total général sur 3 ans



Eglise Romane de Cocumont
XII^e siècle.

CAVE DE COCUMONT

47250 COCUMONT - Tél. : 53.94.50.21

OUVERT TOUS LES JOURS SAUF DIMANCHE ET JOURS FERIES

Une belle et grande CAVE au cœur d'une viticulture réputée, la plus dense du département sur son site élevé à COCUMONT, limitrophe des vignobles parmi les plus prestigieux de la Gironde.

Vous découvrirez son cadre, ses installations modernes, sa fête du vin en août, son musée, sa convivialité et son bon accueil. Elle détient deux tiers de l'appellation Côtes du Marmandais plus un Bordeaux A.O.C.

Côtes du Marmandais

Une gamme de vins régulièrement distinguée aux concours nationaux.

Un choix d'emballages, des prix étudiés pour vos fêtes et banquets.

Les équipes cynophiles

"Je m'appelle chien"

comme disait Jacques BREL

"C'est mon ami, mon maître"

Ma vie ne dure que de dix à douze ans, chaque fois que je devrai me séparer de toi, ce sera pour moi une souffrance.

Souviens-toi de cela avant de m'adopter.

Si tu es fâché contre moi, oublie vite et ne m'enferme pas pour me punir.

Tu as ton travail, tes amis, tes plaisirs.

Moi je n'ai que toi.

Quand tu es sur le point de me frapper, pense que je pourrais facilement broyer les petits

os de ta main dans ma mâchoire.

Mais je ne le fais pas (je t'aime).

Au travail, avant de me traiter de mauvaise tête ou de paresseux, essaie de comprendre la raison de mon manque d'enthousiasme.

Suis-je malade ou es-tu maladroit ?

Rappelle-toi que pour moi, jusqu'au bout tout est toujours plus facile quand tu es là.



De gauche à droite :
FOERE - GREZEL -
CAZES - LABAISSE -
MASSIAS - BETEILLE -
CENOU

Voilà pourquoi, nous les soi-disant "maître chien" avons compris que de la préhistoire à l'antiquité, de la Grèce à Rome, du Moyen-Age à la Renaissance, du XVI^e au XVIII^e et dans notre XX^e siècle, le chien ne finira pas de nous apprendre à cultiver nos sens dont il restera le maître grâce à son instinct.

De nos jours, il n'y a plus de maître et de chien, mais une "équipe cynophile".

Elles sont pour ce qui nous concerne essentiellement composées de Sapeurs-Pompiers

Professionnels et Volontaires et de bénévoles.

Placées sous la responsabilité technique de J.-M. BLONDY, Sapeur-Pompier à Villeneuve-sur-Lot et de B. BETEILLE, Sapeur-Pompier à Agen.

Depuis 1988, des maîtres chiens bénévoles non Sapeurs-Pompiers, secouristes, membres de l'Association Départementale de Protection Civile, sont venus grossir les rangs de ces remarquables spécialistes.

L'équipe cynophile, compo-

sée d'un maître et de son chien, doit pour acquérir et conserver un bon niveau opérationnel, suivre assidûment un entraînement permanent et sérieux.

Notre groupe consacre une demi-journée par semaine à un travail en commun organisé et dirigé par J.-M. BLONDY et B. BETEILLE.

Il faut ajouter à cela une bonne dose de travail personnel.

Nous n'oublions jamais que le chien ne fonctionne pas comme un appareil de détection que l'on range dans un tiroir après usage.

Sa vie est intimement liée à celle de son maître. Seules l'expérience et l'étroite complicité de l'homme et de l'animal confèrent à l'équipe cynophile fiabilité et efficacité.

Par :

Roger CENOU

Bernard BETEILLE

Sapeurs-Pompiers Professionnels
du Centre de Secours Principal
d'Agen

Responsable Régional

Jean-Michel BLONDY

Sapeur-Pompier Professionnel
du Centre de Secours Principal
de Villeneuve-sur-Lot



Hélicoptère chien et maître

SOTRASER

Sud-Ouest travaux Services S.A.

**Les Hommes
Lumière**

UNE EQUIPE DE
SPECIALISTES EN
ECLAIRAGE PUBLIC

habilités aux travaux sous tension,
ils sont à même d'assurer :

- Etudes et projets
 - Surveillance et contrôle
 - Entretien des installations
 - Interventions d'urgence
- Recherche d'économie d'énergie

26 bis, avenue Jean-Jaurès
47000 AGEN - Tél. : 53.96.26.73

Service d'urgence assuré 24 h sur 24
dimanche et jours fériés.

**COCHERY
BOURDIN
CHAUSSE**

SECTEUR DE VILLENEUVE-SUR-LOT
Zone Industrielle - Tél. : 53.70.75.76

TERRASSEMENTS - ASSAINISSEMENTS
CONSTRUCTION ET REVÊTEMENTS DE ROUTES
V.R.D. - LOTISSEMENTS
ÉMULSIONS DE BITUMES - BITUMES FLUXES
SOLS INDUSTRIELS - PROCÉDÉS
PRODUITS SPÉCIAUX

L'équipe cynophile

de l'A.D.P.C. 47

**DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ET
PROFESSIONNELS ET DES CIVILS
BENEVOLES
AU SERVICE DES POPULATIONS
EN CAS DE CATASTROPHES OU
DE RECHERCHES DIVERSES**

*Maîtres-chiens,
conservez ces liens fraternels
qui vous unissent dans une
cause humanitaire.*

Capitaine J. DREGE
Président de l'A.D.P.C. 47

MAITRE	CHIEN
Nom, prénom : BETEILLE Bernard Date de naissance : 06/03/63 Adresse : Route de HautePAGE 47340 Laroque-Timbaut Téléphone : D.53.95.77.42 - T.53.66.43.10 Profession : Sapeur-Pompier Professionnel au Centre de Secours Principal d'Agen	Nom : WOLF Race : BA Sexe : M Naissance : 1984 N° tatouage : FFF 391
Nom, prénom : BLONDY Jean-Michel Date de naissance : 05/05/63 Adresse : "Lasbaysses" 47300 Villeneuve-sur-Lot Téléphone : D.53.41.92.42 - T.53.70.07.43 Profession : Sapeur-Pompier Professionnel au Centre de Secours Principal de Villen.-sur-Lot	Nom : BEN - VOX Race : Terre Neuve - BA Sexe : M - M Naissance : 1986 - 1989 N° tatouage :
Nom, prénom : CAZES Michel Date de naissance : 24/12/64 Adresse : 12, rue du Soleil 47300 Villeneuve-sur-Lot Téléphone : D.53.70.55.85 - T.53.70.07.43 Profession : Sapeur-Pompier Professionnel au Centre de Secours Principal de Villen.-sur-Lot	Nom : CLYDE Race : Terre Neuve Sexe : M Naissance : 1987 N° tatouage : HRM 348
Nom, prénom : CENOU Roger Date de naissance : 30/07/35 Adresse : "Péjouan" 47510 Foulayronnes Téléphone : D.53.95.62.33 - T.53.69.73.93 Profession : Surveillant S.M. S.A.M.U.	Nom : DIAVOLO Race : BA Sexe : M Naissance : 1988 N° tatouage : JEU 381
Nom, prénom : FERASSE Jacques Date de naissance : 13/10/59 Adresse : Mirepoix Bias 47300 Villeneuve-sur-Lot Téléphone : D.53.49.02.40 - T.53.70.07.43 Profession : Sapeur-Pompier Professionnel au Centre de Secours Principal de Villen.-sur-Lot	Nom : MABROUK Race : BA Sexe : M Naissance : N° tatouage :

MAITRE	CHIEN
Nom, prénom : LABAISSE Bernard Date de naissance : 20/07/51 Adresse : 80, route d'Agen 47110 Sainte-Livrade-sur-Lot Téléphone : D.53.01.12.81 - T. Mairie Profession :	Nom : CHENSI Race : BA Sexe : F Naissance : 1987 N° tatouage : HZM 343
Nom, prénom : LABAISSE Cyril Date de naissance : 29/06/73 Adresse : 80, route d'Agen 47110 Sainte-Livrade-sur-Lot Téléphone : D.53.01.12.81 - T. Profession :	Nom : CHENSI Race : BA Sexe : F Naissance : 1987 N° tatouage : HZM 343
Nom, prénom : LANNAUD Vivian Date de naissance : 24/09/49 Adresse : 4, rue Larrieu Ducasse-Bias 47300 Villeneuve-sur-Lot Téléphone : D.53.49.07.08 - T. Profession : Surv. Péniten. Centrale Eysse	Nom : VICKIE Race : BA Sexe : F Naissance : 1984 N° tatouage : FRZ 775
Nom, prénom : MASSIAS Jean-Claude Date de naissance : 05/09/56 Adresse : Téléphone : D.53.70.03.99 - T.53.70.07.43 Profession : Sapeur-Pompier Professionnel au Centre de Secours Principal de Villen.-sur-Lot	Nom : CALYE Race : Briard Sexe : F Naissance : 1987 N° tatouage :
Nom, prénom : PELLARINI Philippe Date de naissance : 21/03/57 Adresse : 22, rue de l'Egalité 40800 Aire-sur-Adour Téléphone : D.58.71.67.15 - T. Profession : Artisan Maçon - Sapeur-Pompier Volontaire d'Aire	Nom : ROUKY Race : BA Sexe : M Naissance : 1989 N° tatouage : KLL 227
Nom, prénom : ROCHE Isabelle Date de naissance : 21/01/66 Adresse : Lasbaysses 47300 Villeneuve-sur-Lot Téléphone : D.53.41.92.42 - T. Profession :	Nom : DUNDE Race : Bobtail Sexe : M Naissance : 1988 N° tatouage : JEN 233
Nom, prénom : CREZEL Jocelin Date de naissance : Adresse : 47300 Villeneuve-sur-Lot Téléphone : D. 53.41.95.10 - T.L. Profession : Sapeur-Pompier Professionnel	Nom : JINX Race : Labrador Sexe : M Naissance : N° tatouage :



Le sauvetage-déblaiement

Toute l'histoire de notre planète est jalonnée de catastrophes naturelles ou accidentelles, telles que éruptions volcaniques, tremblements de terre, raz-de-marée, incendies, guerres, terrorismes, etc...

Ces catastrophes, quelles que soient leurs origines, entraînent plusieurs centaines voire milliers de blessés, de morts. Les pouvoirs publics ont été amenés à élaborer des mesures afin de faire face à cette population en détresse.

Les premières unités de sauvetage et déblaiement ont été créées lors de la dernière guerre mondiale. Depuis cette spécialité qui est une mention du Brevet National de Secourisme, n'a pas cessé d'évoluer ⁽¹⁾. A ce jour, cette spécialité comprend trois niveaux de formation :

- 1^{er} niveau Sauveteur Déblayeur : A ce stade de la formation, nous apprenons aux stagiaires comment réaliser différents types d'étais et d'étrépillons, ainsi que plusieurs types de sauvetages.

- 2^e niveau Chef de Groupe : Les candidats sont jugés sur leurs connaissances techniques sur le terrain, leur façon d'organiser un chantier et sur leur commandement. Un Chef de Groupe est responsable de deux équipes de Sauveteurs Déblayeurs.

- 3^e niveau Chef de Section : Il est responsable d'un groupe

1. Dernières mesures prises par les pouvoirs publics, voir le Sapeur-Pompier n°809 page 67 organisation de groupements de secours.



de commandement, un groupe de recherche et localisation et de deux groupes de sauvetage et déblaiement.

Les missions du sauvetage et du déblaiement sont complémentaires :

Quelle est la mission du sauveteur ?

Les missions d'un sauveteur sont de rechercher et de localiser



ser les victimes (nous avons à notre disposition : la vue pour les victimes de surface, des appareils d'écoute pour les personnes ensevelies), d'accéder aux victimes ensevelies, de les dégager et enfin d'annihiler toutes causes directes de danger (fuite de gaz, d'eau, etc...).

Quelle est la mission qui incombe au déblayeur ?

Le déblayeur reçoit pour mission d'étayer ou d'étrépillonner les parties menaçantes d'une construction pour éviter qu'elles ne s'effondrent et permettre aux sauveteurs d'intervenir en sécurité. Il doit procéder au dégagement des décombres pour accéder aux victimes ensevelies et enfin baliser et marquer les bâtiments ayant déjà fait l'objet de recherches.

De nos jours, il n'est pas convenable d'aborder le sauvetage et déblaiement sans mentionner les chiens de recherche. Les chiens ont été utilisés pour la première fois, en Angleterre, pendant la deuxième guerre mondiale.



C'est en 1972, à la suite du glissement de terrain du plateau d'Assy en Savoie, que les responsables ont décidé de créer un Centre de Formation de chiens de catastrophe. Cette idée leur est venue à la suite de l'exploit réalisé par Pyrrhus, chien de Monsieur François ROSTOLAND, qui a retrouvé 22 victimes lors du glissement de terrain en Savoie. Depuis le chien n'a pas cessé de faire ses preuves. 1980 : tremblements de terre à El Asnam en Algérie, 2 équipes de 18 binômes (1 binôme = 1 S/D + 1 chien) ; après trois jours d'engagement, ils ont signalé 234 points de recherche ce qui a permis aux équipes de sauvetage et déblaiement de dégager 22 personnes vivantes et 163 morts. Il est

donc incontestable que dans le domaine de la recherche les chiens sont, de nos jours, le moyen le plus efficace pour la recherche et la localisation des personnes ensevelies (2).

A la D.F.C.I., en 1989, nous avons inclu dans notre calendrier de stage la spécialité de Sauveteur Déblayeur, qui était peu répandue dans notre département. Lorsque nous avons entrepris cette première formation, nous avons sensibilisé les candidats sur le fait que de telles catastrophes pouvaient se produire en France (le tremblement de terre de Gourette est encore à l'esprit de beaucoup d'entre nous) et qu'il ne fallait pas voir cette spécialité, seulement à l'échelon national ou internatio-

nal mais aussi et surtout sur le plan local. Nous pouvons être amenés à étayer un mur lors de la démolition de vieux quartiers, étayer un plancher à la suite d'inondations, faire un blindage de tranchée pour porter secours à une personne partiellement ou totalement ensevelie.

L'enthousiasme des stagiaires et le nombre de candidatures que nous avons reçues, nous ont incité à reconduire cette formation en 1990, et d'y inclure le deuxième niveau de formation (Chef de Groupe). Là encore, nous avons été obligés de refuser des candidats. Rassurez-vous, nous avons l'intention de continuer pour les années à venir.

Nota : A ce jour 31 Sauveteurs Déblayeurs et 9 Chefs de Groupe ont été formés à la D.F.C.I.

Adjudant Daniel MARCHI
Centre D.F.C.I. de Houeilles

2. Pour plus de renseignements prendre contact avec le Caporal-Chef BLONDY, Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot.



INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires de la distribution

47400 TONNEINS

Le N° 1 de la fraîcheur

POISSONNERIE - BOULANGERIE - PATISSERIE MAISON

Renforts feux de forêts - été 1989

Gironde - Le Porge La catastrophe

En cette deuxième quinzaine de juillet, cela fait des jours qu'il n'est pas tombé une goutte d'eau et l'ardeur incessante du soleil fait monter régulièrement le mercure au-dessus des 33° et tomber les taux d'hygrométrie de l'air en dessous des 25 %. Nous sommes encore dans les journées les plus longues de l'année et les fraîcheurs nocturnes n'ont une influence positive que très limitée sur la végétation. Il suffit de marcher dans les sous-bois pour entendre la végétation exsangue craquer sous les pas.

Dans ces conditions, il n'est pas besoin d'être un spécialiste pour savoir que les risques d'incendie sont plus présents que jamais et chaque jour apporte son lot de départs de feu à la D.F.C.I. sur lesquels l'état 3, situation de risques maximum, fait acheminer une unité de chaque Centre sur le sinistre.

Le grand feu, celui que l'on ne peut arrêter avec ses moyens propres, les Sapeurs-Pompiers Forestiers, Volontaires et Professionnels l'appréhendent plus ou moins. Les jeunes en parlent et écoutent les anciens qui narrent les péripéties de ce qu'ils ont vécu. Tout le monde pense à ceux de 1949 qui ont ravagé



presque tout le massif forestier d'Aquitaine.

Le mardi 18 juillet, nos collègues de la Gironde font un incendie d'environ 300 ha, sur les communes du Porge et de Lacanau, qu'ils maîtrisent difficilement dans la nuit.

Le mercredi 19, on apprend que le feu girondin a redémarré de plus belle et que le Commandement réclame des renforts aux départements voisins.

A 14 h les Centres de Houeilles et Casteljaloux partent avec 6 C.C.F. et une V.L.R.T.T., Chef de détachement Adjudant-Chef PAVAN, direction Le Porge. Dans le même temps, l'Officier de Zone, le Capitaine GUIRAUDET, demande au C.O.D.I.S. le renfort de la D.F.C.I. par la colonne mobile feu de forêt départementale, des véhicules des Centres Urbains sont ainsi répartis dans chaque Centre D.F.C.I.

15 h 40, je reçois l'ordre de départ avec 2 C.C.F. du Centre de Xaintrailles, pour Houeilles où une deuxième colonne est constituée ; à 16 h 20 nous partons, quatre C.C.F. et deux 4x4 autopompe, point de chute Bazas où un itinéraire à suivre nous est fourni. Deuxième point de contact Le Temple, depuis où l'on nous dirige vers Le Porge. Là, nous tombons sur les évacués du camping de "La Grigne", lieu que nous apprendrons à connaître par la suite. Il est environ 19 h et l'importance de la fumée noire dans le ciel qui



voile le soleil nous laisse présager de ce qui nous attend.

Au Porge, hésitation, on ne sait où nous amener, il y a plusieurs fronts de feu.

Un responsable de la commune nous guide vers le lieu dit "Miquéou" carrefour du CD 107 et de la piste qui mène à "La Cantine" ; ici se situe un point d'eau important, nous y reviendrons souvent, le feu n'est pas encore là.

Contact avec la première colonne du Lot-et-Garonne, j'aperçois l'Adjudant-Chef PAVAN.

- "Jean-Pierre ! Qu'est-ce que vous faites ? Qui dirige ?

- On est avec un Lieutenant, on était sur la piste là (il désigne en direction de "La Cantine") en ligne d'arrêt et bien, mon pauvre, le feu nous est passé dessus, on n'a pas pu l'arrêter".



J'aperçois l'Officier qui est en train de former une colonne, il y a des C.C.F. girondins, les gars de chez nous qui ont attaqué le feu commencent à avoir le visage rouge, cagoules et lunettes de protection nous manqueront beaucoup.

– “Mon Lieutenant, Adjudant-Chef LESPES, deuxième colonne 47, j'ai avec moi 6 véhicules.

– Bon, c'est bien, mettez-vous en queue de file et suivez !”.

En partant, PAVAN qui passe devant nous lance : “on reste sur la route !”.

On file sur le CD 107 en direction de l'océan.

Pas de carte de secteur dans une zone inconnue, pas de fréquence radio déterminée, j'arrive pourtant à en trouver une qui doit être celle sur laquelle tout le monde trafique, impossible d'en placer une. Tous les responsables demandent des renforts. Je n'ai pas de contact avec mon Chef de secteur, je ne connais pas son indicatif radio. J'espère que l'on va s'arrêter avant l'attaque du feu, pour mettre ça au point. Au stage du Brevet feu de forêt en janvier, on nous avait dit que sur les grands sinistres, nous travaillerions avec une fréquence tactique et une opérationnelle pour éviter les engorgements. Cela manquera beaucoup ici.

Nous quittons la route et suivons une piste qui traverse une coupe-rase, on aperçoit le feu à flanc de dune. Aïe, la piste, c'est du sable blanc et je pense aux G.M.C. de PAVAN et aux autopompes de mon groupe. Surtout que ce sont des semis de pins de 7 à 8 ans qui brûlent et le feu approche rapidement de la piste sur laquelle nous sommes.

La colonne ne s'arrête pas les premiers C.C.F. sont présents devant le feu. Je fais arrêter les véhicules qui me suivent pour leur permettre de lancer les M.P. et j'entrevois les premiers inconvénients d'un porte-lance expérimenté sur un C.C.F. Les Jeunes Sapeurs-Pompiers urbains qui ont été désignés à cette fonction au demeurant très dévoués, ne connaissent ni le matériel sur lequel ils se trouvent ni le feu de forêt. Les conducteurs devront souvent faire la navette poste de conduite moto-pompe et il manquera cette confiance réciproque absolument nécessaire qui doit habiter un équipage de C.C.F. se connaissant avant l'attaque d'un feu de forêt.

Les autopompes restent sur la coupe-rase, mais bientôt reviennent les quatre autres C.C.F. “les G.M.C. ont planté, ils se tirent on ne passe plus”. A leur tour les autres véhicules du Lot-et-Garonne reculent devant la violence du feu. “Il reste un G.M.C., je le tirais, le câble a cassé, et je n'ai plus d'eau !”

Les équipages des derniers véhicules ont le visage brûlé. L'intensité du feu a redoublé, la visibilité est nulle avec la fumée, impossible de renvoyer des C.C.F. dans le brasier, le risque est trop grand. Une question préoccupera notre esprit toute la nuit durant laquelle nous continuerons la lutte : qu'est devenu l'équipage de ce véhicule qui semble avoir brûlé ?

Mais le lendemain tout se terminera bien, même pour le C.C.F., qui, resté sur place, avait été protégé jusqu'à la dernière goutte d'eau.

“On essaye de l'arrêter en bordure de la coupe-rase”.

Mais le feu gagne sur les côtés, le front même sur plu-

sieurs centaines de mètres dans ce secteur. A notre gauche on peut voir l'effet de pente de l'incendie sur une dune. En quelques secondes la dune s'embrase, elle devient rouge de feu et tranche dans l'obscurité de la fumée et du soir qui commence à tomber.

On est inefficace, rappel des troupes pour se replier vers la route où il faudra absolument l'arrêter. Le contact perdu avec le Chef de secteur que l'on n'a plus revu, on essaye de s'organiser.

Sur le C.D. 107, on étale les moyens (une dizaine de C.C.F.) au devant de la pointe mais sa direction change sans cesse. Des C.C.F. passent devant nous, ainsi que des engins du centre d'essais spatial de Biscarosse, ils vont défendre le camping, quelques centaines de mètres plus loin.

Avec la chaleur qui fait rougir les visages et la fumée qui encombre les poumons, les particules incandescentes qui volent au vent de l'incendie nous brûlent les yeux. D'ailleurs à un moment la radio annoncera “plus de collyre dans les postes de secours !”

Malgré le courage des hommes, le feu passera dans notre secteur, comme il passera plus en avant au point d'eau de Miquéou qu'il encerclera.

A ce moment, j'ai un sentiment d'impuissance et d'appréhension pour la suite du combat mais je crois que cette dernière est là depuis le début et qu'il faudra faire avec. Je pense que quels que soient les matériels terrestres que nous lui opposerons le feu passera, mais les moyens aériens paraissent bien maigres, j'ai aperçu un Fokker dans le ciel enfumé ; s'il est seul il doit avoir l'embarras du choix pour larguer.



Au plein d'eau, une colonne de plusieurs dizaines de véhicules est formée, un sandwich, une bouteille d'eau et nous repartons en direction du camping. Les deux côtés de la route brûlent maintenant, la nuit qui tombe et la fumée limitent la visibilité, il faut suivre les feux arrières du véhicule qui précède.

Nous passons devant le camping qui est en feu. A l'intérieur des gars de la Dordogne luttent pour protéger les locaux administratifs qu'ils arrivent à sauver, mais ils ne pourront rien pour un magasin de libre service et les tentes et caravanes qui brûleront pratiquement toutes. Notre colonne file pour essayer d'arrêter l'incendie sur une piste derrière le camping.

En ligne d'arrêt bien devant le

feu, nous l'attendons et voyons sa lueur amplifier. Nous l'entendons progresser dans le camping par les bouteilles de gaz qui explosent comme des grenades et complètent l'illumination de geysers incandescents. Soudain je reviens trente ans en arrière, l'Algérie, opération de nuit dans les Aures à la lueur des lucioles lancées par les T 6, nous ratissons un oued, les grenades, les balles traçantes et la trouille qui vous noue les tripes... Ici, même si il y a l'appréhension, il y a la confiance aux matériels déployés et aux personnels qui les équipent. Dans la nuit et le bruit des motopompes, en passant devant les hommes un sourire échangé indique que tout va bien et reconforte.

L'incendie faiblissant avec la chute du vent nous irons le cher-



cher pour le maîtriser. Le travail des bulldozers complètera efficacement cette manœuvre et malgré quelques reprises le lendemain le feu sera stoppé dans ce secteur. Il n'en sera pas de même sur d'autres fronts où il progressera encore et d'autres foyers se déclareront, les équipes qui nous relèveront auront leur part de travail à faire aussi.

Après un retour dans nos foyers, nous reviendrons sur le sinistre en fin de semaine pour surveiller les fumerolles restantes et nous aurons la joie de le voir mourir sous un orage exceptionnel qui le noya définitivement.

Adjudant-Chef LESPES
Adjoint au Chef de Zone
D.F.C.I. 47

V.D. PRIM s.a.

FRUITS ET LEGUMES

GROS - DEMI-GROS - COLLECTIVITES

Marché d'intérêt National - Cidex 4402 B 47000 AGEN
Tél. : 53.96.07.22 - Télex : 540 619 - Fax : 53.96.73.59

DELPRIM s.a.

FRUITS ET LEGUMES - Expédition - Exportation - Importation

Marché d'intérêt National - Cidex 4402 A 47000 AGEN - Tél. : 53.96.43.00 - Télex : 540 619 - Fax : 53.96.73.59

SUCCURSALE :

47300 Villeneuve-sur-Lot - Gros - Demi-Gros - Marché de Gros - Route de Tournon - Tél. : 53.70.20.26
Télex : 540 628

Journées Sécurité Routière

Prévenir pour guérir

En ouvrant, les journées sécurité routière sur l'esplanade du Gravier, le Lot-et-Garonne s'est placé du même coup dans le peloton des novateurs. En effet, cette opération est la première du genre et devait s'honorer pour son inauguration de la présence de Mme CHASSAGNE, Présidente Nationale de la Prévention Routière.

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Tous les acteurs, Conseil Général, Préfecture, Protection Civile, Police, Gendarmerie, Education Nationale et auto-écoles étaient représentés pour ce premier tour de roues. Une visite des différents stands déjà

Premières en France, les journées sécurité routière en faveur des jeunes se sont déroulées début mars, sur l'esplanade du Gravier.

en pleine activité a donné à chacun un aperçu du déroulement de ces journées.

En vedette, évidemment, celui des C.R.S. et la conduite accompagnée dirigé par le Brigadier-Chef Alain FOURNIER. Les douze moniteurs attachés au stand verront défiler pas moins de deux cent vingt-huit élèves des collèges et lycées d'Agen et Nérac. Après l'initiation au code de la route et à la circulation, l'initiation à la conduite sur simulateur, l'épreuve de maniabilité simple sur circuit protégé, les jeunes conducteurs âgés de 16 à 18 ans effectuent un parcours en ville puis reviennent sur le circuit pour une deuxième épreuve. Notés, les meilleurs seront retenus pour une finale jeudi, où les meilleurs seront récompensés.

CORRESPONDANTS SÉCURITÉ

Pour les plus jeunes, une piste routière a été installée. Elle accueillera, également, deux cent quarante enfants des écoles primaires d'Agen. Ces mêmes écoles qui effectueront des expériences de déplacement en ville et à la sortie des écoles, en compagnie des enseignants. L'Education Nationale ne restera pas sur une opération ponctuelle. Au niveau départemental (et c'est encore une première) des correspondants sécurité routière ont été nommés dans tous les établissements scolaires. Ils auront, après une formation auprès de l'A.L.A.C.U.R. (Association Lot-et-Garonnaise pour l'Amélioration de la Conduite et Usager de



M. CENOU - S.A.M.U. 47 Inspecteur Départemental de la Sécurité Routière. Capitaine DREGE, Adjoint opérationnel à la D.D.S.I.S. et Inspecteur de la Sécurité Routière.

Présentation du stand Protection Civile-Service d'Incendie et S.A.M.U. du Lot-et-Garonne. Lors de la semaine de la Sécurité Routière qui s'est déroulée à Agen du 5 au 8 mars 1990.

la Route), le rôle d'animateur dans les écoles, collèges et lycées et apporteront la bonne parole de la sécurité routière. Le but recherché étant à terme de créer des clubs de jeunes et, à travers eux, une dynamique mobilisatrice. Un concours va être mis sur pied et aura pour but de donner à l'aide de moyens vidéo la

parole aux jeunes sur les dangers environnant leur établissement scolaire.

COMPORTEMENT ET FORMATION

Tous ces efforts et ces actions ont séduit Mme CHAS-

SAGNE. Au cours de la réception à la Préfecture qui suivait l'inauguration, la Présidente de la Prévention Routière saluait le caractère exemplaire du travail effectué dans le département. "La Prévention Routière entend agir sur le comportement des jeunes durant toute l'année 1990. Une semaine de prévention sur le trajet scolaire sera même organisée au niveau des communes. Les meilleures seront récompensées". Mme CHASSAGNE annonçait, par ailleurs, une réunion entre les responsables européens sur les problèmes de flux aux frontières.

Dans sa réponse, le Préfet Jean-Charles ASTRUC insistait sur la sécurité par la formation et le changement de comportement. "Nous voudrions que les jeunes qui viennent sur le Gravier retiennent de leur visite quelques notions essentielles de sécurité, qu'ils apprennent à détecter ce qui dans leurs propres comportements est quelquefois dangereux".



Le Capitaine DREGE, Inspecteur Départemental de la Sécurité Routière sur les lieux d'un grave accident pour une enquête R.E.A.G.I.R.

AGRILOT c'est
Le JARDIN
Les CULTURES
Les ANIMAUX
c'est aussi les produits de la **CAVE DES 7 MONTS**



Siège social : **AGRILOT L'AGENAISE**
33, avenue René Bouchon - 47110 Ste-Livrade-sur-Lot
Tél. : (16) 53.01.38.30

Ventilation artificielle

d'hier à nos jours

"Il insuffla dans ses narines une haleine de vie et l'homme devint un être vivant". (génése 2,7)

L'arrêt respiratoire a toujours été le signe immédiat de la mort le plus évident pour le profane, que ce fait soit une conséquence de la mort, ou en soit la cause initiale.

Mais l'être humain n'a jamais très bien accepté le trépas comme un événement inéluctable.

Ce souffle suspendu a dû, dès l'aube de l'humanité, intriguer ceux qui en étaient les témoins impuissants et souvent malheureux.

On peut donc raisonnablement penser que les premières tentatives de réanimation respiratoire ont été dès lors prodiguées par les proches de celui que la mort emportait.

Des tablettes gravées par les Egyptiens il y a plus de 5 000 ans nous apportent la preuve de l'existence de techniques de réanimation déjà très élaborées.

De nombreuses méthodes ont été proposées au cours des siècles, mais il semble bien que la méthode orale, de par sa simplicité et son évidente efficacité, fut la première à être utilisée.

Voici une technique extraite d'un traité de médecine, d'un auteur anglais du 18^e siècle :

"Dans l'intention de rétablir la respiration, il faut qu'une personne vigoureuse, souffle avec toute la force dont elle est capable dans la bouche du

malade, en même temps qu'elle lui pincera les narines avec les doigts. Lorsqu'elle se sera aperçue par l'élévation de la poitrine et du ventre, que l'air a passé dans les poumons et les remplit, elle cessera de souffler : alors pressant la poitrine et le ventre pour faire sortir cet air qui y a été introduit, elle répétera cette opération plusieurs fois de suite en faisant ainsi entrer l'air dans les poumons et l'en réchauffant en comprimant la poitrine et le ventre, enfin en imitant autant qu'il lui sera possible, par cette respiration artificielle, les effets de la respiration naturelle".

Cette méthode associe le bouche à bouche à une pratique manuelle encore usitée il y a peu de temps.

Dans un manuel d'infirmier secouriste utilisé en 1954, on peut trouver ceci :

"Les principales méthodes de respiration artificielle sont celles de : Schaefer, Silvester,

Eve, Nielsen, Howard, Binet, Jellinek, Laborde".

Après une description de quelques unes de ces méthodes, nous trouvons un paragraphe consacré aux procédés mécaniques suivants :

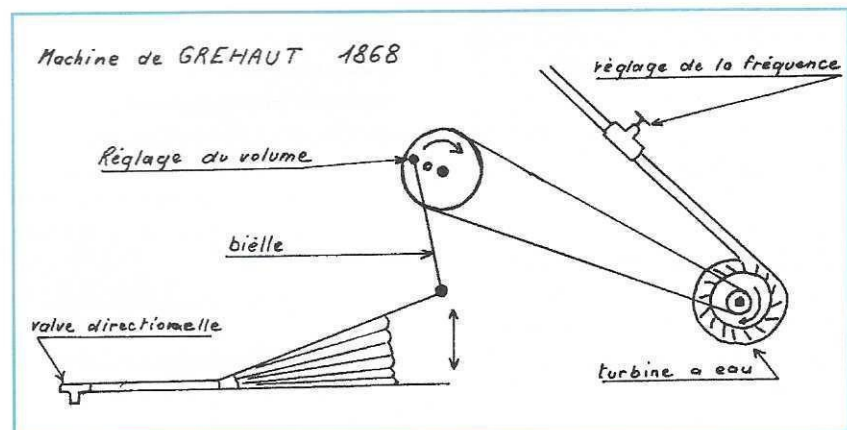
"Appareils de Panis, Cheron, Cot, Hederer, Binet, Maronneau, Commeinhes".

Suit une description de ces appareils, puis on peut lire ceci :

"Citons enfin, pour mémoire - les appareils à insufflation, presque universellement condamnés - l'insufflation bouche à bouche pratiquée surtout chez les nouveau-nés "étonnés"..."

Pourquoi a-t-on substitué pendant de longues années à la technique orale, simple et efficace, des méthodes et des machines compliquées, encombrantes, parfois dangereuses, que leurs médiocres résultats ont fait enfin abandonner ?

Toutes ces techniques ont un point commun, elles agissent



mécaniquement sur la cage thoracique par compression de celle-ci ou utilisent la masse abdominale comme piston agissant sur le diaphragme.

Nous citerons à part le poumon d'acier mis au point par Dunker en 1905, constitué d'une caisse étanche, dans laquelle le malade est soumis à des phases de compression et de dépression pneumatiques agissant mécaniquement sur la cage thoracique et l'abdomen.

Les machines et appareils utilisés actuellement sont basés sur le principe du bouche à bouche ; ils donnent aux gaz respiratoires l'énergie nécessaire à l'insufflation ; cette méthode très efficace n'est pas physiologique puisque l'inspiration se fait en pression positive, ce qui pose quelques problèmes à la circulation de retour.

HISTORIQUE DES MACHINES A INSUFFLATION

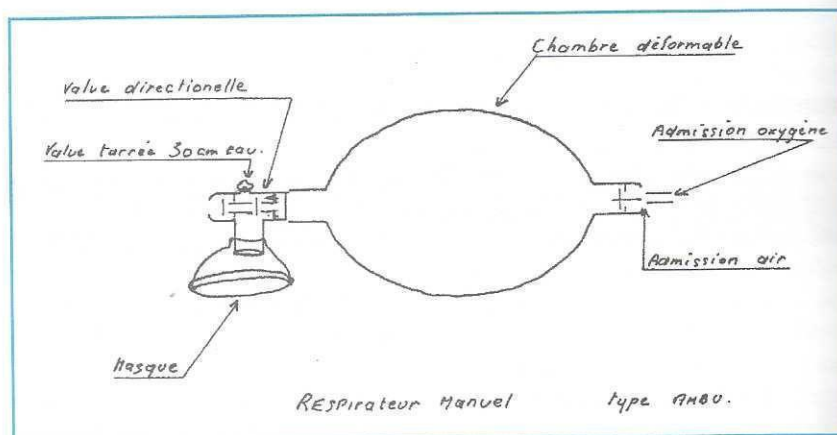
Paracelse, Vesale au 16^e, puis Hook au 17^e siècle utilisent un soufflet à feu.

Grehaut au 19^e siècle perfectionne cette technique en utilisant l'énergie d'une turbine à eau.

"Pendant plus d'un demi-siècle, de multiples machines et appareils vont être réalisés, ou utilisés, on assemblera tour à tour des soufflets, des robinets, des soupapes, des pompes, des ballons, des enceintes, etc..."

DE NOS JOURS

On utilise des appareils pneumatiques et électromécaniques dont l'emploi est une affaire de spécialiste ; leur usage est surtout réservé à l'anesthésie et à la réanimation lourde en milieu hospitalier.



NORMAL 500 cm ³	SILVESTER 60 cm ³	NIELSEN 125 cm ³	BOUCHE A BOUCHE 1500 cm ³
Efficacité des méthodes de ventilation artificielle.			

Les appareils manuels utilisés en réanimation d'urgence par les réanimateurs et les secouristes actifs ou professionnels sont de formes diverses, ils sont constitués d'une chambre déformable, d'une valve d'admission d'air, d'une valve d'admission d'oxygène, d'une valve anti-retour, d'un masque, parfois d'un ballon-réserve d'oxygène.

Tous ces appareils, toutes ces machines complexes et sophistiquées sont utilisés par des Médecins spécialistes, des Techniciens avisés.

Le secouriste occasionnel, placé dans la situation dramatique et imprévue de l'arrêt respiratoire dispose de ce dont la nature l'a pourvu : "son souffle", qu'il peut transmettre à celui qui en est privé, lui redonnant ainsi la vie.

"Il s'étendit sur l'enfant, mit sa bouche contre sa bouche et la chair de l'enfant se réchauffa" (Deuxième livre des rois IV.34).

BIBLIOGRAPHIE

- Encyclopédie médico-chirurgicale.
- N. du Boucher. J. Le Brigaud.
- Revue de Médecine Thérapeutique.
- Allo 18.
- Manuel du Secouriste en Réanimation (France Sélection).
- Manuel du Marin Infirmier (Imprimerie Nationale 1948).
- Traité de Médecine par Guillaume Buchan du Collège Royal des Médecins d'Edimbourg 1780.

R. CENOU
Chargé de l'enseignement du Secourisme
- A.D.P.C.

Important feu de blanchisserie

à Fumel, le vendredi 8 septembre 1989

Matin rouge au centre ville

Fumel en état de choc. Un pressing et un magasin de toilettage ravagés par les flammes, au centre ville. Une salle de jeux endommagée. Trente Sapeurs-Pompiers mobilisés. Un blessé et des dégâts considérables.

Fumel a connu hier l'un des incendies les plus dévastateurs de son histoire, puisqu'il faut remonter à 1975 pour trouver les traces d'un sinistre équivalent, avec la destruction de l'immeuble Marès, désormais transformé en Syndicat d'Initiative.

Tout est pourtant parti d'une banale explosion à la teinturerie Dussans, à l'intérieur de la machine à sécher le linge. Il était alors 9 heures du matin. M. DUSSANS, le teinturier, bien connu dans l'avenue Thiers, et son équipe venaient d'accueillir les premiers clients matinaux, lorsque l'explosion dans l'atelier se produisit.

Le propriétaire des murs (Mme SAGNE a repris le fond de commerce il y a deux mois) raconte la suite : "La porte de la machine à sécher le linge a éclaté, laissant jaillir les premières flammes. Je me suis emparé d'un extincteur, mais sans résultat, le feu commençant à se propager d'un vêtement à l'autre. J'ai alors attrapé des bassines d'eau, mais les compteurs d'électricité et d'eau ont rapidement été hors d'usage". Les Fumélois se sont précipités et les Sapeurs-Pompiers connaissent la suite. En l'espace de quelques minutes, la teinturerie DUS-SANS va se transformer en un véritable brasier, attisé par un vent très violent. Le propriétaire M. DUSSANS, risquera sa vie à

l'intérieur à plusieurs reprises, voulant sauver quelques vêtements et les talons... qui auront leur importance au moment de chiffrer les dégâts et de dédommager les clients.

UN QUARTIER MENACÉ

Rarement un incendie s'était propagé à une telle vitesse. Les flammes se faisaient de plus en plus hautes et tout un quartier craignit le pire sur le coup de 9 h 15, heure à laquelle les Pompiers de Villeneuve-sur-Lot étaient appelés en renfort, imités par leurs collègues monflanquinois.

De l'autre côté, rue Edouard-Herriot, l'inquiétude commençait à gagner les esprits, tandis que les flammes gagnaient du terrain. Le bâtiment du Tilt (salle de jeu) était à son tour évacué, en proie à un début d'incendie, qui sera rapidement maîtrisé par les soldats du feu. Les assurances Rigal connaîtront également une chaude alerte, mais seules les archives "en prendront un coup", noyées par les torrents des lances. Par contre, le magasin de toilettage a été ravagé lui aussi par le feu.

PLUS DE TRENTE HOMMES MOBILISÉS

Il faudra attendre 9 h 30 pour percevoir les premières améliorations, une trentaine d'hommes

luttant alors contre un ennemi résistant, toujours soutenu dans sa violence par un vent persistant. Les forces de gendarmerie avaient également pris position, la brigade motorisée de Villeneuve-sur-Lot et la brigade fuméloise bloquant les accès à l'avenue Thiers. Une heure après le début du sinistre, la situation paraissait maîtrisée, les autorités tirant les premières conclusions. On notait les présences du Lieutenant-Colonel DUFUST, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ; de M. BAUDEL, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture ; du Capitaine LACOSTE, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Villeneuve et de nombreux élus autour de M. BOTTEMANNE, Maire de Fumel.

UN BILAN TRES LOURD

Il est trop tôt pour établir un bilan chiffré, mais le triste spectacle de la bâtisse calcinée témoigne de l'ampleur des dégâts. Outre le pressing de M. DUSSANS, ouvert depuis 1955 et rénové l'an passé, deux autres établissements ont été touchés : le local mitoyen qui abritait un toilettage pour chiens, tenu par Mme ANDRES, a été lui aussi totalement détruit, à l'image de l'immeuble de trois étages qui délimitait l'ensemble. Derrière, rue Edouard-Herriot, les dégâts sont très importants, à l'intérieur du Tilt, salle de jeu fréquentée

INTERVENTIONS

par les jeunes Fumélois. La toiture a cédé et toute la partie arrière du local est anéantie.

Les experts vont maintenant devoir chiffrer le sinistre et les clients de M. DUSSANS devront être dédommagés. Une procédure qui risque de traîner plusieurs mois, alors qu'en l'espace d'une petite heure tout un quartier a tremblé, le feu brisant plusieurs

commerces et mobilisant tout le Corps fumélois des Sapeurs-Pompiers.

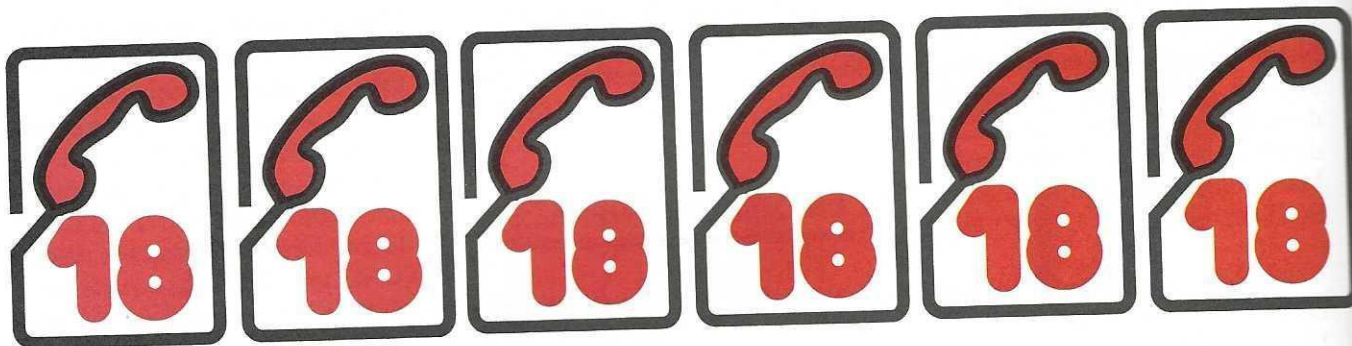
UN POMPIER BLESSE

Au cours de la lutte, un Sapeur-Pompier fumélois, M. BUANO a été blessé par la projection d'une tuile. Son blouson déchiré, il souffre d'un important

hématome dans le bas du dos. Il a été conduit à la Clinique de Fumel par ses collègues. La circulation, avenue Thiers, est redevenue normale vers 12 h 30, tout risque d'effondrement ayant été évité.

Serge ZARYLO

Extrait de Sud-Ouest.



TEISSEIRE

usine d'Agen
Z.I. Jean Malèze

Tél. : 53.96.44.32
Télex : 541 509
Fax : 53.98.19.64

C.I.C.A.M.

Coopérative Intercantonal Collectif Agricole Marmandaise
"LES PRODUCTEURS DE THIVRAS"

FRUITS ET LEGUMES

COLLECTE - STOCKAGE - CONDITIONNEMENT - VENTE

Complexe Agricole - 47200 MARMANDE
Tél. : 53.64.28.58



**COMPAGNIE
GENERALE
DES EAUX**

52, rue d'Anjou
75384 Paris cedex 08
Tél. : (1) 42.66.91.50

**EXPLOITATION DES SERVICES
DE DISTRIBUTION D'EAU
ET D'ASSAINISSEMENT**

AFFERMAGE • CONCESSION • GERANCE
EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

- d'irrigation
- d'épuration des eaux usées
- de destruction des ordures ménagères
- de production et de distribution de chaleur

Secteur : LOT-ET-GARONNE - Rue du Château d'Eau,
VILLENEUVE-SUR-LOT - Tél. : 53.40.29.00

Accident de la circulation

sur la RN 21, vendredi 13 octobre à Agen.

**Le 18, le 15, le 17,
ou l'excellente relation entre les Sapeurs-Pompiers et le S.A.M.U. 47**

LES LIEUX

R.N. 21, avenue Stalingrad à la sortie du dernier virage droit avant l'entrée dans l'agglomération d'Agen. La route y est sinueuse, et à forte déclinaison, le revêtement est en bon état, la chaussée est sèche, la visibilité bonne, il est 13 h.

VÉHICULE EN CAUSE

Il s'agit d'un semi-remorque de 38 tonnes, immatriculé dans

les Hautes-Pyrénées, transportant des rames de papier pour photocopieuse, ce véhicule est apparemment en bon état.

ORIGINE DE L'ACCIDENT

Inconnue au moment des faits.

SITUATION DE L'ACCIDENT

L'ensemble routier est sorti complètement du virage, il s'est retourné dans un jardin en

contrebas de 3 mètres par rapport à la chaussée.

Le chauffeur âgé de 25 ans, seule victime est incarcéré sous la cabine du tracteur, le chargement est éparé, couvrant plusieurs dizaines de mètres carrés.

A noter que le véhicule s'est immobilisé à moins de 10 mètres de deux maisons d'habitation.

APPEL DES SECOURS

G.H. 1306. Le stationnaire du Centre de Secours Principal du District d'Agen reçoit un appel sur le 18, pour accident de la voie publique, avenue Stalingrad à Agen, sans autre précision.

G.H. 1307. Départ V.S.A.B. + V.S.R.
S.A.M.U. et Police prévenus.

G.H. 1309. Les secours se présentent sur les lieux, Sapeurs-Pompiers + S.A.M.U. 47, l'accident se situant à égale distance du Centre Hospitalier et du Centre de Secours Principal du District d'Agen "un kilomètre".

SITUATION A L'ARRIVÉE DES SECOURS

Le véhicule semi-remorque renversé en contrebas de la chaussée est en équilibre précaire de par sa position. Son chargement est instable.

Photo René DREUIL - Le Petit Bleu





Photo René DREUIL - Le Petit Bleu

Le conducteur est incarcéré sous une importante dalle de béton, entraînée par la chute du véhicule sur laquelle celui-ci repose.

L'accès à la victime est particulièrement difficile et dangereux.

Le blessé est sur le dos, conscient, agité, hyperalgique, il présente d'autre part une paresthésie des membres inférieurs. La dalle de béton reposant sur ses membres inférieurs, interdit tout bilan lésionnel au-delà du bassin.

Son état hémodynamique est

bon, l'abord veineux peut être réalisé.

G.H. 1314. Le Chef d'Agrès V.S.A.B. demande l'Officier de permanence le Sous-Lieutenant THILL et un Premier Secours pour assurer la protection incendie.

L'équipe du S.A.M.U. 47 demande en renfort matériel et Médecin anesthésiste réanimateur pour réaliser une éventuelle désincarcération sous anesthésie générale.

G.H. 1316. Les renforts se présentent sur les lieux. La R.N. 21 est coupée et déviée dans les deux sens.

Photo René DREUIL - Le Petit Bleu



G.H. 1318. L'Officier de permanence confirme les messages précédents et présente la situation. Il demande deux grues de manutention, un représentant de la D.D.E. et d'E.D.F. afin d'isoler une ligne en surplomb au dessus du chantier.

L'équipe du S.A.M.U. décide, pour des raisons de sécurité et de confort pour le blessé, de réaliser une anesthésie générale avant son dégagement.

Le Médecin anesthésiste ne peut accéder à la tête du blessé qu'en rampant sous la cabine déformée, après un conditionnement psychologique, l'intubation endotrachéale est réalisée sous anesthésie locale, suivie d'une anesthésie générale intraveineuse au thiophenthal entretenue au Gamma OH. Ventilation contrôlée à l'ambu 20 % O₂. Un collier cervical est mis en place.

G.H. 1320. Le Premier Secours se présente sur les lieux.

G.H. 1358. Les grues de manutention privées 30 et 10 tonnes se présentent.

G.H. 1400. L'équipe du S.A.M.U. 47 donne le feu vert aux Sapeurs-Pompiers pour entreprendre le dégagement de la victime. Le travail est effectué à l'aide d'un désincarcérateur mobile lourd du V.S.R.

G.H. 1421. La victime libérée de la charge est toujours dans un bon état hémodynamique, elle présente une déformation de la jambe droite avec un œdème important.

Le dégagement du blessé est effectué sur une planche olivier, puis un conditionnement sur matelas coquille pour permettre son évacuation vers le V.S.A.B. dans lequel il sera mis sous respirateur type airox et transporté vers le Centre Hospitalier

d'Agen où il arrive à 14 h 35.

G.H. 1442. E.D.F. et D.D.E. se présentent.

Après avoir isolé la ligne électrique, le dégagement du véhicule s'effectue ; la grue de 30 tonnes assure le levage, celle de 10 tonnes la translation sur la chaussée.

G.H. 1608. Le véhicule dégagé est mis en sécurité. La ligne électrique est rétablie.

G.H. 1628. La circulation est rétablie sur la R.N. 21. Les secours rentrent à leur base.

COMMENTAIRES

- Cette intervention a nécessité des moyens importants en personnel et matériel provenant de multiples origines : Sapeurs-Pompiers, S.A.M.U., D.D.E., gendarmerie, police, E.D.F., grues privées.

- La victime : jeune homme de 25 ans, originaire des Hautes-Pyrénées, présentait à son arri-

vée au Centre Hospitalier :

- polytraumatisme avec lésions d'écrasement,
- traumatisme thoracique sans fractures radiologiquement visibles,
- traumatisme abdominal avec contracture (ponction lavage du péritoine négative),
- fracture du bassin (aile iliaque droite),
- hématome région fessière droite,
- fracture du tibia et du péroné droits,
- traumatisme du rachis lombaire sans lésion radiologiquement décelable.

Le pouls est à 70, la tension artérielle à 12/8.

Les suites seront très favorables, après une hospitalisation de quatre jours en service de réanimation, le blessé sera transféré au Centre Hospitalier de Tarbes, lieu de sa résidence.

Malgré la situation particulière de cet accident, la position du véhicule, les problèmes liés à son chargement, les difficultés

d'accès à la victime, les risques d'aggravation de son état liés à la levée de la charge, la position inconfortable et peu sûre des sauveteurs, cette intervention délicate, tant sur le plan technique que médical s'est déroulée dans de bonnes conditions, la proximité du Centre de Secours Principal du District d'Agen et du S.A.M.U. du Centre Hospitalier d'Agen a considérablement raccourci les délais d'intervention, mais nous pensons que l'étroite collaboration des différents services, leurs techniques éprouvées de travail en commun, ont très largement contribué à la réussite opérationnelle de cette mission.

Docteur Jacques LATRABE
Anesthésiste-Réanimateur au
C.H. Agen

Sous-Lieutenant Michel THILL
du Centre de Secours Principal du District de l'Agglomération Agenaise

Monsieur Roger CENOU
Surveillant des Services Médicaux du S.A.M.U. 47



INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires de la distribution

R.N. 113 - 47240 BON ENCONTRE

Tél. : 59.98.22.34

FRAICHEUR - QUALITE - PRIX

La prévention et la prévision

au niveau d'un Corps de Sapeurs-Pompiers

Rôle de l'Officier

GÉNÉRALITÉS

- Le feu n'est jamais le fait du hasard, il est la rançon du mépris de l'homme à l'endroit des règles de sécurité.

- "Mieux vaut prévenir que guérir".

- La sécurité ne peut être autre chose qu'un compromis entre les exigences de la prévention et les impératifs de l'exploitation.

PRÉVENTION

- Une meilleure connaissance des causes de feu permet d'appliquer une parade plus efficace.

- La recherche de ces causes en vue de leur suppression constitue le véritable fondement de la prévention.

- Appliquée à l'incendie, la prévention est l'ensemble des mesures à prescrire et à faire exécuter dans toutes les manifestations de la vie journalière de manière à éviter l'éclosion de l'incendie (c'est-à-dire tendant à supprimer les causes) ou, s'il vient à se déclarer, à empêcher sa propagation.

LES CAUSES D'ÉCLOSION DU FEU

- Elles peuvent être :
 - psychologiques,
 - techniques.
- Parmi les premières le désordre, la maladresse, l'impru-

dence, le défaut de surveillance, l'ignorance ou l'inobservation des règlements, la malveillance, etc...

- Les causes techniques peuvent se diviser en :

- causes thermiques,
- causes électriques,
- causes mécaniques,
- causes chimiques,
- causes biologiques.

LA PRÉVISION

Quelles que soient les causes, l'incendie est toujours à craindre même lorsque toutes les précautions ont été prises.

La prévision est l'organisation préalable et systématique des interventions afin de leur donner l'efficacité maximale.

LES MESURES DE PRÉVISION

a) Prévision technique

Elle tend vers 4 buts bien définis :

- déceler l'incendie,
- avertir,
- prévenir,
- éteindre :
- moyens de première et deuxième intervention
- dispositifs d'évacuation de la chaleur et des fumées.

b) Prévision tactique

Elle comprend :

- 1 - La connaissance du secteur d'intervention dans ses moindres détails.
- 2 - L'établissement des

consignes d'alerte et d'appel pour la population et les établissements répertoriés.

3 - La vérification permanente des moyens d'intervention.

4 - L'amélioration des liaisons.

Les établissements répertoriés doivent faire l'objet d'un plan d'intervention établi a priori et tenu constamment à jour afin de faciliter l'engagement rapide et rationnel des secours prévus pour en assurer la défense.

L'OFFICIER ET LA PRÉVENTION

Qu'il appartienne ou non à une commission de sécurité, l'Officier de Sapeur-Pompier préventionniste doit pouvoir :

Contrôler l'observation des règlements de sécurité.

Examiner les questions soumises par les Maires de son secteur, étudier pour le compte de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours certaines affaires qui relèvent de la compétence de la Commission Départementale.

Il peut, de plus, être appelé à intervenir dans les cas suivants :

- Demande de conseils émanant d'un industriel.
- Plainte de voisins ou de travailleurs.

Pour ce qui concerne les établissements recevant du public,

il doit les connaître parfaitement et en avoir reconnu les risques. Il doit avoir évalué l'efficacité des moyens de secours, et déterminer l'importance de ceux appelés à intervenir en cas de besoins.

Il devra connaître les mesures à observer à l'intérieur des halls des salons, des foires et des expositions.

Il doit avoir des idées aussi précises que possible sur l'installation des dépôts de liquides inflammables de 2^e catégorie utilisés dans les immeubles d'habitation destinés aux usages domestiques et aux chaufferies d'immeubles, les dépôts d'hydrocarbures gazeux liquéfiés, les dépôts de gaz comprimés, les constructions neuves, etc...

L'OFFICIER ET LA PRÉVISION

La surveillance constante des risques, l'élaboration des mesures à prendre en cas d'éclosion d'un sinistre constituent une préoccupation permanente de l'Officier de Sapeurs-Pompiers.

Elle implique :

1 - La connaissance parfaite des principes essentiels de la détection et de l'avertissement, de l'attaque avec les moyens de première intervention dont doivent disposer les établissements.

2 - L'établissement et la tenue à jour d'un plan de secteur et des plans détaillés des établissements présentant des dangers d'incendie ou de panique, et

éventuellement des écarts.

3 - La connaissance de notions d'architecture, du comportement au feu de certains matériaux et de leur protection.

CONCLUSION

Si dans l'ensemble des opérations que représente la lutte contre l'incendie, l'extinction constitue la phase ultime, elle ne doit pas pour autant être considérée comme la plus importante. Un feu constitue un échec de la prévention.

Lieutenant HOSTERT
Bureau Prévention à la
D.D.S.I.S. 47

**BATIR !
RENOVER !
AGRANDIR !
AMENAGER !**
*depuis 50 ans
nous conjuguons
ces verbes*



Z.I. Nord - B.P. 7
47200 MARMANDE
Tél. : 53.64.02.75

AUTO ECOLE PHILIPPE

tous permis
stages,
traditionnels

poids lourds
transports en
commun

conduite
accompagnée
dès 16 ans

SUPER LOURDS

Place Jasmin
47000 AGEN

53 66 54 86



ATELIERS DE BOBINAGE ÉLECTRIQUE

MOTEURS ÉLECTRIQUES

- Courant continu
- Manutention
- Alternateur
- Outillage portable
- Electro-ménager
- Aéronautique (Surveillance Véritas n° 3896)

- Preneur d'ordre en sous-traitance
- Isolant d'encoche préformé
- Electro-pompe de transfert

20, rue René-Cassin - 47000 AGEN
Tél. : 53.98.00.63

BOBINAGES - REPARATIONS SOUS-TRAITANCE

Parcours sportif régional

Finale Zonale IV-A- "Sud-Ouest"

Limoges, le 19 mai 1990

Epreuves athlétiques

VITESSE

MINIMES

1^{er}Christophe BOSSOREL
sur 9 équipes

CADETS

7^eJérôme CLIN
sur 9 équipes

SENIORS

6^eJacques NOAILLE - Duras
sur 11 équipes

DEMI-FOND

MINIMES

6^eGaël TALEC
sur 9 équipes

CADETS

8^eYann SAINT-LOUBERT
sur 9 équipes

SENIORS

10^ePatrick DUPEYRE - D.F.C.I.
sur 12 équipes

HAUTEUR

MINIMES

5^eJérôme LESPORTE
sur 8 équipes

CADETS

6^eMarc REGNIER
sur 8 équipes

SENIORS

8^eEric COAN - Duras
sur 12 équipes

LANCER DU POIDS

MINIMES

6^eGilles COAN - Duras
sur 8 équipes

CADETS

9^eLaurent MALOUIER - Fumel
sur 9 équipes

SENIORS

12^eJean-Paul TWORKOWSKI - Duras
sur 12 équipes



L'équipe Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers ayant participé à la Finale Régionale du Parcours Sportif et des Epreuves Athlétiques.

GRIMPER DE CORDE**MINIMES**

7^e Jérôme SABARY
sur 8 équipes

CADETS

2^e Jean-Baptiste BUIATTI
sur 8 équipes

SENIORS

7^e Patrick AUDOUIN - Duras
sur 12 équipes

Parcours sportif**BENJAMINS**

11^e Thierry DAMOUR
19^e Cédric DOMADELLO
24^e Emeric LABROUCHE
29^e Gérard BERGAMO

sur 32 participants
Par équipe 6^e sur 12 équipes

MINIMES

11^e Nicolas MONGUILLOT
23^e Ludovic LECOURT
30^e Mohamed LAMLIH

sur 39 participants
Par équipe 10^e sur 12 équipes

CADETS

30^e Benoît OLIVAN
34^e Gérald MERCIER
35^e Laurent RIZZO
37^e Damien JEMELGO

sur 38 participants
Par équipe 9^e sur 12 équipes

SENIORS

7^e Antoine RIZZETTO
10^e André FOURES
18^e Guy GRENIER
22^e Jean-Pierre LAMOTHE

sur 47 participants
Par équipe 2^e sur 12 équipes

Classement général**MINIMES**

7^e sur 12 équipes

CADETS

7^e sur 12 équipes

SENIORS

6^e sur 12 équipes

Classement général toutes catégories**Lot-et-Garonne**

7^e sur 12 équipes

Réception amicale

des Sapeurs-Pompiers et Cadets sportifs à la D.D.S.I.S. le 27 Juin 1990.

Le mot du Capitaine PERE, Président de l'U.D.S.P.

Mon Colonel, Chers Camarades,
Le Président de l'Union est très heureux de vous adresser ses plus vives félicitations pour les excellents résultats que vous avez obtenus dans toutes les disciplines.

Je voudrais aujourd'hui vous rappeler que notre Union favorise de plus en plus l'organisation d'épreuves sportives tant au niveau départemental, régional, national.

Voilà ce qui s'est passé au cours du 1^{er} semestre 1990.

CYCLISTES

Le Tour de France s'est couru, mais vous, Sapeurs-Pompiers cyclistes vous n'avez pas fait la une, vous n'aviez qu'un sponsor, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne.

Mais les résultats sont là. Vous avez prouvé que grâce à votre courage vous pouviez rivaliser avec d'autres coureurs cyclistes amateurs ou professionnels de France.

Au Championnat du Monde cycliste qui s'est déroulé à Lausanne, vous avez été parmi l'élite mondiale.

Le classement général le prouve.

Bien vous avez été, mieux vous serez dans le futur.

Vous avez les compliments du Conseil d'Administration de l'Union Départementale qui sera à votre écoute.

FOOTBALL

Nous avons, je veux dire, vous avez terminé 5^e du challenge qui s'est déroulé à Saint-Astier (Dor-

dogne), mais vous n'avez pas démérité puisque la logique aurait voulu que la Région soit totalement représentée dans cette compétition.

5^e sur 12 départements, c'est bien, mais l'équipe de foot de Lot-et-Garonne vient de naître.

Je ne dis pas que vous irez en Coupe d'Europe, mais l'année prochaine vous ferez mieux j'en suis persuadé.

Vous avez un maître en la matière, le Lieutenant THEMISTA, qui vous apportera tout son savoir, puisqu'il a été un ancien footballeur chevronné.

Merci Messieurs, l'appui du Conseil d'Administration vous sera offert s'il y a de bons résultats.

RUGBY

Je n'ai que très peu de commentaires à faire sur l'évolution de l'équipe de rugby.

Je dois remercier le Sergent LAMBROT d'avoir dans la mesure du possible et de ses moyens, emmené une équipe souvent incomplète.

Vous avez fait rugbymens, de sérieux efforts, mais à la rentrée, compte tenu d'une nouvelle organisation du sport au sein de l'Union Départementale nous tenterons de mettre sur pied une belle équipe homogène et qui aura un esprit de franche camaraderie, sans en rechercher un quelconque intérêt.

JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Vous êtes la relève de vos aînés, soyez assurés que l'Union Départementale vous reconnaît et vous pourrez nous faire confiance si vous avez la foi de continuer dans ce que j'appellerais le plus beau métier.

Jeunes Sapeurs-Pompiers vous vous êtes distingués sur tous les terrains, les résultats régionaux en

portent témoignage notamment Limoges.

En qualité de Président, je vous adresse Jeunes Sapeurs-Pompiers mes plus vives félicitations et souhaite qu'une grande association voit le jour.

Duras, Tonneins, Fumel, Mézin, vous avez montré l'exemple de voir les jeunes s'intégrer à une profession de foi qui mérite une attention toute particulière, 4 Corps de Sapeurs-Pompiers sur 46 c'est peu, mais j'espère que votre initiative fera boule de neige.

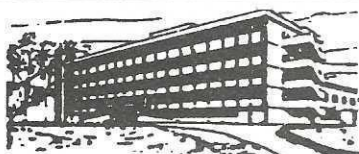
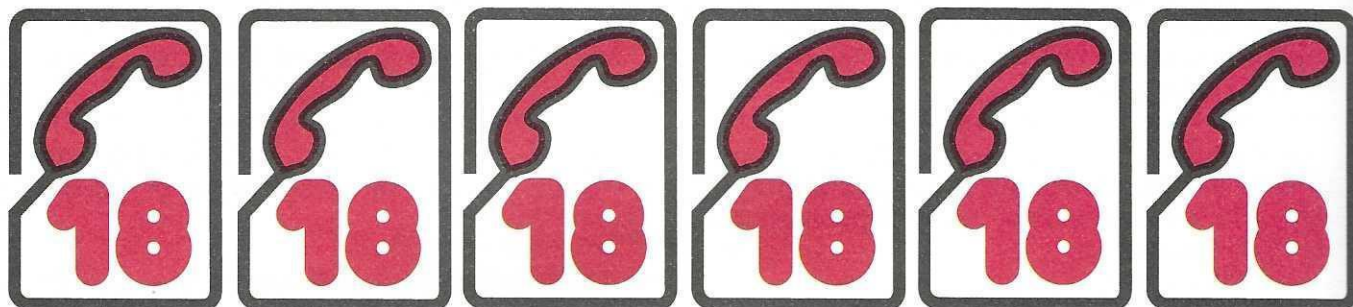
*
* *

Enfin, je manquerais à tous mes devoirs si je ne saluais pas les performances du Sapeur Georgette JEAN du Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot. Championne du Monde de Lutte, vous marquez de votre empreinte ce que tout Sapeur-Pompier peut donner en compétition.

Merci très sincèrement Sapeur Georgette, vous méritez qu'on vous applaudisse fortement.

*
* *

Merci de m'avoir écouté, bonne soirée, et toutes mes félicitations à toutes et tous.



CLINIQUE SAINT-HILAIRE

- CHIRURGIE GENERALE ET SPECIALITES
- GYNECOLOGIE/MATERNITE
- ANESTHESIE/REANIMATION
- CARDIOLOGIE/SOINS INTENSIFS
- RADIOLOGIE • KINESITHERAPIE

1, rue du Dr et Mme Delmas - 47002 AGEN CEDEX
Tél. : 53.69.87.87

TRANSPORTS

dal compare s.a.r.l.

SERVI SUR UN PLATEAU



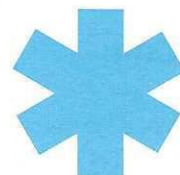
Ambulances ABC

24 heures / 24 heures
TOUTES DISTANCES
FRANCE ET
ETRANGER

AMBULANCES

Véhicules Sanitaires
Légers

3, avenue d'Alsace
47520 LE PASSAGE
(à proximité du Pont-de-Pierre)
Tél. : 53.68.20.20



MODESTIE - CLASSE - DEVOUEMENT - GENTILLESSE - EXEMPLE

Georgette JEAN

FERMIERE - SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE - LUTTEUSE

Nombreux sont les Sapeurs-Pompiers Volontaires qui, en dehors de leur tâche quotidienne, pratiquent le sport, se perfectionnent dans les activités de Sapeur-Pompier, mais l'agricultrice Sapeur de Première Classe, championne de lutte, présente dans ses différentes activités un palmarès auquel un Professionnel du sport dans sa discipline ne peut prétendre.

Notre exploitante agricole, née à Pujols en l'an 1954, réside et exploite sa propriété en la commune qui l'a vue naître.

Du volant du tracteur à celui du F.P.T. en passant par le tapis Villeneuvois où elle débuta toute jeune pour aller s'imposer ensuite sur les différents tapis Européens, qu'ils soient Hongrois, Belges, Norvégiens, Espagnols ou Suisses, sans oublier ceux de France et de Navarre, notre Sapeur-Pompier a non seulement gagné l'estime, l'amitié mais aussi

le respect de tous ceux qui la connaissent et la côtoient.

Cultiver la terre, élever des animaux, viabiliser et rentabiliser l'exploitation, mais en même temps être brevetée secouriste, spécialiste en ranimation et secours routier, réussir le permis poids lourds, permis bateau rivière, devenir Moniteur national de secourisme, initiation à la prévention et ce en moins de deux ans, participer aux manœuvres, intervenir lors d'accidents, incendies même en Gironde n'est-ce pas là aussi une forme d'exploit ?

Les exploits sont le domaine de Georgette car dans ses activités sportives elle cumule aussi non seulement les titres mais également de nombreuses fonctions :

- Entraîneur Fédéral de Lutte,
- Entraîneur Régional d'Athlétisme,
- Animatrice d'activités physiques,



Le Sapeur de 1^{re} Classe Georgette JEAN du C.S.P. de Villeneuve-sur-Lot.

- Capitaine et internationale de l'équipe de France de Lutte,
- Ceinture marron de judo,

ainsi que de nombreuses récompenses :

- Médaille de Bronze et Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports,
- Médaille de Bronze de la Fédération de lutte (à quand celle d'Or), mais pensez-vous que son activité sportive soit totalement consacrée à la lutte certes pas, que l'on en juge :
- Athlétisme :



MARTIGNY (Suisse) le vendredi 25 août 1989, Georgette JEAN est championne du monde de lutte libre, catégorie 70 kg.
1^{re} Georgette JEAN (France) au centre sur le podium, 2^e Pei KAWAI (U.S.A.), 3^e Rika IWANA (Japon).

Nombreuses participations aux Finales du Championnat de France au lancer du poids et du disque,

- 1979 Record d'Aquitaine lancement du poids 13,48 m,
- Record de Lot-et-Garonne lancement du disque 40,26 m,

ce qui lui vaut de nombreuses sélections en équipe d'Aquitaine pour rencontrer l'Allemagne, l'Espagne.

- Judoka elle l'est aussi puisque Ceinture marron ce qui lui apporte une 10^e place aux Championnats de France 1986 dans la catégorie des moins de 72 kg et bien sûr de nombreuses places de première en rencontre ligue et inter-régions.

Pensez-vous que ses activités en restent là ? certainement pas, la lutte gréco-romaine lui permet de monter deux fois sur la plus haute marche du podium :

- 1985 : Championne du Monde à Oslo en Norvège,
- 1986 : Championne du Monde à Malines en Belgique,

récompensant une fois de plus son travail.

La gréco-romaine c'est bien, mais le sambo c'est quoi ? et bien ce sont six titres de Championne de France en 81-82-83-84-85 et 86 mais c'est aussi un podium en 1983 à Madrid



SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS, CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Secrétaire d'Etat

PARIS, le - 2 FEV. 1990

N/R : DH/N° 000000

Chère Mademoiselle,

Je suis heureux de vous annoncer qu'au titre de la promotion du 1er janvier 1990 je vous ai décerné la Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports.

Il m'a été très agréable de récompenser ainsi les excellents résultats que vous avez obtenus dans votre discipline sportive.

L'arrêté de nomination sera publié prochainement au Bulletin Officiel des Décorations, Médailles et Récompenses.

Je vous adresse à cette occasion mes plus vives félicitations et je vous prie d'agréer, Chère Mademoiselle, l'expression de ma considération distinguée.

Roger BAMBUCK.

Mademoiselle Georgette JEAN
"PALAYRET"
47300 PUJOL

78, rue Olivier-de-Serres - 75739 Paris Cedex 15 - Tél. (1) 48 28 40 00 - Telex : JEUSPOR 204 928 - Teletex : 933.145339870 JEUSPORT



Georgette JEAN, de retour de Martigny (Suisse).

deuxième aux Championnats du Monde, mais c'est aussi en 1984 toujours à Madrid et en 1985 à San Sébastian la plus haute marche Championne du Monde.

Qu'à cela ne tienne, la lutte libre lui permet de s'exprimer encore plus et d'ajouter une corde supplémentaire à ses activités et concrétiser sa soif d'action, de prouver que l'on peut tout concilier et obtenir de brillants résultats, jugez :

- 1981-82-83-84-85-86-87-88-89 Championne de France,
- 1988 Championne d'Europe,
- 1985 Championne du Monde à Budapest Hongrie,
- 1986 Championne du Monde à Malines Belgique,

- 1987 Championne du Monde à Oslo Norvège,
- 1989 Championne du Monde à Martigny Suisse.

Ceci sans compter les nombreux podiums sur la plus haute marche dans tous les grands tournois internationaux.

1989 - La Marseillaise, un regard embué par les larmes, à 35 ans c'est l'adieu à la Grande Compétition avec en point final ce dernier titre pour se retirer en pleine gloire; c'est le sceau des plus grands.

Voici évoqué en quelques lignes le palmarès d'une jeune fille de chez nous, dont la volonté, la gentillesse, la simplicité, la modestie en ont fait une Cham-

pionne d'exception avec un palmarès d'exception.

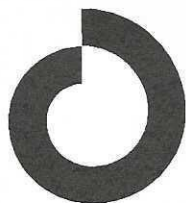
Une fermière en Or, un combat Or...dinaire pour reprendre les gros titres de la presse régionale à l'issue de cette dernière rencontre, rencontre d'adieu à un sport à qui l'on a tout donné.

Merci Georgette pour la leçon que tu as donné et que tu donnes encore et que soient nombreux ceux qui en tireront bénéfice.

Sapeur tu as su faire tienne la devise "Courage et Dévouement" sois-en remerciée pour avoir su l'appliquer.

Lieutenant MEROT

CISE
AQUITAINE



LE SENS
DE
L'INNOVATION

GESTION DES SERVICES D'EAU - ASSAINISSEMENT
LOISIRS - ENVIRONNEMENT

Z. I. DU ROOY - B.P. 69 - 47302 VILLENEUVE-SUR-LOT Cedex
Tél. : 53.70.41.62 - URGENCES : 53.40.24.40



... LES PIEDS BIEN SUR TERRE
(DU LOT ET GARONNE) ET LA TÊTE
DANS LES ÉTOILES (DE L'EUROPE)...

PROFESSIONNELS
OU
PARTICULIERS

AGEN
Courses →

"court" pour vous
à travers le
Lot-et-Garonne
et le Grand Sud-Ouest

13, impasse de Belgique
47000 AGEN
tél. : 53.66.82.22

Le C.S.P. de Marmande

Départ du Papy

Pompier Volontaire depuis 1961, le Sapeur de 1^{re} classe Michel CHASTEAU a été atteint par la limite d'âge le 20 mai 1989, après 28 années de service.

A cette occasion une réunion amicale s'est tenue à la caserne Jean Brun à laquelle participaient les Anciens.

Assistaient également à cette réunion Monsieur Gilbert DUCROCQ Adjoint au Maire, Monsieur Michel PERROT Directeur des Services Techniques et le Capitaine PERE Président de l'Union.

Le Secrétaire de l'Amicale ainsi que ses collègues lui ont offert des cadeaux, et un bouquet de fleurs à son épouse qui a eu sa vie perturbée pendant 28 ans.

Si le "PAPY" a laissé ses bottes au placard, il a gardé sa tenue de sortie, car il reste Pompier honoraire.



Basket corporatif : Les Sapeurs-Pompiers marmandais dans le championnat départemental

Depuis 1988 les Sapeurs-Pompiers Marmandais avec les Sapeurs-Pompiers de Cocumont participent au championnat départemental corporatif de basket.

Dernièrement ils se sont vus remettre des maillots offerts par la Société Marmande Sport.

L'équipe des Sapeurs-Pompiers entourée par Messieurs DUBERGER de la Société et le Capitaine Marcel DUCHENE.



Un V.S.R. au C.S.P. de Marmande.

Le lundi 23 octobre 1989, Monsieur Jean FRANCOIS-PONCET, Président du Conseil Général, remettait les clés d'un Véhicule de Secours Routier au Centre de Secours Principal de Marmande.

Ce véhicule sur châssis IVECO a été équipé par la Société DESAUTEL.

Monsieur Jean FRANCOIS-PONCET,
Président du Conseil Général.
Monsieur Gérard GOUZES, Député Maire
de Marmande.

Monsieur Maurice CAZASSUS,
Conseiller Général, le Lieutenant-Colonel
Pierre DUFUST, le Capitaine Marcel
DUCHENE et le Capitaine Jacques
PERE, Monsieur Gilbert DUCROCQ
Adjoint au Maire, Responsable du Service
Incendie.



Accident de Poids Lourd

Le lundi 8 janvier 1990 vers 21 heures, un camion semi-remorque chargé de cartons s'est couché sur le flanc, boulevard U. Casse, dans le centre de Marmande.

Le conducteur, le pied coincé sous la cabine a été dégagé au moyen des coussins de levage.

Heureusement personne ne se trouvait sur le trottoir.

L'entreprise SOGECOFa a remis sur ses roues le véhicule, l'intervention s'est terminée vers 2 heures du matin le mardi.



Le camion et les secours sur les lieux.
V.S.A.B. - V.S.R. - F.P.T. plus remorque mousse, compte-tenu que nous avons été appelés pour accident de camion d'hydrocarbures.



C.S. de Cocumont

Les Sapeurs-Pompiers changent de domicile

La Sainte-Barbe fut fêtée à Cocumont en grandes pompes. En effet, le Corps de Sapeurs-Pompiers de la commune a profité de l'occasion pour inaugurer son nouveau casernement.

Jean FRANÇOIS-PONCET, Président du Conseil Général, Bernard BOULOC, Sous-Préfet de Marmande, le Lieutenant-Colonel DUFUST, Directeur Départemental du Service Incendie, le Capitaine DREGE, le Capitaine PERE, de l'Union Départementale de Lot-et-Garonne, le Commandant QUINQUIS, Médecin, le Capitaine Pharmacien PROUZET, André VIGNEAU, Jean BORDES, Conseillers Généraux, Roger BOYANCE, Maire de Cocumont, ainsi que de nombreuses autres personnalités assistèrent à l'inauguration de la nouvelle caserne.

Un dépôt de gerbe eut lieu au monument aux morts et l'ensemble du cortège se dirigea vers les anciens locaux de la COPALMA.

Alain DARQUE, Chef de Corps, remercia l'ensemble des élus présents. "Le 2 novembre 1987, notre Corps de Première Intervention devenait Centre de Secours. Depuis sa création en 1909, ce poste de secours a beaucoup évolué.

Cette année, nous avons effectué plus de cent interventions. Notre casernement, rue de la Poste, devenait difficile d'accès. Je profite de cette jour-



La cérémonie au monument aux morts.



Sur la photo, de gauche à droite : M. le Sous-Préfet de Marmande, M. le Président du Conseil Général, M. le Lieutenant-Colonel DUFUST, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, M. le Lieutenant DARQUE.

née pour remettre la Médaille de Vermeil à Michel RAYMOND".

Les locaux de la COPALMA ont été restructurés en deux parties. Une salle de réunion baptisée salle du troisième âge et un garage avec salle de réunion pour les Sapeurs-Pompiers.

"Le coût de cette opération s'est élevé à plus de 210 000

francs. Nous avons reçu une subvention de la DGE (20 %) et du Conseil Général (35 %). Je tiens donc à remercier M. le Sous-Préfet et M. le Président du Conseil Général", dit avec force M. BOYANCE, Maire de la commune.

La réunion se clôtura par le verre de l'amitié.

Plein les mirettes !

Il n'y a vraiment pas d'âge pour avoir bon pied bon œil, comme disent les hommes du feu.

Ainsi, dimanche matin, à Cocumont, "le petit bonhomme" qui tenait les ciseaux servant à couper le ruban inaugural de la nouvelle caserne n'en est visiblement pas revenu.

Il est vrai que ce n'est pas tous les jours que l'on voit "pour de vrai" le Président du Conseil Général. Voilà un souvenir qui devrait longtemps rester gravé dans la mémoire de ce futur Sapeur-Pompier... à en juger par sa casquette !

(Photo Patricia Nouvel, "Sud-Ouest")



Les Sapeurs-Pompiers en manœuvre

Bien que notre commune ne soit pas située dans une zone forestière à risques particuliers, il importe que les Sapeurs-Pompiers soient en mesure, si besoin l'était, d'intervenir sur un feu de forêt. C'est pour cette raison que le Lieutenant DARQUE, commandant le Centre de Secours secondaire de Cocumont, a organisé ces derniers jours une manœuvre inter-centres d'intervention sur feu de bois. Il recevait pour cela l'assistance technique de la D.F.C.I. de Lot-et-Garonne, sous la responsabilité du Sergent-Chef FOIX du Centre de Casteljaloux et de la D.F.C.I. de Gironde, sous la



responsabilité de l'Adjudant ANDRES.

Le Centre de Secours Principal de Marmande était représenté par le Capitaine DUCHENE et l'Adjudant-Chef ANTOINE,

qui avec un détachement du Corps de Meilhan complétaient l'effectif d'une trentaine d'hommes appartenant à trois unités de Sapeurs-Pompiers, avec un matériel comprenant neuf véhicules.



Le cadre d'intervention choisi était le bois du Bastard, qui est une forêt de près de 300 hectares et donc une zone qui se prêtait fort bien à ce genre d'exercice.

Tout s'est, paraît-il, bien passé ; seuls les chevreuils ont été surpris par cette présence insolite et bruyante, à laquelle ils

n'étaient pas habitués. Ils se sont très vite rassurés, car les intrus ne leur voulaient que du bien, puisque la finalité de la manœuvre était précisément la protection de la forêt, leur territoire, contre d'éventuels sinistres. La protection des bois et de leur faune, cela aussi fait partie de la mission des Sapeurs-

Pompiers de Cocumont, même si les interventions en milieu forestier ne sont pas plus fréquentes heureusement.

C'est au nouveau casernement des Sapeurs-Pompiers de Cocumont que s'est achevée cette matinée d'exercice devant l'apéritif de la camaraderie.

Cinq Sapeurs-Pompiers diplômés du Secours-Routier

Les Sapeurs-Pompiers de Cocumont procédaient, dernièrement, à la remise du diplôme de secours routier à cinq des leurs.

A cette manifestation s'étaient joints quelques éléments du Mas-d'Agenais et de Marmande venus, eux aussi, recevoir leur diplôme.

Autour du Lieutenant DARQUE, commandant le Centre de Secours secondaire de Cocumont, du Commandant-Médecin QUINQUIS, du Capitaine-Pharmacien PROUZET, de l'Adjudant TUJAS, du Sergent LESTRADE, des Caporaux et Sapeurs-Pompiers de Cocumont, se trouvaient aussi le Capitaine DUCHENE et l'Adjudant-Chef ANTOINE, du Corps de Marmande et le Capitaine PERE, Président de l'Union Départementale. Rappelons que la formation des Sapeurs-Pompiers aux techniques des secours routiers avait



eu lieu dans le courant de l'été sous la conduite du Docteur GILLET, de Mmes LUDIER et DE MARCO, de l'A.D.P.C. pour la partie technique et du Capitaine DUCHENE pour la partie pratique.

C'est le Docteur GILLET lui-même qui procédait à la remise des diplômes à MM. Jean-Jacques PROUZET, Bernard DELOUBES, Dominique POUCHAUD, Christian

MAURIET et Régis LESTRADE, du Corps de Cocumont ; à M. Roland BOUSSIERE, du Mas-d'Agenais et à MM. Pierre MIOSSEC, Francis FOURNIER et Bernard DUBON, du Corps de Marmande. Nos compliments à tous ces promus. Une réunion qui s'est poursuivie par un apéritif et un buffet campagnard bien garni auquel Sapeurs-Pompiers et invités faisaient honneur dans une ambiance tout à fait décontractée.

Une promotion méritée

Nous apprenons, toujours chez les Sapeurs-Pompiers, qu'une flatteuse promotion vient d'être décernée au Docteur Jean QUINQUIS, Médecin-Capitaine du Corps, qui vient d'être élevé au grade de Médecin-Commandant du Centre de Secours secondaire de Cocumont. Si l'événement ne donne pas lieu à la plantation d'un mat, il se dit déjà chez les Sapeurs-Pompiers



que les galons aussi cela s'arrose...

Nos déferents et chaleureux compliments au récipiendaire.

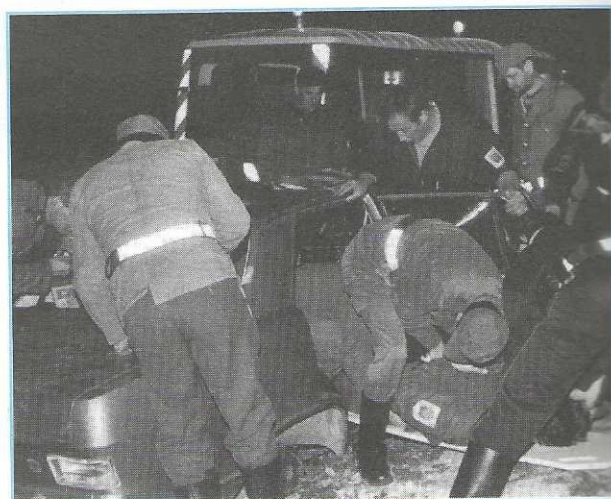


Remise de la médaille de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers (Mérite Fédéral) au Lieutenant Alain DARQUE.



Remise de la médaille de Vermeil au Sapeur de 1^{re} Classe Raymond MICHEL par M. Jean FRANÇOIS-PONCET, Président du Conseil Général.

Manœuvre Secours-Routier



Manœuvre effectuée avec groupe électrogène et matériel de désincarcération fourni par le Service

Départemental d'Incendie et de Secours en présence du Maire de la commune et de nombreux Conseillers Municipaux.

Un ami honoré

Cumuler la fonction de Conseiller Municipal, celle de Sapeur-Pompier Volontaire et exercer sa propre profession n'est pas contre-indiqué. Ce n'est pas de tout repos non plus. Autrement dit, "il faut le faire".

C'est bien ce que font trois de nos Sapeurs-Pompiers : Yves HENRY qui est aussi devenu premier Adjoint, Joël COMBLON et Jean LESTRADE tous deux Conseillers Municipaux.

Bien sûr, nous savons que nos Sapeurs-Pompiers sont courageux, qu'ils sont dévoués et c'est tout à leur honneur. Nous savons aussi que chez eux les événements ne passent pas inaperçus et qu'ils n'oublient pas de les fêter lorsque l'occasion se présente. Ainsi, le Sapeur-Pompier Joël COMBLON, le Sergent-Chef Jean LESTRADE et le Sapeur-Pompier Yves HENRY se sont vus successivement offrir la plantation du mai.

Pas un grand bien sûr ; les Sapeurs-Pompiers ne tenaient

pas à bouleverser les traditions ; un mini-mai seulement.

Juste de trois à quatre mètres de haut. Pas besoin donc de déployer la grande échelle pour accrocher les drapeaux. C'était plutôt symbolique et tout à fait amical et l'occasion pour les Sapeurs-Pompiers de prendre ensemble l'apéritif que leur offrait chaque "Pompier Conseiller". Que tout le monde se rassure, ce n'était que le mini-mai des Sapeurs-Pompiers. L'autre, le grand, l'officiel, ce sera pour plus tard.



Lieutenant DARQUE, Lieutenant THEMISTA, Capitaine PERE, Capitaine DREGE, Capitaine DUCHENE.



Une équipe de Sapeurs-Pompiers autour des Conseillers Municipaux.



Un Jeune Sapeur-Pompier Volontaire raconte

Le 19 juillet 1989 une grande catastrophe se déclencha dans la commune "Le Porge". Plusieurs milliers d'hectares de landes ont brûlé.

"Dès l'arrivée sur les lieux, mes compagnons et moi, nous rendons compte de l'étendue du sinistre.

Une fois les commandements donnés nous avançons face à ce feu qui arrivait sur nous à très vive allure. Pendant plus

de 24 heures, nous avons vécu un véritable duel avec ce démon qui s'éteignait d'un côté pour se rallumer de l'autre.

Une fois la relève arrivée, j'ai pris conscience des risques et de la peur que j'avais connue durant cette journée que je n'oublierai jamais".

Régis LESTRADE, 20 ans

“Les Pompiers d'autrefois”

Poésie de Robert LAPRIE, Sapeur-Pompier retraité

Je me souviens encore, avec un peu de tristesse
A ces fêtes d'Autan, toutes remplies d'émoi
Et je songe surtout, au fond de l'allégresse
Au premier clairon, des Pompiers d'autrefois.

Je revois le foyer, que la flamme caresse
Où tout un monde alors, s'éveillait à la fois
Sonnez clairon, l'heure d'ivresse
Le rendez-vous joyeux, des Pompiers d'autrefois

C'était en entrant, une odeur de liesse
Sentie depuis la rue, s'évadant par les toits
L'heure tant espérée, cela je le confesse
Du banquet joyeux, des Pompiers d'autrefois.

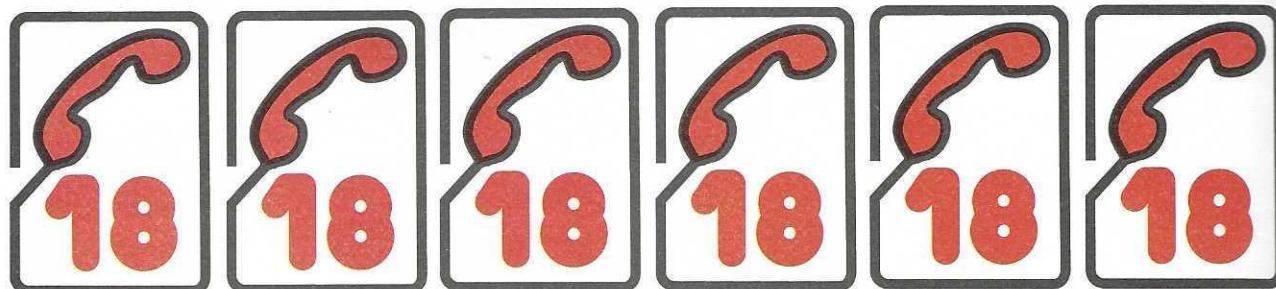
Bien heureuses années inoubliables
Pour nous tous, la belle poignée d'amis affables
Veuillons toujours, garder haut et droit
Le meilleur souvenir, des Pompiers d'autrefois.

Et toi, maintenant, lugubre sirène
Apporte-nous à la première haleine
Ce petit souffle court
Présage des Pompiers de toujours.

Pompiers d'autrefois, Pompiers d'aujourd'hui
Inlassable famille, tous unis
Sachons garder à tout jamais
Le très grand bonheur d'être Pompier.

Et quand refleuriront les beaux jours
Tous auréolés de tant de souvenirs
Nous nous rappellerons que les Pompiers de tous
jours
N'oublieront jamais, un si bel avenir.

Robert LAPRIE
Sapeur-Pompier retraité
du C.S. Cocumont



Sports

CYCLISME

Adjudant TUJAS, 15^e à la
course contre la montre à
Nérac.

BASKET

LARRUE-MAURIET-
CACHAU, en renfort au Centre
de Secours Principal de Mar-
mande pour tournoi corporatif.

FOOTBALL

Participation à l'équipe de

l'Union Départementale 47,
SERRAIL-COMBLON-
CACHAU.

CROSS DEPARTEMENTAL

Certains de nos Sapeurs-Pom-
piers se sont particulièrement
distingués ces derniers temps
dans les épreuves sportives met-
tant en valeur leur excellente
condition physique.

C'est le cas notamment du
Cross de Marmande-Meilhan, où
Christian MAURIET arrivait pre-
mier Sapeur-Pompier de tous les
participants, avec un record de
50 mn 06 s. Le même récidivait
quelques jours plus tard au Cross
Départemental de Castillonnès,
en arrivant premier de la catégo-
rie des Super-Vétérans tandis
que Jean LESTRADE se classait
sixième sur ce même parcours
de 4,300 km et que, dans la
catégorie Seniors, les Sapeurs-
Pompiers Patrick LAGAUZERE
et Jean-Claude CACHAU se
classaient respectivement 18^e et
27^e sur 7 km. C'est très bien et
ça s'arrose...

Le Corps de Sapeurs-Pompiers de Cocumont est fier : *La Cave de Cocumont à l'honneur*

Les vins des "Côtes du Marmandais" viennent d'être reconnus en appellation d'origine contrôlée.

Il s'agit de la consécration d'un travail acharné des vignerons, du perfectionnement vitivinicole réalisé dans le Marmandais ; en particulier à Cocumont qui est la commune fer de lance de l'appellation avec :

- sa cave,
- la qualité de ses viticulteurs,
- et l'importance de son vignoble.



C'est une étape décisive pour la viticulture de Cocumont, maintenant hissée au niveau de toutes les grandes appellations

françaises.

Nous souhaitons un bon succès au vin de Cocumont pour la prospérité de tous les habitants.



Eglise Romane de Cocumont
XII^e siècle.

CAVE DE COCUMONT

47250 COCUMONT - Tél. : 53.94.50.21

OUVERT TOUS LES JOURS SAUF DIMANCHE ET JOURS FÉRIES

Une belle et grande CAVE au cœur d'une viticulture réputée, la plus dense du département sur son site élevé à COCUMONT, limitrophe des vignobles parmi les plus prestigieux de la Gironde.

Vous découvrirez son cadre, ses installations modernes, sa fête du vin en août, son musée, sa convivialité et son bon accueil. Elle détient deux tiers de l'appellation Côtes du Marmandais plus un Bordeaux A.O.C.

Côtes du Marmandais

Une gamme de vins régulièrement distinguée aux concours nationaux.

Un choix d'emballages, des prix étudiés pour vos fêtes et banquets.

Le Centre de Secours de Duras



Le Corps de Duras
et les Cadets



Le cyclone de Duras

le 6 juillet 1989

L'après-midi du 6 juillet 1989 était orageux. En fin de soirée ce fut une tornade, accompagnée de grêle, qui s'est abattue sur la région duraquoise. Cette tornade fut immédiatement suivie d'un violent orage qui a duré quelques minutes. Après un temps relativement court, nous avons pu constater que c'était un ouragan meurtrier.

Dégâts spectaculaires : d'innombrables maisons d'habitation ont vu leurs tuiles s'envoler, toi-

tures soufflées ; dégât également d'une ligne de haute tension 400 000 w ; routes coupées par les arbres arrachés. Suite à ces dégâts d'une ampleur importante, Monsieur le Maire et notre Chef de Corps ont pris la décision de faire appel à d'autres Corps pour venir en aide aux appels considérables.

Ce furent des heures inoubliables, très dures, sans relâche, pendant 48 heures et plus. Dégagement des routes, bâchage des maisons et hangars.



Le C.S. de Lavardac

MOUVEMENT DES PERSONNELS

Le 20 octobre 1989, le Sapeur-Pompier de Première Classe Bruno BESCHI était atteint par la limite d'âge. Ce valeureux Sapeur-Pompier après 29 ans de service au sein du Corps, prend une retraite bien méritée. Ses camarades par l'intermédiaire de l'Amicale et de son Président le Sergent-Chef SALVAT lui remettaient une paire de skis de fonds, car sportif il est et fondeur encore plus.

A compter du 1^{er} janvier 1990 le stagiaire Tony TAAE fait son entrée au sein du Corps. Déjà titulaire du Brevet National de Secourisme, il suit déjà les cours pour passer la classification de Ranimation. Venu de la Nouvelle Calédonie, marié à la fille d'un Lavardacais de longue date, il s'est intégré pleinement à l'intérieur du groupe. On pense que le dépaysement ne le fera pas trop souffrir. Tony, bienvenu parmi nous.

SORTIES EN 1989

Notre Corps cette année a été sur la brèche, il est vrai qu'étant premier renfort en forêt et faisant partie d'une Colonne d'Intervention feux de forêt, nous avons été obligés d'être plus disponibles.

134 sorties sont à notre actif. Les incendies s'élevant à 52 sorties, les autres sont surtout des assistances nombreuses en raison des diverses tempêtes qui se sont abattues sur notre secteur.

NOMINATIONS ET DECORATIONS

L'occasion de la Sainte Barbe était le moment rêvé pour remettre aux Caporaux Patrick FENEROL et Arnaud PARIS le grade de Caporal-Chef en récompense de leur action et leur travail au sein du Corps. Le Sapeur-Pompier André RIBEROT se voyait décerner le titre de Première Classe en récompense de ses résultats aux diverses épreuves auxquelles il a participé.

Le Sapeur-Pompier de Première Classe André QUINTOIS s'est vu décerner la Médaille de Vermeil des Sapeurs-Pompiers pour ses 25 années passées au sein de cette grande famille que sont les Sapeurs-Pompiers. Il est vrai que pendant son séjour à Colmar, il n'avait pas renié la famille puisqu'il entraînait là-bas dans le Corps des Sapeurs-Pompiers. A son retour au pays il réintégrait notre Corps.

"QUINQUIN", tu mérites de tous l'admiration et le respect car parmi les jeunes de maintenant, il n'y en aurait pas beaucoup qui comme toi, de jour, de nuit, par soleil ou par neige enfourcherait le vélo pour faire les trois kilomètres qui te séparent de la caserne.

"QUINQUIN", on te doit beaucoup et cette médaille tu l'as bien méritée. Encore nos félicitations.

PARTICIPATIONS SPORTIVES

Cette année, le Sapeur-Pompier de Première Classe José DOS SANTOS dit "le Portos" est allé user les boyaux de son vélo sur les pentes du terrible Mont Ventoux. Bien qu'il soit parti en dernière position, vu qu'il dialoguait avec un autochtone lors du départ, notre ami a atteint le sommet avec beaucoup de brio... et de sueur. Son mérite en est d'autant plus grand car il a hissé les couleurs du Corps à la huitième place de sa catégorie. Il faut reconnaître les gros efforts qu'il a consenti pour cette épreuve car son entraînement s'effectuait quelques heures avant de plonger sa moustache dans le pétrin (il est boulanger).

Au palmarès du Corps, il faut ajouter le Sapeur-Pompier André RIBEROT qui lui, porte les couleurs du Corps au Championnat de France cycliste à Nancy et au Championnat du Monde qui se déroulait en Belgique. A ces deux épreuves, il faisait lui aussi honneur à son Corps car il était chaque fois honorablement classé.

Nous ne manquerons pas de citer également les Crossmens : DOS SANTOS, RIBEROT, VIGNOLLES et leur participation au Challenge Ellie JOF-FROY. Merci à eux pour leur esprit sportif.



Manifestations sportives

Les Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours de Lavardac cette année avaient prévu de faire quelque chose en matière de sport. Après plusieurs mois de cogitation, ils donnaient naissance au "Challenge des Sapeurs-Pompiers de Lavardac" qui, en fait, est un triathlon par équipe.

Un groupe se chargeait de toute la logistique de l'épreuve et divers appels étaient lancés tant à la population du secteur, qu'à la Direction Départementale et à l'Union. Nos appels n'étaient pas vains car lors de la remise des trophées et des coupes, les 34 équipes de Sapeurs-Pompiers, hommes ou femmes, repartaient avec des lots. Nous ne pouvons pas nommer tous nos donateurs mais qu'ils soient ici remerciés en bloc.

C'est donc après de longs mois de travail que nous nous retrouvions, en ce 16 septembre, pour passer une journée sportive entre amis.

A notre réveil, une surprise nous attendait : le temps était au beau fixe ce qui nous soulageait

beaucoup. Jusqu'à l'heure du départ, nous nous affairions pour finir de tout mettre en place afin que cette journée soit bien réussie et c'est en poussant un grand "ouf" que nous donnions le coup de départ.

Les nageurs ouvraient donc la fête par 300 mètres de natation, il y avait bien longtemps que notre chère Baïse n'avait pas accueilli tant de monde dans ses eaux. La lutte fut très dure et le public nombreux encourageait les baigneurs qui passèrent le relais aux cyclistes qui avaient 40 kilomètres à parcourir en passant par le Centre de Secours de Mézin, le Centre Forestier de Réaup et le Centre de Première Intervention de Barbaste avant de regagner Lavardac pour permettre aux coureurs à pieds de parfaire le circuit par 7 kilomètres de marche passant par la Bastide de Vianne. Tous ces valeureux concurrents ont eu à souffrir de la chaleur étouffante qui régnait ce jour-là, mais tous ont fini la course sans problèmes et ils se sont remis de leurs efforts autour de la buvette. Une fois le dernier coureur arrivé, nous devrions dire coureuse plus exactement et

nous en profitons pour féliciter plus particulièrement les dames qui ont participé, l'heure était aux classements. Malheureusement, les ordinateurs qui devaient nous aider dans cette délicate tâche nous créèrent quelques ennuis et l'homme dû remplacer la machine ce qui nous obligea à faire attendre tout le monde mais les résultats arrivèrent quand même et nos candidats furent récompensés.

Malgré cet ennui technique, notre travail ne fut pas vain car ce fut une assez bonne réussite mais cette réussite n'aurait pas eu lieu sans la participation des équipes du Lot-et-Garonne et des départements voisins, des personnels du département et des Centres voisins qui nous ont aidé pour assurer la sécurité sur les circuits.

Les Sapeurs-Pompiers de Lavardac vous remercient tous, remercient ceux qu'ils n'ont pas cités et vous disent à bientôt.

Sergent-Chef
Jean-Pierre SALVAT

Caporal-Chef Arnaud PARIS



Départ des nageurs.



Remise des prix par le Lieutenant-Colonel DUFUST et le Capitaine PERE.

Le C.S. de Meilhan-sur-Garonne

La tornade du 6 juillet 1989

Le jeudi 6 juillet 1989 à 19 h 30, une violente tornade s'abat sur le canton de Meilhan-sur-Garonne.

L'orage est accompagné d'un vent d'une force incroyable, de grêlons "gros comme des œufs".

La tornade emmenant tout sur son passage : toitures, cheminées, bâtiments agricoles, séchoirs à tabac, coupant routes, supports P.T.T., supports E.D.F., et inondant les habitations.

Le passage de la tornade n'a duré qu'un quart d'heure mais a fait d'énormes dégâts.

L'inquiétude est grande : le Centre de Secours est privé d'électricité. Les Sapeurs-Pompiers de Meilhan, quoique sinistrés eux-mêmes interviennent dans les plus brefs délais.

Vu l'ampleur du sinistre, le Centre de Secours Principal de Marmande vient en renfort avec une section, pour le dégagement des routes barrées par des dizaines d'arbres.

MISSIONS

- Reconnaissance.
- Dégagement des routes.
- Protection des biens et des personnes.
- Etalement des maisons et toitures.
- Relogement par les services de la Mairie.
- Nettoyage : des chaussées, des maisons d'habitation.
- Bâchage des toitures.
- Déblaiement du canal latéral à la Garonne.



Le Centre de Secours de Coudon a participé au renfort. Les sauveteurs de Coudon nous ont prêté main-forte pour le dégagement du canal avec le concours des plongeurs du Centre de Secours Principal de Marmande.

Suite au sinistre, nous avons évacué des victimes qui ont fait des chutes en voulant réparer

leur toiture.

Les interventions se prolongèrent le jour suivant par le bâchage des toitures, nettoyage des maisons d'habitation, dégagement avec E.D.F. de lignes à moyenne tension, étalement de la toiture de l'école de Tersac, tronçonnage des arbres sur les routes secondaires.

CONCLUSION

Nous remercions les nombreux témoignages de reconnaissance et de félicitations qui ont émané de la population du canton pour le sens du devoir et la discipline des Sapeurs-Pompiers de Meilhan lors de cette opération qui a duré plus de 50 heures.

Quelques vues après
la tornade
(Photos Sud-Ouest)



Vie du Corps

FELICITATIONS AUX :

- Sapeur-Pompier Roland THEVES pour la médaille d'Argent des Sapeurs-Pompiers;
- Sapeur-Pompier Gilles JORET pour l'attestation de conduite hors chemins;
- Sapeur-Pompier Laurent CASSAGNEAU pour le permis bateau;
- Sergent-Chef Jean-Marie DUTHURON pour le sauvetage-déblaiement et l'obtention du Brevet National de Moniteur de Secourisme.

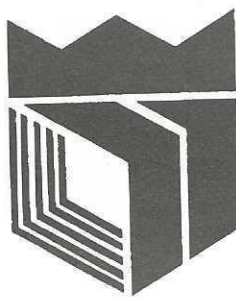


LARROCHE

*Le Conserveur
du Sud,*

"Escoute"

47140
Saint-Sylvestre-sur-Lot
Tél. : 53.41.30.34



GRUPE
ISOROY

PHALTEX

BRUITS EN MOINS...
CONFORT EN PLUS



tele surveillance gardiennage

Madame CARCY
Directrice du Service
Tél. : 53.66.78.64

Inter Surveillance

POUR LA PROTECTION ET LA SECURITE DES BIENS
Un service et du personnel agréés et spécialisés
Dans le métier de la sécurité

- **SURVEILLANCE - GARDIENNAGE**
- **TELE-SURVEILLANCE - TELE ASSISTANCE**
- **A votre écoute 24/24. Consultez-nous**

Siège social :

110, boulevard Edouard-Lacour
47000 AGEN

Le Centre de Secours de Mézin

DEPART EN RETRAITE

Le Sergent-Chef Pierre DELOUBE vient de prendre sa retraite à l'âge de 57 ans.

Entré au Centre de Secours de Mézin le 1^{er} septembre 1963, il a su montrer à chacun de nous son dévouement total en toutes circonstances.

Il a assumé et assuré son rôle jusqu'au bout. La veille de sa

mise à la retraite, il a participé à ce que j'appelle pour lui sa dernière intervention.

Il est important pour nous, les plus jeunes, d'avoir à nos côtés des gens comme lui pour nous aider, nous conseiller, et nous épauler.

Il a toujours accompli son travail dans la plus grande discrétion, et abnégation.

Domage que ce soient tou-



Lieutenant GLIZE,
Chef de Corps

jours les meilleurs qui s'en aillent.

Malgré tout, pour nous, il n'y a que sur le papier qu'il est à la retraite. En effet, il reste Trésorier de notre Amicale, et nous avons la joie de l'avoir avec nous pour nos manœuvres mensuelles, où il nous regarde, avec au fond des yeux une grande nostalgie.

Pour moi, Pierre, vous êtes un exemple.



Le nouveau retraité entouré par nos Anciens.

CARNET NOIR

C'est avec une grande émotion que nous avons accompagné notre ami Camille ALBUCHER à sa dernière demeure.

Loin était la pensée qu'il allait si tôt nous quitter.

"Mon Cher Camille. Le 1^{er} avril 1960, tu signais un engagement au Centre de Secours de Mézin, en qualité de Sapeur-Pompier Volontaire. Après 23 années de bons et loyaux services, et à tes 55 ans révolus, tu étais libéré de tes fonctions le 2 janvier 1983.

D'un dévouement exemplaire, tu as su, tout au long de ces années, donner le meilleur de

toi-même, toujours prêt à servir.

Pour tes parents, tes amis, la perte est cruelle, mais ton souvenir reste en nous, et ton exemple est de ceux que l'on n'oublie pas.

Je laisse à d'autres, plus qualifiés que moi, le soin de rappeler tes mérites comme citoyen et comme père, et présenter à ton épouse et tes enfants accablés par la douleur, l'assurance de la profonde sympathie de tout le Corps de Sapeurs-Pompiers de Mézin et des Centres de Secours voisins, et te dire, mon Cher Camille, que ton souvenir demeure à jamais gravé dans nos cœurs.

Repose en paix, que la terre te soit légère".

Discours du Lieutenant GLIZE lors des obsèques de Camille

SAINTE-BARBE

Elle a eu lieu début décembre. L'effectif était au grand complet. Après le dépôt de gerbes au Monument aux Morts, la revue du personnel et du matériel était faite par M. Jean LARAIGNOU, Maire de Mézin, le Capitaine PERE, et le Lieutenant GLIZE, Chef de Corps. Comme le veut la tradition, nous nous sommes retrouvés autour d'une table. A noter également la présence de représentants des Corps de Lavardac, Barbaste, Francescas et Moncrabeau.

VIE DES CORPS

INTERVENTIONS

- Accidents routiers46
- Incendies09

- Feux de cheminées11
- Destructions nids
d'hyménoptères51
- Secours à personnes
en difficulté16

- Divers11

Sergent Danièle DUCOUSSO



INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires de la distribution

47400 TONNEINS

Le N° 1 de la fraîcheur

POISSONNERIE - BOULANGERIE - PATISSERIE MAISON



CENTRE HOSPITALIER
SPECIALISE DE LA

CANDELIE

PSYCHIATRIE ADULTE ET ENFANT
LOT-ET-GARONNE

47480 PONT-DU-CASSE - **53 66 31 85**

Code Postal : 47016 AGEN Cedex

Télécopie : **53 95 82 68**



Les Cordeliers - C. de Jour Agen

5 secteurs adultes

2 secteurs infanto-juvéniles Sud-Nord

4 Centres de jours adultes

- "Les Cordeliers" (secteur II)
AGEN **53 66 00 11**

- Centre de Soins (secteur III)
MARMANDE **53 64 60 88**

- "Saint Etienne" (secteur IV)
VILLENEUVE/LOT **53 40 10 67**

- Centre d'Hygiène Mentale (secteur V)
FUMEL Ouverture Septembre 1990

4 Centres de jour enfants

- "Les Trois Rosiers" - AGEN (Sud) **53 96 06 91**

- "L'Araucaria" - VILLENEUVE-SUR-LOT **53 70 66 03**

- "Les Oyats" - MARMANDE (Nord) **53 64 65 45**

- "Les Cafanihs" - FUMEL (Nord) **53 71 23 68**



Le C.S. de Monflanquin

Monflanquin : Bastide du XIII^e siècle en forme de cœur (2447 habitants), perché sur la colline (altitude : 187 m), le bourg domine une campagne vallonnée. "Mont-Saint-Michel-des-Terres"... Déjà en 1782 un inspecteur des Manufactures Royales notait : "Cette petite ville possède une des plus magnifiques perspectives de France pour l'étendue... le sang est plus beau à Monflanquin que dans le reste de l'Agenais, sans doute à raison de la pureté de l'air..."

Il faut faire la promenade du Tour de Ville, flâner dans toutes les petites rues moyenâgeuses.

De nombreuses façades ont bénéficié d'une récente restauration, la Place des Arcades est remarquable. L'Eglise (portail du XII^e siècle classé), la Maison du Prince Noir, les Carrerots qui petit à petit retrouvent leur vrai



La place de la Mairie.

vocation sont à voir, et pour vous reposer, vous distraire, vous propose son complexe touristique, sportif et dès la fin de l'année un espace forme... doté d'une piscine couverte, salle de musculation, salle d'activités, locaux réservés aux soins (Sauna, Hamman, Solarium) avec une terrasse sur le lac.

Alors faites une promenade à Monflanquin et en plus vous aurez peut-être le plaisir de rencontrer une très jolie fille, très sympathique qui s'appelle Peggy qui est Miss France 1989.

LE CENTRE DE SECOURS

Le Centre de Secours de Monflanquin couvre 10 communes du canton sur douze, Monségur et Saint-Aubin étant rattachés au Centre de Secours de Fumel ce qui représente une population de 5000 habitants pour une superficie de 21 317 ha.

Au Nord-Est, sur les communes de Paulhiac, Montagnac-sur-Lede, Lacapelle-Biron, un important massif forestier constitué de pins, de chênes, de châ-

Le Lieutenant CALVET
Chef de Corps.



taigniers, avec des sous-bois touffus et souvent très difficiles d'accès nous préoccupe beaucoup en période de chaleur et avant que la végétation ne commence à pousser.

L'effectif comprend 23 Sapeurs-Pompiers tous Volontaires.

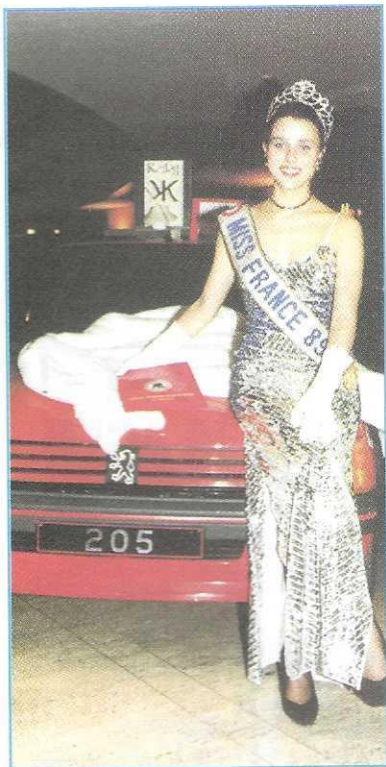
Le parc matériel :

- 1 V.L. R12 - 1 C.C.F. Léger Dodge - 1 C.C.F. Moyen Unic - 1 C.C.F. Lourd G.M.C. - 1 F.P.T.R. R.V.I. - 1 V.T.U. Dodge - 1 V.S.A.B. C35

Le nombre des interventions varie entre 200 et 250 par an.

Le casernement qui est neuf a été inauguré le 17 juin 1987.

Lieutenant CALVET



Peguy ZLOTKOWSKI, Miss France 1989.

C.S. La Sauvetat de Savères

Le second souffle

- 282 habitants
- 15 Sapeurs-Pompiers
Volontaires
- 23 communes réparties sur
quatre cantons (environ
12 000 âmes).
- 300 sorties
pour l'année 1989.

Cette année le Centre de Secours de La Sauvetat fêtera son cinquantenaire ; des réjouissances sont prévues.

Tel est le Centre de Secours de La Sauvetat, un bâtiment neuf de 250 m² et c'est le déclic.

A ce jour quatres nouvelles recrues ; dans les jours à venir, d'autres demandes d'engagement et le Centre de Secours aura son effectif au complet prêt à répondre dans les plus brefs délais au moindre appel d'urgence.



Le Chef de Corps, le Maire et les quatre nouvelles recrues encadrent le plus ancien Sapeur-Pompier de La Sauvetat : plus de 50 ans au Corps.

Meuble - Ménager

BUT

Vraiment pas cher

TV - VIDEO - HIFI
Cuisines par
éléments

AGEN
Route de Layrac
47550 BOE
Tél. : 53.96.42.23

VILLENEUVE-SUR-LOT
Route de Bordeaux
47300 BIAS
Tél. : 53.70.90.08

Le C.P.I. de Moncrabeau

La Sainte-Barbe fêtée dans la tradition

Le 20 janvier 1990, s'est déroulée la fête de la Sainte Barbe, en présence de Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les Chefs de Corps ou leur représentants du C.S.P. de Nérac, du C.S. de Lavardac et C.P.I. de Francescas ainsi que le chef de la brigade de Gendarmerie.

A la suite d'un chaleureux discours et d'un sympathique apéritif, tout le monde s'est retrouvé au restaurant "le Phare" de Moncrabeau où un somptueux repas nous attendait.

La journée se termina par un bal très animé et une omelette aux cèpes.

A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 1989, les



Sapeurs BENOIST Louis et PIAI Claude se voyaient décerner la médaille de Vermeil. Le Sapeur GRAS Abel, la médaille d'Argent.

Dans la famille du Sapeur PIAI Raymond, naissance de Tomy.

Félicitations aux parents.

Départ à la retraite du Sapeur PIAI Claude, atteint par la limite d'âge.

Arrivée au Corps de Guylaine BACHERE.

V.D. PRIM s.a.

FRUITS ET LEGUMES

GROS - DEMI-GROS - COLLECTIVITES

Marché d'intérêt National - Cidex 4402 B 47000 AGEN

Tél. : 53.96.07.22 - Télex : 540 619 - Fax : 53.96.73.59

DELPRIM s.a.

FRUITS ET LEGUMES - Expédition - Exportation - Importation

Marché d'intérêt National - Cidex 4402 A 47000 AGEN - Tél. : 53.96.43.00 - Télex : 540 619 - Fax : 53.96.73.59

SUCCURSALE :

47300 Villeneuve-sur-Lot - Gros - Demi-Gros - Marché de Gros - Route de Tournon - Tél. : 53.70.20.26

Télex : 540 628

Port Sainte-Marie

Port-Sainte-Marie, ancien port sur la Garonne, s'étire en longueur au pied du coteau à l'abri des vents froids du Nord. Cette exposition entraîne un climat doux et tempéré l'hiver, et est une des raisons de l'ancienneté de son emplacement qui lui confère un caractère très pittoresque avec ses vieilles rues, ses maisons à colombages, ses anciennes églises.

La ville a été longtemps un lieu de pèlerinage et son église Notre-Dame abrite une rare collection de bâtons de procession car les marins circulant sur la Garonne venaient y invoquer la Vierge ; en outre, elle était lieu de passage obligé, resserrée entre coteau et Garonne, d'où, pour ces deux raisons, le nom de Port-Sainte-Marie.

Pendant des siècles elle fut l'enjeu et l'objet de querelles suscitées par les Comtes de Toulouse et jusqu'en 1442, durant la Guerre de Cent Ans, elle fut tantôt anglaise, tantôt française. Plus tard, elle accueillit la Reine Catherine de Médécis et Henri de Navarre pour une tentative de réconciliation.

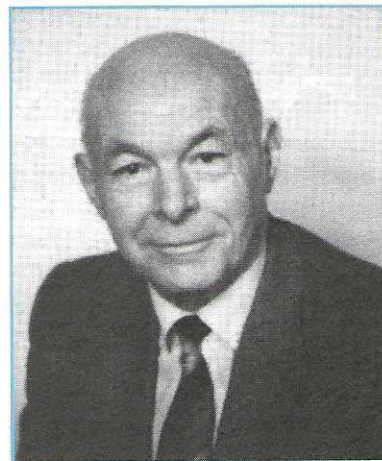
Aujourd'hui, Port-Sainte-Marie offre un intérêt triple :

AGRICOLE

La qualité de ses terres de la plaine et l'ensoleillement de son coteau, en font un des jardins de la France par la richesse et la diversité de ses productions fruitières : pêches, pommes, poires, fraises, melons sans oublier les kiwis dont elle est la capitale d'Aquitaine sinon de France. Une industrie agroalimentaire de produits dérivés (boissons, conserves) y est née depuis peu.

TOURISTIQUE

Ses églises, en particulier l'Eglise Notre-Dame et son Trésor, l'Eglise des Templiers, ses anciennes maisons des XVI^e et XVII^e siècle, qui peu à peu retrouvent leur aspect d'antan, ses sentiers de randonnées pédestres ouvrant des panoramas remarquables sur la plaine, sont autant d'attraits pour le tourisme, avec l'accueil de son camping ombragé au bord de la Garonne



J.L. RICARD, Maire de Port Sainte-Marie

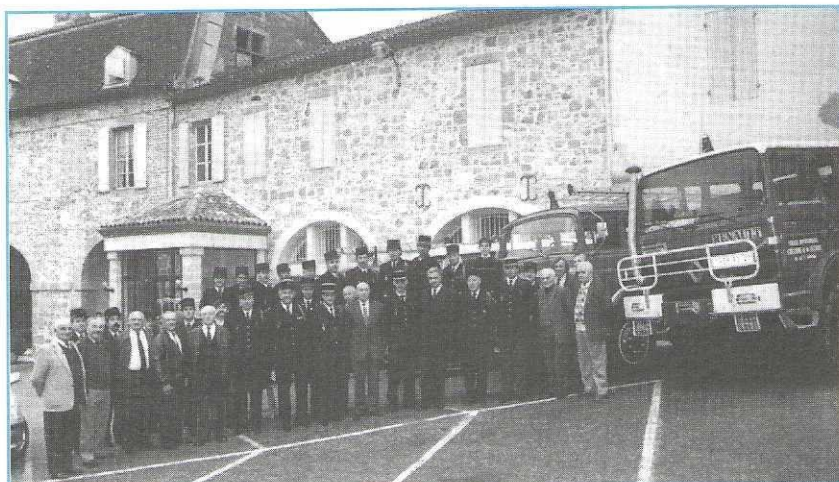
ARTISTIQUE ET SPORTIF

Le Pays Portais, chaque année, est lieu de manifestations : expositions, animations, concerts, soirées théâtrales, organisées par ses nombreuses associations et son Syndicat d'Initiative Intercommunal regroupant ses voisines Bazens, Clermont-Dessous et Saint-Laurent.

Ses sociétés sportives, ses stades de Lamothe et de Tivoli, ses courts de tennis, ses salles de sport, permettent à plus de 500 licenciés, de pratiquer rugby, football, basket-ball, judo, tennis, pétanque, gymnastique volontaire, danse sans oublier la pêche et la chasse.

Tout cela : plaisir des yeux, plaisir de la table, plaisir du corps, fait du Pays Portais le pays du bien vivre qui fait oublier la vie trépidante de notre siècle... sous la protection d'un Centre de Secours fonctionnel et dynamique !...

Jean-Louis RICARD
Maire de Port Sainte-Marie



La Sainte Barbe 1990 au C.S. de Port Sainte-Marie.

Sainte-Barbe

vengée par la foudre

C'est parce que le feu du ciel a vengé le martyr de Sainte-Barbe que se sont placés successivement sous son patronage tous ceux - Pompiers, Mineurs, Artilleurs, Polytechniciens, notamment - que leur métier expose à affronter le péril des flammes.

Barbe était la fille de Dioscore, roi païen du III^e siècle, relevant de l'Empereur Maximin, et qui accablait de ses persécutions farouches les chrétiens de Nicomédie, l'actuelle Ismid, sur la mer de Marmara, entre Dardanelles et Bosphore.

En dépit de la claustration où la tenait ce père tyran, Barbe, cependant, avait été séduite de bonne heure par ce qu'elle avait appris de l'Evangile. Dioscore ne devait pas l'ignorer puisque, chaque fois qu'il s'absentait, il l'isolait dans une tour, au pied de laquelle veillait une garde spéciale.

Vaines précautions : il suffit d'un de ses voyages pour que le prêtre Origène s'introduise auprès de la recluse et lui administrât le baptême.

Barbe n'avait pas vingt ans. Dès le retour de Dioscore, elle lui annonce sa conversion. Il entre en fureur, la somme d'adjurer. Elle refuse. Il la fait charger des fers, jeter en prison, passer en jugement, condamner au supplice : trois jours de tortures. Les bourreaux la flagellent en public, font jaillir le sang sous la cinglée de leurs verges. On la roule, nue, dans des éclats de poteries brisées, on la brûle au fer rouge, on l'écartèle sur une

herse de pointes de glaives, on lui lacère les seins avec des crocs de boucher. Son père, enfin déchaîné par sa résistance, revendique l'atroce office de l'achever par la décolation.

Mais, à peine le fer de sa lame a-t-il entamé le cou de la vierge immolée qu'un éclair foudroie le père monstrueux. Le craquement du tonnerre disperse la populace. Restés seuls, maîtres de la place, les chrétiens peuvent rendre en paix les derniers devoirs à la dépouille de leur nouvelle sœur de religion. Ils vont l'inhumer pieusement à Gélasse, élèvent sur sa tombe un monument qui, tout de suite, attire des cohortes de pèlerins. Les spectateurs du supplice de la veille y tombent à genoux et se convertissent, des aveugles y recouvrent la vue, des muets la parole, des paralytiques l'usage de leurs membres, des fous la raison. Ainsi s'intitule le culte de ... l'éternelle patronne de tout ce qui brûle, éclate, fulgure et détonne...

Des monastères arborent son nom dans tout l'Orient, l'écho de sa gloire élargit ses cercles jusqu'à nous. Le premier, en France, un châtelain normand du XIII^e siècle, reprend à Saint-Martin le parrainage d'un couvent des environs de Lisieux

pour l'attribuer à Sainte-Barbe. La dramaturgie tire de l'histoire de son martyr l'un de ses "Mystères" les plus populaires, les sculpteurs peuplent les cathédrales des statues de la miraculée de Nicomédie, miniatures et vitraux multiplient partout sa présence.

On l'invoque contre cent maladies, de la rougeole à l'eczéma, les femmes stériles l'implorant de leur donner des enfants, les paysans pour écarter de leurs champs les parasites. Sa virginité la désigne, même longtemps avant Sainte-Catherine, à la protection des filles écartées du mariage.

Il suffit, aussi, qu'apparaisse une technique nouvelle où intervienne le feu, pour que ses artisans se réclament d'elle. On n'oublie pas, non plus, que c'est surtout à la force de son propre raisonnement qu'elle avait acquis sa première conviction. D'où la dévotion particulière des étudiants.

Une légende de Provence recommande même de mettre à germer, le 4 décembre, du blé en grain dans une assiette d'eau : s'il verdit à Noël, on est assuré d'une bonne récolte pour l'an suivant.

Deux beaux mariages

des papas heureux

*Le Lieutenant-Colonel Dufust, Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
et le Capitaine Drège, Adjoint au Directeur,
ont marié chacun leur fille.*

Nathalie DUFUST et
Thierry SAINT-HILAIRE
Octobre 1989



Catherine DREGE et
Patrick SANSON
Août 1989